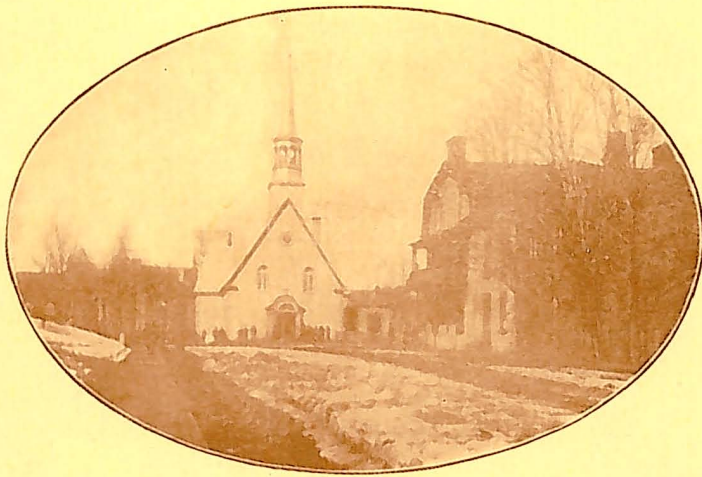


RAYMOND DOUVILLE

VISAGES
DU
VIEUX TROIS-RIVIÈRES



EDITIONS DU BIEN PUBLIC

1

Mon souvenir de
ce magnifique
Congo de P. Dell
Aout 1959

Amad Sodni dos Fico
à
Madame Thérèse Brunet

REPORT OF THE COMMISSION OF ENQUIRY

into the
Cause of the

VANISHING

RECORDS

*Visages
du vieux Trois-Rivières*

DU MEME AUTEUR

La Vie aventureuse d'Arthur Buies. Editions Albert Lévesque, Montréal, 1933. (Epuisé).

Aaron Hart, (récit historique). Editions du Bien Public, Trois-Rivières, 1938.

Jean Riquart, brochure, 16 pp. Editions du Bien Public, Trois-Rivières, 1943.

Les Premiers Seigneurs et Colons de Ste-Anne de la Pérade (1667-1681). Editions du Bien Public, Trois-Rivières, 1946.

L'Odysée d'un Acadien dans les marines américaine et française, (hors commerce), Editions des DIX, Montréal, 1954.

RAYMOND DOUVILLE

de la Société des Dix

VISAGES

du

Vieux Trois-Rivières

Collection "L'Histoire Régionale" – No 18

EDITIONS DU BIEN PUBLIC

TROIS-RIVIERES – 1955

A LA MÉMOIRE DE
HENRI DÉSILETS

ARCHIVISTE TRIFLUVIEN
(1874-1949)

*Si Dieu vous eût prêté vie jusqu'à ce jour,
sans doute auriez-vous reconnu dans les pages
qui suivent des figures familières.*

C'est pourquoi je les dédie à votre mémoire.

*Et c'est bien peu en regard de ce que notre
patrie trifluvienne doit à votre modeste et pro-
fonde érudition.*

R. D.

Episodes de la traite de l'eau-de-vie dans la région trifluvienne

“Je ne veux pas décrire les malheurs que les désordres de la boisson ont causé à cette église naissante. Mon encre n'est pas assez noire pour les dépeindre de leurs couleurs; il faudrait du fiel de dragon pour coucher ici les amertumes que nous avons ressenties”. L'auteur de la Relation de 1663 résume par ce cri dramatique et quasi désespéré la situation causée par la traite de l'eau-de-vie avec les Indiens.

Pour sauver leurs ouailles indigènes de la contamination des blancs, les missionnaires avaient imaginé de les isoler dans des bourgades spécialement fondées pour eux. Ainsi naquirent les postes indiens de Sillery et du Cap de la Madeleine, situés à proximité de deux villes où les traiteurs français étaient âpres au gain et habiles dans la fabrication de l'eau-de-vie. Les missionnaires croyaient avoir trouvé là des retraites sûres à l'abri des passions, et les perspectives des premières semaines étaient tellement encourageantes qu'ils qualifiaient ces refuges d'*académies de vertu*. Hélas! l'académie de vertu du Cap de la Madeleine ne tarda pas à montrer des signes de faiblesse, car la distance n'est pas grande de Trois-Rivières au Cap, et les avides traiteurs trifluviens l'eurent vite franchie pour aller relancer les Indiens dans l'asile de paix où les missionnaires les croyaient en sécurité.

Ce fut le début d'une des plus intenses périodes de traite de l'eau-de-vie que la colonie naissante ait connues. L'inquiétude s'empare une fois de plus des missionnaires, et le Conseil Souverain commença lui-même à s'alarmer,

non seulement de la recrudescence du commerce des boissons avec les Sauvages, mais de la complicité des officiers chargés d'administrer la justice et des trafiquants. "Ce malheureux commerce a toujours continué, et notamment depuis deux ans en-ça, que plusieurs s'y sont licenciés à l'envie les uns des autres, à cause de la relâche arrivée en la punition des délinquants"¹. Deux ans plus tard, en 1665, le même Conseil s'inquiétait formellement "des abus et désordres qui arrivent journellement aux Trois-Rivières et au Cap de la Madeleine, tant par la division des principaux officiers de justice qu'autres, qu'au sujet des boissons et de la malice de plusieurs habitants".

Division des principaux officiers de justice et malice des habitants! L'accusation est directe, les termes sont bien précis. Il fallait que les vénérables membres du Conseil Souverain fussent bien renseignés, car la tenue d'une enquête fut ordonnée en 1665 au Cap de la Madeleine et en 1666 aux Trois-Rivières, et l'analyse des diverses dépositions consciencieusement recueillies par les tabellions-greffiers Jacques de la Tousche et Sévérin Ameau² justifie pleinement les appréhensions du Conseil Souverain, et démontre que toutes les familles s'ingéniaient à qui mieux mieux à s'entendre pour dérouter le bras de la justice par leurs témoignages contradictoires.

Mais était-ce bien mépris de la justice et de la vérité qui mettait dans la bouche de ces bonnes gens tout cet artifice de savoureuses réticences et de contradictions :

1. *Edits et Ordonnances*, Vol. II, p. 7.

2. Les témoignages recueillis par le notaire de la Tousche font partie de son greffe proprement dit, et vraisemblablement des feuillets ont été perdus. Les témoignages recueillis par Ameau ont été consignés dans un registre spécial en deux parties dont la première, qui a été conservée, commence ainsi : "Aujourd'huy dix neufviesme novembre mil six cens soixante et six devant nous Michel LeNeuf escuyer Sieur du Hérisson, Lieutenant civil et criminel aux trois rivières avons enquesté et examiné les personnes assignées instance et requeste du procureur fiscal sur les désordres arrivés par la traicte des boissons enyvrautes aux Sauvages". Dans la partie du registre qui a été conservée, l'audition des témoignages s'échelonne jusqu'au 18 mai 1667. Les feuillets disparus semblent n'avoir renfermé que les dépositions des derniers témoins de cette séance du 18 mai, et peut-être celles d'une séance subséquente par laquelle était incriminé François Fafard, condamné lors de la sentence du 20 juin.

“A dit n’avoir connaissance que personne ait traité de l’eau-de-vie aux Sauvages, que la vérité est qu’il en a vu beaucoup de fois d’yvres et d’yvresses dans le Cap de la Madeleine, mais ne sait qui leur a donné la boisson”³. “A dit n’en avoir vu traiter à personne ni en avoir aucune connaissance ni même entendu dire qu’il s’en traitait par qui que ce soit dans le Cap ni en autre part. Et est tout ce qu’il a voulu dire”⁴. Dans presque tous les témoignages, on retrouve cette phrase : “A bien ouï dire qu’il s’en traitait, mais ce n’est que par bruit commun ce qu’il en sait”. Nicolas Gaillou dit la Taille se sert, pour sa part, de ce savoureux archaïsme, à moins que ce dernier ne soit sorti tout chaud de la plume d’Ameau, grammairien et maître d’école autant que notaire : “Si quelqu’un a traité de la boisson, ç’a été à son *desçu*”.

Si nous essayons de pénétrer un peu l’atmosphère de cette époque troublée, nous découvrons de nombreuses circonstances atténuantes qui excusent, si elles ne les disculpent pas tout à fait, ces colons roublards qu’une enquête subite mettait aux prises avec les représentants d’une justice locale, qui étaient en même temps leurs compagnons de travail de tous les jours.

Ces habitants sédentaires étaient ce qu’on pourrait appeler des “petits traiteurs”, du moins la plupart d’entre eux. Ils ne s’éloignaient guère, cultivaient la terre quand la chasse ne donnait pas, et trouvaient plus commode de trafiquer avec les Sauvages avoisinants, dont la fidélité leur était assurée en retour de l’eau-de-vie qu’ils leur fournissaient régulièrement. Ils n’étaient pas des coureurs de bois proprement dit, sauf quelques-uns dont d’ailleurs ils imitaient les méthodes. Mais leur commerce était tout aussi florissant et, on le conçoit aisément, comportait

3. Déposition de Martin Foisy, 19 nov. 1656. A la séance du 19 janvier suivant, Nicolas Dupuis, qui dit demeurer en la maison de Foisy, déclare “avoir vu traiter de l’eau-de-vie par Martin Foisy pour des souliers sauvages et de la graisse”.

4. Déposition de Pierre Parenteau, domestique de Jean Crevier. On verra plus loin que Jean Crevier était un des principaux traiteurs.

moins de risques. Ils s'étaient assuré l'alliance de ces Sauvages à demi-nomades qui, pour fuir le fléau des guerres, promenaient leur nonchalance le long des rivières des Trois-Rivières, de Batiscan, de Sainte-Anne et de Saint-Michel (Bécancour).

A peu près toutes les familles, ou du moins quelques membres d'à peu près toutes les familles en étaient venus à considérer cette façon de s'occuper de la traite des fourrures comme le plus lucratif des commerces auxquels ils pouvaient se livrer, sans quitter leurs familles, sans s'exposer aux dangers des forêts lointaines. Ils constituaient la classe bourgeoise des coureurs des bois.

Le commerce des fourrures n'était pas le seul but de ce trafic, du moins au début. L'eau-de-vie servait régulièrement à obtenir de la viande d'orignal et des objets d'utilité courante, des raquettes, des souliers, des mitasses, des couvertures. La boisson était devenue monnaie courante, monnaie quotidienne, et les habitants l'utilisaient comme moyen de subsistance autant que par esprit de lucre. Certains des témoins que nous allons citer laissent percer l'étonnement de ce qu'on semble leur reprocher d'avoir acheté des aliments avec de l'eau-de-vie. L'habitude s'était rapidement installée dans les moeurs locales.

Aussi trouva-t-on tout naturel à l'époque, parmi les colons, que ceux qui reçurent les peines les plus sévères à l'issue de l'enquête obtinrent des seigneuries : Michel Gamelain, l'année même du jugement, en 1667; Jean LeMoyne, en 1669; et Jean Crevier en 1673. De même ne se formalisait-on pas trop de voir les citoyens exerçant les charges publiques s'adonner eux aussi à ce commerce, jusqu'à ce qu'un incident assez cocasse, survenu en 1655, vint démontrer aux officiers de justice que le menu peuple n'accepte pas facilement d'être le seul à subir les rigueurs des lois.

Cette année-là, Michel LeNeuf Sieur du Hérisson était juge royal aux Trois-Rivières, et résidait chez son frère

Jacques LeNeuf Sieur de la Potherie, ancien gouverneur du bourg trifluvien. Les LeNeuf étaient de la haute et respectable bourgeoisie. Or, il était de notoriété publique que Marguerite LeGardeur de Repentigny, épouse de Jacques LeNeuf, ne pensait pas déchoir de sa dignité en débitant des boissons des Sauvages. Tant que la situation demeura paisible, les citoyens eux-mêmes ne songèrent pas à se formaliser. Mais un moment vint où la justice dût sévir, principalement à cette enquête criminelle sur les boissons tenue au Cap de la Madeleine, le 30 janvier 1665, sous la présidence de Quentin Moral Sieur de Saint-Quentin, juge du lieu, et où il appert que M. du Hérisson était présent.

Le hasard voulut que l'un des principaux témoins assignés fut Nicolas Gastineau Sieur du Plessis, ancien juge civil et criminel au Cap, grand traiteur lui-même tant dans les pays d'en-haut que dans les rivières d'en-bas, et pour qui Marguerite LeGardeur était une dangereuse concurrente. Qu'il ait lui-même débité de la boisson aux Sauvages, Nicolas Gastineau l'avoua avec une désarmante franchise, car là n'était pas pour lui le but ultime de son témoignage. Il déclara donc "avoir vu quelques fois des sauvages saouls et ivres, a dit qu'il se peut faire qu'il peut y avoir contribué, mais par surprise, d'autant qu'ayant bu ailleurs ils se déguisaient si bien qu'il était difficile de les connaître, tellement qu'il arrivait que le Sieur déposant ayant donné de la bière aux dits Sauvages suivant l'ordonnance, qu'il est arrivé que quelques-uns en avaient plus qu'il ne leur en fallait ou du moins le faisaient paraître. . .". Puis Gastineau ajouta que d'autres que lui débitaient de la boisson aux Sauvages, par exemple Barthélemy Bertaut, Michel Gamelain (son beau-frère), Jean Péré, Benjamin Anseau, et surtout Madame de la Potherie, à laquelle il entendait réserver les plus succulents détails de son témoignage. Pendant une bonne partie de l'été précédent, dit-il, la femme de l'ancien gouverneur des Trois-Rivières a traité de la bière aux Sauvages "d'une

telle manière qu'ils y allaient par flottes et que là ils s'enivraient et se battaient et faisaient autres désordres, qu'ils pissaient dans la maison et dégueulaient à la porte et se battaient au Cap lorsqu'ils étaient de retour, que la dite demoiselle de la Potherie a amassé de pleins coffres de pourseslines, grandes quantités d'orignaux et de castors, quantité de souliers sauvages et autres hardes sauvages, langues d'orignal, muffles, et en un mot que tout était porté par les dits Sauvages chez la dite Demoiselle. . .”

Nicolas Gastineau était, nous l'avons dit, un témoin “intéressé”, et sa déposition n'eut probablement pas suffi à circonvenir le président du tribunal, surtout en présence de son collègue, si d'autres témoignages n'étaient venus corroborer le réquisitoire du fameux traiteur. Tout d'abord, Claude de Rechauvette dit Laviolette, petit traiteur d'occasion, affirma qu'il avait vu plusieurs fois des Sauvages en état d'ébriété, qu'il ne sait où ils ont eu la boisson, mais a ouï dire par bruit commun qu'ils s'enivraient chez la demoiselle de la Potherie “d'autre chose que de la bière”. Le greffier de La Tousche nota soigneusement la précision, ou pour mieux dire l'imprécision des termes. Puis s'avança à son tour Pierre Dandonneau dit Lajeunesse, plus colon que traiteur celui-là, honnête pionnier et dont le témoignage pouvait avoir du poids. Dandonneau raconta qu'il était allé la veille chez le notaire Ameau, greffier des Trois-Rivières, où se trouvait le Sieur du Hérisson. Il demanda à ce dernier, en sa qualité de juge, s'il y avait une ordonnance qui défendait de traiter des armes et des couvertures en échange de boisson avec les Sauvages. Le juge répondit qu'il n'y en avait point. “Et le dit déposant persistant”, pria le Sieur Ameau de chercher dans ses registres, ce qu'il fit et en effet la trouva. Et le Sieur du Hérisson, “voyant être convaincu”, dit que cette ordonnance n'avait plus cours. Ce qu'entendant, Pierre Dandonneau répliqua que “tous les désordres qui arrivaient de jour et de nuit venaient de la Demoiselle de la Potherie qui donnait aux Sauvages de la boisson eni-

vrante; ayant dit cela led. Sieur du Hérisson s'emporta et que cela n'était point, ce qu'ayant maintenu ledit déposant et qu'il le maintiendrait, et ledit Sieur du Hérisson soutenant le contraire dit qu'il jurerait sur les Saints Evangiles que cela n'était point; et ledit déposant dit qu'il le prouverait, ayant ledit Hérisson avoué la chose, il dit que c'était par le moyen de la Fleur de Coignac⁵, dit de plus ledit Sieur du Hérisson que l'affaire avait été discutée au Conseil que ladite demoiselle de la Potherie avait permission de donner des boissons aux Sauvages⁶, et ledit Sieur du Hérisson ne voulut point entendre davantage ledit déposant et lui dit en ces mots "Va-t'en! — Et est tout ce qu'il a dit savoir".

Ce témoignage aurait suffi pour faire regretter au juge trifluvien d'avoir accepté l'invitation de son collègue du Cap d'assister à l'audience. Mais Michel LeNeuf dut en écouter davantage. La séance se prolongeait, de plus en plus excitante. François Boivin, charpentier, déclara que des Sauvages allaient chez Madame de la Potherie et s'en revenaient avec de grandes chaudières qu'ils portaient à leurs cabanes. Parfois, précise-t-il, M. du Hérisson était présent lors de la visite des Sauvages au logis de la belle-soeur, qui laissait partir les Indiens de chez elle "bien saouls, ne sçait si c'était biere ou aultre chose". Ensuite Jean Cusson vint enregistrer son témoignage, qui corroborait celui de Pierre Dandonneau lors de la visite de ce dernier chez le notaire Ameau, séance à laquelle il était présent. Il ajouta en terminant que M. du Hérisson avait, lors de cette rencontre de la veille, avoué que des Sauvages avaient récemment obtenu quelques verres de bière en sa demeure, mais qu'il s'agissait de Sauvages Sotroquils

5. Pierre Couc, dit la Fleur de Coignac.

6. La permission remontait à 1657, ainsi que le note le Journal des Jésuites : "Le 9 décembre, on dressa un cabaret aux Trois-Rivières où l'on vendait du vin aux Sauvages. Deux pots pour castor d'hiver, un pot pour castor d'été. Ce cabaret fut établi par M. de la Potherie, du consentement de quelques habitants. Et comme les désordres ne cessaient pas par ce moyen, on se plaignit de ce cabaret,—si bien que M. de la Potherie fut obligé d'envoyer à Québec pour savoir la volonté du Gouverneur touchant le dit cabaret. La conclusion fut qu'il ne fallait pas continuer. On ne laissa pas, toutefois, de continuer".

qui arrivaient de la chasse, morfondus et assoiffés. Jean Cusson se retira et fit place à Michel Peltier Sieur de la Prade, qui brossa avec une vigueur qui aurait comblé d'aise l'auteur de la Relation de 1663 un tableau pittoresque des scènes d'ivrognerie dans les rues du Cap et des Trois-Rivières. Une sauvagesse dont il ne sait le nom mais qu'il sait être la belle-mère d'un nommé Gabriel, Sauvage, rompit le canot d'Adrien Jolliet, et ce dernier, sortant de sa maison et voyant son canot rompu par "l'ivronnerie de cette femme", lui arrache ses manches et sa demi-couverte; de plus Peltier a vu mardi dernier une femme "saoule et yvresse" tenant un enfant à la mamelle et traînée par un Sauvage laquelle ne se pouvait soutenir; il a aussi vu un sauvage qui était si saoul qu'à peine il se pouvait traîner, il ne sait point son nom, mais il sait qu'on l'appelle "le mari de la femme du Caron de Milan"; ensuite il l'a vu sortir hors du bourg des Pères Jésuites pour aller chercher des boissons à l'issue des prières du soir. Plus tard, comme il sortait de chez lui, il vit ce dégoûtant spectacle : "Une sauvagesse qui est la femme de Barillet avoir eu un coup de hache par la tête et quelques autres sauvages blessés de coups d'épée et de coups de couteaux. . ." Et s'en revenant un jour des Trois-Rivières où il avait passé la nuit, il entendit raconter par sa voisine : "Que n'eussiez-vous été ici hier au soir, vous eussiez vu des choses horribles, la nommée Marie-Madeleine traînée par des Sauvages toute nue que vous eussiez dit à la voir une âme tirée d'enfer tant elle était horrible, et la dite Marie-Madeleine étant venue en la maison dudit déposant le lendemain lui aurait témoignée qu'elle était bien saoule le soir précédent. . ."

Michel LeNeuf ne pouvait être tenu responsable des irrégularités qui se passaient dans sa maison. On le savait. Mais cet incident était une belle diversion dans la vie monotone de tous les jours et les mauvaises langues avaient de quoi s'alimenter. Le groupe des petits accusés n'avaient pas besoin d'en entendre davantage, si jamais ils s'étaient

demandés pourquoi Madame de la Potherie n'était pas appelée elle-même en témoignage. Ils pouvaient avec quelque raison murmurer entre eux qu'il y avait du foin dans l'engrenage de l'administration de la justice. Ce qui était exprimer, en d'autres termes, l'opinion du Conseil Souverain ⁷.

* * *

Cette enquête de 1665 fut le prélude de celle qui se déroula au cours de l'hiver 1666-1667 et qui nous apporte tant de détails inédits sur la façon de vivre et de trafiquer de ces petits traiteurs.

Une vénérable figure émerge des divers noms mentionnés dans la liste des témoignages. C'est celle du Père Gabriel Druillettes, qui, on le devine aisément à la lecture des textes, a été l'âme de cette enquête ⁸. Ce vaillant missionnaire, moins connu que ceux de ses confrères qui furent martyrisés, eut une vie tout aussi remplie et aussi mouvementée. Arrivé au Canada le 15 août 1643 avec les Pères Léonard Gareau et Noël Chabanel, il se trouva qu'il possédait des aptitudes linguistiques exceptionnelles. Ayant en peu de temps appris à fond l'idiome montagnais, il accompagna cette tribu dans ses randonnées de chasse. En 1646, il fut envoyé en mission chez les Abénaquis du Maine, qui le surnommèrent "Le Patriarche". Il exerça ensuite son apostolat chez les Montagnais de la région de Tadoussac. Après une tentative infructueuse de traité de paix avec les Anglais pour faire action commune contre les Iroquois, il revint auprès des Montagnais, puis évangélisa les Indiens de Sillery, des Trois-Rivières et du Cap. Il accompagna le Père Dablon chez les Cris à deux reprises avant d'aller prendre charge de la mission du Sault

7. Signalons qu'à aucun des témoignages entendus lors de l'enquête de 1666-67, présidée par Michel LeNeuf, il n'a été fait la moindre allusion à l'activité de Madame de la Potherie, même par Pierre Dandonneau.

8. Et aussi le Père Louis Nicolas. A la date du 4 janvier 1667, le *Journal des Jésuites* note : On mande du Cap de la Madeleine que le Père Louis Nicolas est allé pour deux ou trois mois dans les terres avec les Algonquins pour les tirer de l'ivrognerie, qui est plus grande que jamais".

Sainte-Marie. Il mourut à Québec le 8 avril 1681, après près de quarante ans de service missionnaire. Son zèle, son endurance, son ascendant sur toutes les tribus indiennes remplissent les pages des Relations. Il était arrivé aux Trois-Rivières le 2 novembre 1665, pour remplacer le Père Claude Albanel. Depuis qu'il était missionnaire en terre trifluvienne, le Père Druillettes avait parcouru en tous sens les bourgades indiennes de la région, et avait pu se rendre compte des ravages que l'eau-de-vie distribuée par les traiteurs causaient parmi ses ouailles⁹. C'est, à n'en pas douter, à son instigation que fut instituée cette enquête de 1666-67, et son action, tout au long de cette affaire, apparaît discrète mais ferme.

Le 3 février 1667, il réussit à emmener du fond des bois une sauvagesse nommée Christine "pour être ouïe et entendue sur la traite des boissons où il se trouvait qu'elle a été présente dans les bois". La sauvagesse Christine, "après remontrance à elle faite par le Père Druillettes de dire la vérité", et interprétée par Jean Crevier, raconta que le mardi précédent, sept français, tant soldats volontaires que domestiques, s'étaient rendus dans la rivière des Trois-Rivières auprès des hommes de sa tribu et avaient apporté à ceux-ci de la boisson dans une petite gourde, une bouteille de terre et un gosier d'original; le gosier d'original pouvant contenir une pinte, et les deux autres récipients un demiard chacun. "Enquise s'ils avaient fait aucuns désordres, a dit non, avoir bu, sinon que son gendre et sa fille s'étaient battus". Témoignage naïf, un peu superficiel, mais dont on ne pouvait mettre en doute la sincérité et que le Père Druillettes trouvait plus éloquent et convainquant que les récits plus ou moins équivoques et indécis des Français appelés à la barre. Une autre fois, un sauvage nommé Damien, ayant été incarcéré

9. Au cours de sa mission de 1647 chez les Abénaquis, la première chose qu'il demanda à ces derniers fut de "quitter les boissons de l'Europe, d'où s'ensuivent de grandes yvronneries parmi les Sauvages". Et au cours de sa mission de Tadoussac, en 1649-50, il obtint des Montagnais qu'il lui apportassent toutes les boissons qui leur avaient été fournies par les gens des navires mouillés au port.

pour ivresse dans le village du Cap, offrit, si on le libérait, d'aller trouver le Père Druillettes et de le conduire à la maison où il avait eu de la boisson.

Une autre preuve de l'influence du Père Druillettes sur les Sauvages se trouve dans le témoignage de Michel Peltier Sieur de la Prade, le 12 mars. Peltier aurait rencontré sur le chemin de Batiscan un sauvage nommé Gabriel qui s'en retournait dans les bois. Lui ayant demandé quand il retournerait au Cap, Gabriel répondit qu'il n'y retournerait pas de sitôt, parce que le Père Gabriel [Druillettes] l'empêchait de boire et le faisait mettre en prison lorsqu'il s'enivrait; que par contre lorsque les Français lui apportaient de l'eau-de-vie dans son cabanage, il en pouvait boire tant qu'il voulait sans être inquiété par qui que ce soit. Et Michel Peltier lui ayant dit "qu'il ne priait donc plus Dieu, fit réponse qu'il ne se souciait plus de la prière, et depuis peu a entendu dire au Père Nicolas qu'il n'y avait plus d'Eglise pour les Sauvages, qu'il avait été contraint de les quitter et abandonner dans les bois à cause de l'eau-de-vie que l'on leur portait".

Le nom du Père Druillettes n'apparaît pas souvent dans les dépositions, mais toujours on sent son action discrète, son zèle à promouvoir les témoignages les plus accablants, et nul doute qu'il fournit aux autorités civiles les noms de plusieurs témoins, car ce n'est certainement pas par hasard qu'on y rencontre des gens de tous rangs et de toutes conditions, qu'on y voit voisiner de vénérables veuves comme Madame Christophe Crevier avec de pauvres hères comme Guillaume Fagot, des soldats aventuriers avec des habitants sédentaires. Les autorités religieuses avaient intérêt à démontrer publiquement, à la lumière des témoignages, que les familles les plus respectables du Cap et celles qui jouissaient d'influences de toutes sortes étaient les principales instigatrices de la traite de l'eau-de-vie avec les Sauvages.

On verra dans les pages qui suivent que le Père Druillettes avait raison.

Les témoignages les plus accablants visent Madame de la Meslée Veuve Crevier, ses fils Jean, Nicolas et Jean-Baptiste, et ses gendres Nicolas Gastineau et Michel Gamelain¹⁰. Madame de la Meslée était veuve de Christophe Crevier, Sieur de la Meslée, qui paraît aux registres des Trois-Rivières dès le 7 décembre 1639 et qui “fut un des plus notables habitants de cette bourgade”¹¹. Comme ce couple s’était marié en France, Jeanne Evard pouvait donc réclamer, en 1667, un prestige d’ancienneté dans la région. Mais elle était surtout la belle-mère de Pierre Boucher, ce qui était un titre encore plus persuasif et auquel elle dut sans doute de n’être pas condamnée, comme ses gendres, à l’issue de l’enquête. Car les témoignages à son endroit s’avèrent accablants. Si Madame de la Potherie fut la cible des témoins à l’enquête de 1665, Madame Crevier fut la grande vedette deux saisons plus tard. Presque toutes les dépositions l’incriminent, elle et ses domestiques. Martin Foisy, par exemple, n’a à dire que la femme d’Hébert, fermier de Madame de la Meslée, traitait de l’eau-de-vie aux Sauvages. Et c’est précisément à la maison d’Hébert que le Sauvage Damien, à sa sortie de prison, conduisit le Père Druillettes. De même Nicolas Dupuis, Henry Derby dit la Ronce, Michel Peltier, Benjamin Anseau, Jacques Aubuchon, Julien Maville, Pierre Coustaut, Pierre LeBoulangier, Jeanne Aunois, tous ces témoins affirment qu’ils ont vu ou entendu dire que soit Madame de la Meslée, soit ses fils ou ses gendres faisaient la traite dans les rivières Saint-Michel et des Trois-Rivières et qu’il débitaient dans leurs maisons des boissons aux Sauvages. Si Jeanne Aunois, épouse de Pierre Lefebvre, se contente de dire que Madame de la Meslée “avait traité un bouteille derrière des pieux”, d’autres dépositions sont contre elle moins empreintes de couleur locale mais plus

10. Nous avons longuement parlé de l’activité de Michel Gamelain dans la traite de l’eau-de-vie dans “*Les Premiers Seigneurs et Colons de Sainte-Anne de la Pérade*”. Sa déposition, et celles qui le touchent plus particulièrement ne seront que brièvement rappelées ici.

11. P. Archange Godbout, “Les Pionniers de la région trifluvienne”, p. 31.

explicites. L'automne précédent, Henry Derby étant à boire sa part d'un pot de vin au logis de Madame Crevier, "il était venu deux Sauvagesses lesquelles avaient apporté trois cervelles pour lesquelles la Dame de la Meslée leur aurait donné une pinte de vin". Benjamin Anseau affirme que tout l'hiver (sa déposition est du 12 mars) il a vu plusieurs fois des sauvages et sauvagesses ivres dans le village du Cap, mais il ne sait qui leur a donné de la boisson; il a bien ouï dire lui aussi par bruit commun que Madame de la Meslée en donne à des soldats, et les Sauvages aussi "par plusieurs fois lui ont dit en venir traiter en sa maison". Pierre Coustaut a souvent vu des sauvages ivres et presque toujours le bruit courait qu'ils s'étaient enivrés soit au logis de Madame de la Meslée, soit chez Madame Duplessis¹². François Frigon a aussi vu Madame Duplessis servir du vin ou de l'eau-de-vie à un Sauvage nommé Rakoué et à sa femme "qu'elle avait enfermés dans un cabinet qui tient à sa maison".

Le nom de Simone Dorian, épouse de Jean Hébert, apparaît aussi souvent dans les témoignages. Mais comme Jean Hébert était fermier de Madame Crevier, le rôle de distribuer de l'eau-de-vie aux Sauvages faisait sans doute partie de leurs attributions, bien que ce détail, nous l'avons vérifié, ne soit pas inscrit dans l'acte d'engagement. Simone Dorian, toutefois, prenait son rôle à coeur, ce qui laisse entendre qu'elle était, soit zélée au service de sa patronne, soit financièrement intéressée.

Il ressort à l'évidence de tous ces témoignages que la Veuve Crevier, belle-mère de Pierre Boucher, épouse d'un des pionniers de Trois-Rivières, qui jouissait d'un prestige considérable, était la grande instigatrice de cette traite de l'eau-de-vie avec les Sauvages de la région. Elle organisa même des voyages de traite aux pays d'en-haut, et son

12. Marie Crevier, fille de Madame de la Meslée et épouse de Nicolas Gastineau Sieur du Plessis.

nom se retrouve dans plusieurs contrats d'engagement autour de 1670. Ses fils et ses gendres étaient à bonne école.

* * *

Que retiraient les traiteurs de leur commerce avec les Sauvages? Tout d'abord des fourrures, car c'était le but principal de leur négoce. L'eau-de-vie leur permettait d'enfreindre le décret promulgué par M. de Tracy, lequel décret stipulait qu'un fusil valait six castors, deux haches un castor, quatre livres de plomb un castor, etc. Le privilège de débiter des boissons aux Sauvages n'avait pas encore été accordé par le Conseil Souverain, en sorte que les traiteurs pouvaient agir suivant leur fantaisie et exploiter le plus possible la faiblesse des Sauvages, qui d'ailleurs s'en rendaient bien compte. A Pierre LeBoullanger dit Saint-Pierre, la femme d'Antoine Barbe, sauvage, se plaignait que "plusieurs leur portaient de l'eau-de-vie dans les bois où ayant bu deux ou trois coups ils perdent l'esprit et donnent aux Français ce qu'ils veulent pour leur eau-de-vie"¹³.

Les dépositions des témoins sont également explicites sur le fait que les Indiens eux-mêmes ne voulaient traiter qu'avec ceux qui leur offraient de la boisson en échange de leurs marchandises. Aussi les Français pour qui l'honnêteté n'était pas la vertu principale en profitaient, et leur exemple entraînait facilement les autres. Qu'on ne s'étonne pas si, dans ces conditions, les traînes des Français étaient plus lourdes au retour qu'au départ, et les marchandises plus variées. A l'aller, des barils, des bouteilles et des gourdes d'eau-de-vie que souvent on réduisait avec

13. Ce témoignage confirme tous ceux dont parlent les Relations : "Quand ils sont retournés à leur bon sens, ils vous disent: Ce n'est pas nous qui avons fait cela, mais toi qui nous donnes cette boisson" (Relation du Père Lejeune, 1632); "Tiens ton vin et ton eau-de-vie en prison, disent-ils, ce sont tes boissons qui font tout le mal et non pas nous autres" (Relation du Père Lejeune, 1663); "La passion de quelque pelletterie les aveugle et les fait tomber en cette faute, qui perd les âmes et les corps de ces pauvres peuples. Ils s'aperçoivent bien eux-mêmes que la boisson leur cause des maux infinis" (Relation du Père Vimont, 1643).

de l'eau de rivière en arrivant aux campements des Indiens. Au retour? Voici ce que disent les traiteurs eux-mêmes.

Jean Cusson a vu revenir les serviteurs de Michel Gamelain du poste de la rivière Sainte-Anne avec "de bonne viande grasse, viron deux sacs pleins avec trois ou quatre langues d'orignal et autant de muffles avec un beau castor noir". Nicolas Dupuis a vu traiter de l'eau-de-vie par Martin Foisy pour des souliers sauvages et de la graisse. Le valet du Sieur de Bellerive a traité au sauvage Garaot une pinte d'eau-de-vie avec autant d'eau pour deux louis et quatre francs. Benjamin Anseau, étant allé dans la rivière des Trois-Rivières pour se faire payer par les Sauvages des marchandises à eux vendues à sa maison du Cap, rencontra en chemin une caravane de traînes, sous la conduite de Michel Gamelain et de Jean Crevier. Et il énumère que Gamelain avait sur sa traîne trois peaux d'orignal, son valet cinq, Bellerive trois, Jean-Baptiste Crevier cinq avec quantité de langues d'orignal "y en ayant jusque à huit ou dix sur une traîne, avec un grand pain de suif et une paire de belles grandes raquettes toutes neuves qui presque n'avaient point été portées".

On voit que l'eau-de-vie servait à l'obtention des objets d'utilité domestique et de nourriture tout autant que de fourrures. Les témoignages ne le précisent pas, mais on se doute bien que les trafiquants de ces objets divers les vendaient à leur tour, avec bénéfice, aux habitants du Cap et de Trois-Rivières que ce commerce n'intéressait pas. Il s'ensuivait de nouveaux procès, cette fois à la Cour de juridiction civile, toujours présidée par Michel LeNeuf, entre les trafiquants et leurs clients locaux qui prétendaient "n'avoir pas eu leur compte des marchandises à eux livrées", et aussi entre les associés dans la traite qui ne s'entendaient pas toujours lorsque venait le temps de faire le partage des bénéfices. Le 23 mai 1665, Jean Poulain poursuit Pierre Arrivé "pour sa part et partage de viande

qu'ils étaient allés quérir lorsqu'ils étaient en société". Le 26 septembre suivant, Gilette Baune, épouse de Jacques Bertaut, traîne devant le juge Jacques Mesnard dit Lafontaine qui l'a traitée de "laronesse". "Ce que ledit Lafontaine a reconnu lui avoir dit à cause d'une poche qu'elle lui retenait pour ne lui avoir rendu une traîne sauvage qu'elle lui avait prêtée pour aller quérir de la viande. Pour ce qui est de l'injure de laronesse qu'il lui a proférée, a été par colère, la reconnaît pour femme de bien". Ce qui n'a pas empêché Gilette Baune d'être condamnée à mort avec son mari en 1672 par le Conseil Souverain pour avoir empoisonné leur gendre. Le 5 décembre, François Quintaud doit se défendre contre Jacques Bertaut qui veut lui faire payer des castors au prix actuel du marché, tandis qu'il prétend que la vente a été faite lors de l'ancien prix. Claude Sol dit Desmarets, commis au magasin du Roi aux Trois-Rivières, est souvent appelé en témoignage sur des marchandises retenues pour dettes.

Ces marchandises, on le devine aisément, ne s'obtenaient pas sans peine ni misère. La neige, le froid et la distance étaient les grands ennemis des traiteurs. En 1669, au cours du recensement effectué par l'intendant Boute-roue dans la région trifluvienne, des habitants des Trois-Rivières, du Cap et de Champlain déclarèrent à cet officier que des traiteurs, habitants et soldats, effectuaient des randonnées de trente, quarante et cinquante lieues pour aller traiter de l'eau de vie avec les Sauvages. Il est plus facile d'imaginer que de les décrire ce que pouvaient être ces randonnées d'hiver, en pleine forêt, alors que les traiteurs devaient partager, la plupart du temps, la nourriture et le logement des Sauvages dont la malpropreté répugnait tellement aux blancs que les missionnaires ne cessent de s'en plaindre dans leurs récits. Ajoutons à cela les scènes de beuverie que les Français provoquaient et dont ils devaient ensuite subir les conséquences, quand leurs voyages se prolongeaient.

* * *

D'après le document que nous analysons, voyons un peu ce que pouvait être la vie en forêt de nos coureurs des bois. Michel Gamelain et ses hommes voyageaient continuellement, avant l'ouverture de la seigneurie, entre le Cap de la Madeleine et le poste de traite de l'île de Sainte-Anne, soit une distance d'environ dix lieues, accomplie tantôt en raquettes, tantôt en traînes tirées par des chiens. Dans la rivière Saint-Michel, les cabanages des Sauvages s'échelonnaient en trois étapes, à six, neuf et douze lieues de l'entrée de la rivière. Nicolas Gastineau et Jean LeMoyne s'étaient faits les amis et protecteurs des Sauvages établis à ces trois postes et les visitaient régulièrement, parcourant une distance d'environ soixante-douze milles aller-retour. La déposition de Robert Cachelièvre, le 19 mars, nous fournit une idée assez précise de ce qu'étaient ces voyages dans la rivière Bécancour ou Saint-Michel. Environ trois semaines avant de faire sa déposition, "le Sieur du Plessis aurait prié le déposant d'aller avec lui dans la rivière puante dite Saint-Michel, partant du Cap de la Madeleine avec le Sr Duplessis et Jean LeMoyne, menant une traîne sauvage et le Sr LeMoyne une autre. Dans celle du déposant, il y avait deux capots, six épées emmanchées, six bonnets à homme, douze brasses de tabac, un petit baril de trois pintes d'eau-de-vie, et sur la traîne du Sr LeMoyne il y avait une grande couverture neuve blanche, douze livres de poudre et neuf à dix livres de plomb à balle, six douzaines de grands couteaux à boucher à manche jaune. A vu traiter par le Sr du Plessis et LeMoyne associés ensemble un capot duquel il eut une peau d'orignal, traitèrent aussi neuf à dix brasses de pétun qu'ils auraient porté à raison de deux brasses pour un castor. N'a vu traiter autre chose des marchandises auxd. Sr du Plessis et LeMoyne, étant resté à la deuxième cabane qui est à neuf lieues dans la rivière, eux deux étant montés à une cabane trois lieues au-dessus menant une traîne chargée de leurs marchandises. N'a vu deux barils d'eau-de-vie que le bruit commun dit qu'ils ont portés et

traités aux cabanes d'en haut, d'où lesd. Sr du Plessis et LeMoyne revinrent avec leur traîne sur laquelle il y avait encore deux livres de poudre, deux épées emmanchées avec quatre ou cinq livres de balles de plomb et un bonnet à homme. N'y ayant autre chose sur la traîne, et amenèrent encore une autre traîne sur laquelle il y avait trois peaux et trois autres peaux sur celle où étaient les marchandises. Etant arrivé du dernier au deuxième cabanage, auraient lors pris deux peaux qu'ils avaient traitées en passant, seraient venus au premier cabanage où ils auraient encore pris quatre peaux lesquelles ils disaient avoir traitées du premier voyage qu'ils avaient fait il y a trois ou quatre jours, seraient partis du cabanage avec les douze peaux qu'ils auraient apportées au logis de Monsieur du Plessis. A oui dire à trois soldats de M. de Loubia desquels il ne sait le nom avoir vu une sauvagesse saoule et ivresse d'une bouteille d'eau-de-vie qu'elle avait trouvée dans la neige. . . Et est tout ce qu'il a voulu dire", d'écrire le greffier, comme pour bien marquer les réticences volontaires du témoin tout au long de son récit. D'autres dépositions moins intéressées nous disent cependant que les sieurs du Plessis et LeMoyne portaient pour leurs voyages de traite avec des marchandises plus alléchantes que du plomb à balle et des couteaux à manche jaune. Ce que nous voulons surtout retenir ici de ce témoignage de Robert Cachelièvre c'est que trois ou quatre jours avant de faire ce voyage, les deux traiteurs associés avaient accompli le même voyage, parcourant ainsi près de cent cinquante milles en moins d'une semaine, avec des traînes chargées de marchandises à l'aller et au retour.

* * *

Ces randonnées ne s'accomplissaient pas sans incidents de tous genres. Au cours d'un voyage dans la rivière des Trois-Rivières, Michel Gamelain fut mordu au bras et à la jambe par un Sauvage, après des scènes de beuverie et des rixes sanglantes, ainsi que le racontait Pierre Le-

Boullanger Sr de Saint-Pierre, le 28 mars. Une scène encore plus révélatrice de l'influence dégradante de l'eau-de-vie sur les Sauvages est racontée par Jean Cusson. Alors qu'il se trouvait à sa cabane de Batiscan, avec François Frigon, sur les neuf à dix heures du soir, deux Sauvages frappent à la porte et demandent à se chauffer. Mais comme ils étaient en boisson, ils commencent à se quereller, Cusson les renvoie, et les deux Sauvages "allèrent coucher sur la neige sans feu viron deux ou trois cents pieds de la cabane". Le lendemain matin, au lever du jour, les deux ivrognes vinrent supplier Jean Cusson de les laisser entrer, étant presque morts de froid.

J'ai assez longuement raconté dans un autre travail ¹⁴ la randonnée héroïque accomplie en cet hiver 1667 par Gabriel Benoist, Nailla Batanchon et Jean Pérot, de Champlain à la rivière Sainte-Anne, où ils s'étaient rendus à la demande du seigneur de La Touche, pour quérir des peaux d'orignal. Conseillés par Michel Gamelain, qui leur fournissait de l'eau-de-vie et leur parlait dans leur propre idiome pour n'être pas compris des Français présents, les Sauvages se jouèrent de Benoist et de ses compagnons, les entraînant le long de la rivière et cherchant à les égarer dans les bois. Après cette randonnée d'une cinquantaine de milles, le groupe dut revenir bredouille à Champlain, sauf qu'ils rencontrèrent en route un jeune homme de Québec, nommé Jean Plassy, dont l'histoire tenait du tragique. Parti de Québec dans la première semaine du carême avec quatre ou cinq compagnons pour aller faire la pêche sous la glace dans le lac Saint-Charles, le groupe résolut en cours de route d'aller auparavant tenter chance à la chasse. Après quelques heures de marche, Jean Plassy, n'ayant pas de raquettes, quitta ses compagnons et resta avec des Sauvages qu'il avait rencontrés. Ces derniers lui promirent des vivres, un capot et une petite peau d'orignal, en retour de quoi Plassy s'engageait à tirer leurs

14. *Les Premiers Seigneurs et colons de Ste-Anne de la Pérade.*

traînes. Mais bientôt les Sauvages abandonnèrent le jeune homme avec les Sauvagesses qui les accompagnaient, et c'est après quelques jours de marche à travers bois qu'il rencontra Gabriel Benoist et ses compagnons. Le jeune Plassy avait donc parcouru, à pied et tirant les traînes des Sauvages la plus grande partie du chemin qui sépare Québec de Sainte-Anne, soit plus de cinquante milles, à travers bois. Au cours de son témoignage, Plassy raconta qu'un des Sauvages le blessa d'un coup d'épée à la cuisse, au cours d'une querelle. Michel Gamelain, en bon samaritain, le pansa. Puis le jeune québécois, un peu reposé, partit pour Champlain avec Benoist et son groupe, et gagna ensuite Trois-Rivières, où il arriva en pleine enquête, ce qui lui valut de faire enregistrer son témoignage.

La déposition de Jean Plassy est une des plus émouvantes de toute l'enquête, et aussi la plus significative de l'endurance, de l'esprit d'aventure de ces habitants qui s'improvisaient trafiquants de fourrures et qu'aucun échec ne décourageait.

* * *

Un autre point sur lequel il est peut-être intéressant de dire un mot à la lumière de ces témoignages est la participation des soldats du régiment de Carignan à la traite. En 1667, il y avait deux ans qu'ils étaient arrivés au pays, et des compagnies étaient cantonnées à Champlain, au Cap de la Madeleine et aux Trois-Rivières. Si ces soldats ont vraiment été les instigateurs de la traite de l'eau-de-vie avec les Sauvages, comme des historiens l'ont prétendu, le document que nous analysons est tout désigné pour nous renseigner. L'historien Gérard Malchelosse a bien réussi à prouver, à l'encontre des assertions de Faillon, de Garneau et de Benjamin Sulte, que les officiers et les soldats du régiment de Carignan ne sont pas les instigateurs de la traite et qu'ils n'aggravèrent pas non plus le commerce existant. Voici quelques faits à l'appui de l'assertion de M. Malchelosse.

D'abord, de toutes les personnes assignées à cette enquête de 1667, deux soldats seulement sont appelés : Nailla Batanchon et Jean Pérot. Et encore ne sont-ils pas inculpés de trafic de boisson avec les Sauvages. Ils avaient été envoyés dans les bois, avec Gabriel Benoist, comme nous venons de le voir, et ce, "prié par M. de la Touche et commandé par M. de Saint-Ours, mon capitaine", déclare le soldat Batanchon. Or, M. de Saint-Ours ne s'occupait pas de la traite, pas plus d'ailleurs que le seigneur de Champlain, et c'est par amitié pour ce dernier que M. de Saint-Ours lui rendit le service de lui prêter deux de ses hommes.

Voci d'ailleurs en quels termes il est question des soldats dans les divers témoignages :

Déposition de Nicolas Dupuis : "A dit avoir connaissance qu'un nommé Lavigne, soldat de la compagnie de M. de Naurois demeurant chez led. Foisy en avait traité par plusieurs fois et croit aussi que cinq autres qui y sont encore demeurant en traitent aussi".

Déposition de Henry Derby dit la Ronce : "Il y a environ huit jours Jean Cusson y étant allé [dans les bois] en la compagnie de quelques soldats de Monsieur de Saint-Ours, Pierre Disy et St-Romain, led. Cusson n'avait pu avoir de viande des Sauvages n'ayant porté d'eau-de-vie pour leur donner".

Déposition de Benjamin Anseau : [Dans la Rivière des Trois-Rivières] "A vu le sieur Gamelain, Bellerive, Jean-Baptiste Crevier, Ricard valet de M. Gamelain, Jacques valet de Bellerive avec deux soldats dont l'un est serviteur de M. de Beaudeduit et l'autre nommé Morin, ne sait la boisson qu'ils peuvent avoir donnée".

Déposition de Guillaume Fagot : "Quelques soldats de M. de Nauroy envoyés là [à Champlain] pour avoir de la boisson qui était alentour, lesquels se chauffaient en une cabane qu'ils avaient faite".

Déposition de René Aubuchon : “Avoir vu trois soldats [dans la rivière Saint-Michel] desquels l’un avoir un petit baril & un autre une gourde lesquels étaient revenus avec le déposant au Cap de la Madeleine où était leur garnison avec deux traînes de viande”.

Déposition de Pierre LeBoullanger : “Allant avec un Sauvage nommé Mangouché et un soldat nommé LaRivière qui allait quérir des peaux pour LaVerdure tailleur demeurant au Cap, lequel avait donné viron demion d’eau-de-vie aud. soldat de laquelle ils avaient bu chacun deux coups en chemin avec led. Mangouché sauvage et n’en avoir vu donner d’autre”.

Ces témoignages, en s’en rend compte, n’ont rien d’acablant pour les soldats et les officiers des compagnies cantonnées au Cap de la Madeleine et aux environs. Que des soldats aient été envoyés en forêt pour obtenir de la nourriture ou pour aider des habitants, cela est tout naturel, et il n’y a pas lieu de les accabler de tous les maux dont on se plaignait et qui ont provoqué cette enquête. Par la suite, des soldats prirent goût à la traite et s’y adonnèrent. Mais l’habitude de traiter de l’eau-de-vie avec les Sauvages existait avant leur arrivée, et les soldats, non plus d’ailleurs les officiers militaires, ne peuvent être tenus responsables des scandales provoqués par les abus.

* * *

Les vrais responsables, on l’aura remarqué, sont malheureusement quelques-uns des habitants les plus en vue, qui réussirent à se tirer à bon compte des témoignages déposés contre eux. Puniton ridicule même, en regard du mauvais exemple donné. Mais il fallait songer à conserver l’amitié des Sauvages pour le commerce des fourrures, et le même Conseil Souverain qui, le 20 juin 1667, condamnait Ncolas Gastineau, Jean LeMoyne, Michel Gamelain, Jean-Baptiste et Nicolas Crevier, Benjamin Anseau et François Fafard pour avoir traité de l’eau-de-

vie avec les Sauvages, ne les condamnait pas pour avoir habitué ces Indiens à l'ivrognerie et les rendre responsables de toutes sortes de scandales publics; il les condamnait parce que la loi le voulait ainsi et parce que les missionnaires l'y obligeaient. Et l'année suivante, soit le 10 novembre 1668, le privilège de débiter et traiter de l'eau-de-vie aux Sauvages était accordé à tous les Français de la Nouvelle France. On peut facilement imaginer que les mêmes scènes se reproduisirent.

On comprend bien, à la suite de ces faits, la portée de certaines observations des *Relations*, qui, à une simple lecture rapide, peuvent paraître imprécises, mais qui, à la lumière des événements, se révèlent une peinture cruellement exacte de la situation. En janvier 1667, dit le *Journal des Jésuites*, le Père Louis Nicolas se rend dans les bois pour tirer les Algonquins de "l'occasion de l'ivrognerie qui est plus grande que jamais". Dans ces quelques mots se trouvent réunis tous les désordres, toutes les beuveries, toutes les scènes scandaleuses provenant de l'exploitation systématique des passions et des faiblesses naturelles des Indiens pour obtenir à bon compte le produit de leurs chasses.

Un autre écho mélancolique de cette époque troublée se trouve dans une phrase de Pierre Boucher qui, en cette même année 1667, quittait les bourgs des Trois-Rivières et du Cap de la Madeleine pour aller se fixer à Boucherville, afin, écrit-il, "d'avoir un lieu dans ce pays consacré à Dieu, où les gens de bien puissent vivre en repos".

Ces lignes laissent clairement supposer que les désordres que nous venons de décrire, dus en grande partie à l'activité d'une belle-mère un peu trop compromettante, ne sont pas étrangers à la brusque décision de Pierre Boucher de changer de milieu.

Chirurgiens, barbiers-chirurgiens, charlatans et sages-femmes de la région trifluvienne sous le régime français

Quelques historiens et chercheurs ont tenté le dénombrement des chirurgiens et barbiers-chirurgiens de la Nouvelle-France. E.-Z. Massicotte a été le premier à fournir un travail d'envergure, en publiant dans le *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec* (1922-23) une liste des médecins et chirurgiens de Montréal sous le régime français, liste continuée dans le *Bulletin des Recherches Historiques* de 1932. Pour la plupart de ces chirurgiens, Massicotte s'est contenté de brèves notices qu'il avait certainement l'intention de compléter plus tard. Dans le *Canada français* de 1889, Joseph-Edmond Roy avait déjà esquissé quelques biographies et fourni des notes intéressantes sur l'histoire de la médecine. En 1923, paraissait en volume à tirage restreint, sous le titre *Notes pour servir à l'Histoire de la Médecine dans le Bas-Canada*, une série de biographies de médecins et chirurgiens commencée par le docteur J. Ahern et continuée par son fils le docteur Georges Ahern. Les docteurs Ahern ajoutaient au travail de Massicotte de nombreux noms de chirurgiens qui avaient pratiqué à Québec, et quelques-uns aux Trois-Rivières et dans la région. D'autres chercheurs, entr'autres Benjamin Sulte, les docteurs Arthur Vallée, Léo Pariseau et Sylvio LeBlond, C.-M. Boissonneault, Gérard Malcheosse, etc., se sont intéressés eux aussi à l'histoire de la médecine et de l'hygiène chez nos ancêtres et chez les Indiens.

C'est un complément régional à tous ces travaux épars que nous désirons donner ici, pour répondre en par-

tie au voeu émis par Massicotte de chercher à fournir le plus de documentation possible à ceux qui voudront entreprendre l'intéressante histoire de la médecine et de ses praticiens sous le régime français.

Comme à Québec et à Montréal, on trouve des chirurgiens aux tout premiers temps de la fondation des Trois-Rivières. C'étaient tout d'abord des chirurgiens attachés à la garnison locale, avec appointements fixes. A partir de 1653, il semble y avoir eu des chirurgiens résidents, avec le séjour de Jean Madry. Puis vinrent les "maîtres-chirurgiens" indépendants : Louis Pinard, Michel Gamelain, Félix Thunaye, François Bellermand dit d'Argencourt, etc. Dès 1658, au Registre des Audiances, on trouve des chirurgiens aux prises avec les exigences des habitants. Nous donnons des détails de quelques procès dans les notules consacrées aux chirurgiens intéressés. A titre de documentation, nous en citons ici deux exemples typiques dans lesquels les noms des chirurgiens n'apparaissent pas. Le 18 février 1658, Pierre Rainville réclame quatre années de gages de son employeur Jean Sauvaget. Ce dernier riposte, avec preuves à l'appui et quittances en bonne et due forme, qu'il a payé à son domestique les gages de trois années et même plus : "a allégué ledit Sauvaget avoir payé vingt livres au chirurgien pour avoir pansé ledit Rainville pendant qu'il le servait". Le juge Pierre Boucher déclare que : "pour les vingt livres payées au chirurgien, led. Sauvaget s'en tiendra chargé jusqu'à ce que l'on puisse voir la Coutume de Québec touchant les serviteurs indisposés au service de leurs maîtres". Le 24 juillet suivant, un procès met aux prises Pierre Couc dit La Fleur et Barthélemy Bertaut. Ce dernier refuse de payer "les vacations des chirurgiens" qui ont soigné Pierre Couc pour les blessures qu'il s'est infligées pendant qu'il travaillait pour Bertaut. Couc assigne trois témoins de la transaction passée le 9 janvier précédent, "lesquels ont affirmé qu'il était délibéré entre eux que ledit Bertaut payerait les vacations du chirurgien outre ce qui est couché dans le

contrat, lequel article fut supprimé afin d'avoir meilleur marché du chirurgien". Bertaut fut condamné à payer.

Au Cap de la Madeleine, Michel Peltier sieur de la Prade, avec le concours de Pierre Boucher et des Pères Jésuites, établit en 1660 un hôpital qui est appelé "Hôtel de Notre-Dame de la Pitié". En 1665, Peltier y appointe un chirurgien résident, Félix Thunaye, avec mission d'y soigner les soldats et les "indigents de commodité". Le fléau des guerres qui ravagèrent le pays autour de 1690 inspira à Mgr de Saint-Valier l'idée de fonder un hôpital aux Trois-Rivières. Il rendit son projet public en 1694, et trois ans plus tard, en 1697, l'Hôtel-Dieu des Trois-Rivières ouvrait ses portes. Mgr de Saint-Vallier offrait de payer lui-même six cents livres de rente annuelle pour l'entretien de six lits à l'hôpital. Trois religieuses furent envoyées du couvent des Ursulines de Québec pour prendre soin du nouvel Hôtel-Dieu : les Mères Marie Drouard, Marie Amyot et Marie-Louise de Lanaudière. Au mois de mai 1702, des lettres patentes signées par Louis XIV établissaient officiellement l'Hôtel-Dieu et le Monastère des Ursulines des Trois-Rivières. Cet hôpital resta en service jusqu'en 1887, alors que fut fondé l'hôpital Saint-Joseph, dirigé par les Religieuses de la Providence.

L'histoire de bien peu des chirurgiens que nous mentionnons dans les pages qui suivent se rattache à l'hôpital des Ursulines. Seuls, semble-t-il, Jacques Dugay, Charles Alavoine et François Rimbaud y ont régulièrement soigné les malades. Les autres n'y ont aucune attache. Plusieurs s'étaient établis dans les campagnes environnantes, d'autres n'ont fait que passer.

Nous ne prétendons pas donner ici une histoire complète des chirurgiens et de la médecine dans la région trifluvienne jusqu'à 1760. Notre but est tout simplement d'offrir une nomenclature de chirurgiens, barbiers-chirurgiens, charlatans, guérisseurs habiles ou entreprenants, que les hasards de nos recherches nous ont permis de

découvrir. Quelques-uns furent d'excellents et consciencieux praticiens, d'autres faisaient preuve de plus d'habileté que de science, et certains furent des aventuriers. Tous, croyons-nous, ont droit quand même à une notice, si brève soit-elle.

* * *

Charles Alavoine

De 1725 à 1764, année de sa mort, Charles Alavoine se dépensa au service des malades trifluviens et des soldats.

Né vers 1695, probablement en France car on n'a pas, semble-t-il, retracé au pays son acte de naissance, Alavoine fit sans doute son apprentissage chez un chirurgien de Montréal, où résidaient ses parents, Charles Alavoine et Marie-Thérèse Machard.

D'après Massicotte¹, Alavoine aurait, le 28 août 1723, acheté un emplacement au village de Laprairie et, le 4 octobre suivant, il se faisait concéder une terre dans la seigneurie de ce nom. Le 17 février 1725, il aurait vendu cette terre pour aller demeurer à Montréal. Ces diverses transactions indiquent qu'au début de ses années de pratique Alavoine aurait eu de la difficulté à se situer. En 1722, le 17 avril, il est aux Trois-Rivières, où il passe ses conventions de mariage avec Marie-Anne Lefebvre-Lasiseraye, devant le curé de la paroisse, le Père Hyacinthe Pelfresne, Récollet. Le 21 mai suivant, il se dit "résident à Champlain" dans un acte du notaire Normandin devant lequel lui et son épouse ratifient leur contrat de mariage, "lesquels ont déclaré que lors de leurs épousailles il n'y avait pas de notaire aux Trois-Rivières". Le 24 mai 1723, Alavoine est encore à Champlain où il fait baptiser son premier enfant, Charles-Léon. Le 12 octobre 1724, c'est à Montréal qu'est baptisé son deuxième enfant, Jacques-Marie. Puis son troisième, François, est baptisé

1. B.R.H., 1932, p. 516.

aux Trois-Rivières le 4 novembre 1725. De même en sera-t-il jusqu'au dix-neuvième, car ce chirurgien, qui assista à la naissance de tant d'enfants trifluviens, verra dix-neuf enfants naître dans son propre foyer.

C'est donc en 1725 qu'il faudrait placer l'établissement définitif d'Alavoine aux Trois-Rivières. Sans doute avait-il bonne réputation, car les Ursulines l'attachent immédiatement à leur hôpital. Jacques Dugay était alors le seul médecin résidant aux Trois-Rivières, mais il avait plus de 75 ans, et l'hôpital ne pouvait plus beaucoup compter sur lui. D'ailleurs Dugay ne semble pas avoir été attaché à l'hôpital. Les "Annales des Ursulines" mentionnent toujours Alavoine comme "le premier médecin de la maison". Le 8 octobre 1727, il reçoit officiellement une commission de chirurgien de l'Hôtel-Dieu des Trois-Rivières, au salaire de 75 livres par année². Le 25 octobre 1739, le gouverneur de Beauharnois et l'intendant Hocquart demandent au ministre de porter les appointements d'Alavoine à 300 livres. On lui en accorde 200. Outre son salaire officiel, Alavoine ne pouvait compter que sur les maigres honoraires de ses clients particuliers, et les Trifluviens de cette époque n'étaient pas plus généreux pour ceux qui essayaient de soulager leurs souffrances que ceux du siècle précédent. Dès 1726, Alavoine doit poursuivre un de ses clients, Guillaume Baudry, pour soins médicaux donnés à son fils. Sa réclamation se chiffre à 174 livres, mais le tribunal ordonne que le mémoire du chirurgien soit expertisé par un autre médecin. Ce fut Michel Sarrazin qui en fut chargé. Plus tard, en 1749, Alavoine réclame devant les tribunaux la somme de 160 livres d'Henri Luneau, de Québec, pour "pansements et amputation d'une jambe au fils dudit Luneau, à l'hôpital des Trois-Rivières". La cour lui donne raison.

Pourtant, les Trifluviens semblaient satisfaits des services rendus par le docteur Alavoine, et on cherchait à le

2. *Ordonnances des Intendants*, II, 22.

garder. Dès son arrivée, on lui accorda, en marque de gratitude, l'usage gratuit d'un banc à l'église³. En 1737, on le dispensa de payer à la fabrique la rente d'un emplacement dans la commune. En 1754, Alavoine demande que la faveur de l'usage gratuit d'un banc à l'église soit également accordé à sa famille, "vu que depuis plus de vingt ans il chante au choeur de cette paroisse sans autre gratification que la rente de son banc, et qu'il promet de continuer à être assidu à chanter régulièrement tant que sa santé et son emploi le lui permettront". Alavoine ne put obtenir la faveur demandée, mais les marguilliers poussèrent la générosité jusqu'à lui promettre, "sous le bon plaisir de l'évêque de Québec", que ses enfants n'auraient à payer que quatre livres de rente et que leur banc ne serait pas sujet "à la criée". Au cours de la visite pastorale qu'il fit aux Trois-Rivières en 1755, Mgr de Pontbriand étudia la situation, et suggéra que la concession gratuite d'un banc soit accordée au docteur Alavoine et à son épouse, mais non à leurs enfants.

Pendant ce temps, Alavoine se débattait dans des difficultés financières particulièrement pénibles. Au printemps de 1743, sa propre femme prend contre lui des procédures pour obtenir une séparation de biens, et ces documents⁴ démontrent que la situation financière du chirurgien trifluvien n'était guère florissante. Au nombre des témoins assignés par Madame Alavoine, Paul Fraigneau, 29 ans, originaire de Niort, en Poitou, dépose qu'il a "entendu dire très souvent audit sieur Alavoine qu'il avait contracté quantité de dettes à l'insu de son épouse, ce qui l'avait beaucoup obéré, et même de luy avoir aussi ouï dire qu'il avait fait quantité de folles dépenses, aussi à son insu". Un autre témoin, Louis Coursolle, 42 ans, déclare de son côté, "qu'il a entendu dire au père dud. Alavoine et aud. sieur Alavoine lui-même qu'il était obligé de lui

3. P. Odoric Jouve, *Les Franciscains aux Trois-Rivières*, p. 146.

4. Cf. *Inventaire d'une Collection*, Archives de la Province, pièce no 1330.

donner une pension de trois cents livres annuellement, qu'il avait un acte avec led. Alavoine, qu'il a même entendu dire qu'il devait à plusieurs particuliers, entre autres à Messieurs de Godefroy et de La Gorgendière, auquel dit Godefroy il avait même remis une terre faute de payement". Jean Truilly dit La Combe, âgé de 61 ans, confirme ce que le témoin précédent avait déjà déclaré, à savoir "qu'il a entendu dire quantité de fois au sieur Charles Alavoine le père que son dit fils luy devait une pension de trois cents livres annuellement".

Après ce malheureux incident familial, les réclamations commencèrent à pleuvoir. Dès l'année suivante, en 1744, Jean-Baptiste Godefroy qui, on vient de le voir, s'était fait remettre une concession, faute de payement, fit saisir et vendre à l'enchère l'emplacement et la maison du chirurgien, et s'en porta acquéreur pour la somme de 500 livres. Alavoine devait alors à Godefroy la somme de six cents livres qu'il ne pouvait rembourser. En 1747, c'est le propre père d'Alavoine qui se décide à lui réclamer en justice la somme de onze cents livres qu'il lui avait prêtée en 1729. Un cahier des "Décrets d'affirmations, oppositions, etc.", conservé aux Archives du Palais de Justice des Trois-Rivières, nous apprend qu'Alavoine aurait également eu des difficultés avec sa soeur Charlotte. Ce document, daté du 20 janvier 1750, dit : "Est comparue Dame Charlotte Alavoine, épouse et procuratrice de Théophile Barthe, armurier du Roy demeurant en la ville de Montréal, rue Saint-Paul, laquelle a déclaré qu'elle est partie de Montréal dimanche dernier pour se rendre en cette ville [des Trois-Rivières] où elle est arrivée aujourd'hui, deux heures de relevée, avec une carriole et un cheval, conduit par un homme, exprès pour y régler ses affaires avec le Sr Charles Alavoine son frère chirurgien major de cette ville, qu'elle séjournera en cette ville jusqu'à ce qu'elle ait entièrement réglé et terminé avec ledit Sieur son frère. . ."

En 1758, le ministre écrivait à Vaudreuil et à Bigot qu'il avait procuré à Charles Alavoine un brevet de chirurgien du Roi. Le 7 novembre 1759, Alavoine n'avait encore rien obtenu, puisque ce jour-là il demandait à l'intendant Bigot de prendre sur les sommes à sa disposition les appointements auxquels son brevet de chirurgien major lui donnait droit. Il ne semble pas que le chirurgien Alavoine ait obtenu satisfaction, car après la capitulation du pays, il eut l'idée de passer en France avec sa famille. "Il fut retenu, écrit le Père Jouve⁵ par Vaudreuil et Bigot qui lui ordonnèrent "de continuer mes services pour sa Majesté à l'hôpital de cette ville", écrivait-il au ministre le 3 septembre 1761; il ajoutait : "Aujourd'hui, je me trouve hors d'état de passer en France, et d'ailleurs je suis sollicité de rester tant de la part des Dames Ursulines du dit hôpital que de celle de tous les habitants de cette ville, où il ne reste aucun chirurgien français. Je n'ai donc pas pu me refuser à leur demande; mais sur l'exposé que j'ai l'honneur de faire à votre Grandeur, j'ai lieu de penser que non seulement elle voudra bien me procurer les grâces de Sa Majesté pour toucher mes appointements, mais encore celle de me conserver dans mon emploi, lorsque cette colonie sera rendue".

Même après la cession définitive du pays, Alavoine resta aux Trois-Rivières, et il y fut inhumé le 9 janvier 1764.

Ce ne fut que le 28 novembre 1771 que sa veuve se décida à faire dresser l'inventaire de ses biens, par le notaire J.-B. Badeaux. On y note qu'il "a été trouvé dans une chambre faisant face à la rue plusieurs livres et outils de chirurgien, prisés ensemble à 24 livres. Et aussi un alambic estimé à 40 livres". L'estimation de ces articles avait été faite par le chirurgien Rimbaud, à la demande des arbitres. L'inventaire total se chiffrait à 310 livres 5 sols.

5. Op. cit., p. 147.

Jacques-Marie et François Alavoine

Le chirurgien Alavoine, dont la vie, comme on vient de le voir, n'a été qu'une suite de tracas et de difficultés de toutes sortes, a subi une rude épreuve lorsque ses deux fils, Jacques-Marie et François, chirurgiens tous deux, sont décédés à deux ans d'intervalle, au début de leur carrière. Après avoir appris de leur père les éléments de leur profession, ils entrèrent en service à l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang de Québec, où ils décédèrent.

Jacques-Marie fut baptisé à Montréal le 12 octobre 1724. Il entra à l'Hôtel-Dieu de Québec comme chirurgien résident, le 7 août 1748, en sortit le 2 décembre suivant, y retourna le 1er mai 1749, encore comme chirurgien, et c'est là qu'il mourut le 12 novembre 1750.

François naquit aux Trois-Rivières le 4 novembre 1725. Il entra, dit Ahern, en service à l'Hôtel-Dieu de Québec, comme second chirurgien, le 10 février 1747, mais en sortit le 31 mars suivant. Le 7 juin, il retourna à l'Hôtel-Dieu, comme malade cette fois, et il y décéda le 16. Il fut inhumé dans le cimetière de l'Hôpital. Il avait vingt-et-un ans.

Deux autres fils de Charles Alavoine moururent, le premier, Charles-Léon, à dix-huit ans, et le sixième de ses enfants, Louis-Joseph, à vingt-quatre ans. Mais aucun document n'indique qu'ils aient embrassé la profession de leur père ⁶.

6. Voici la liste des enfants de Charles Alavoine : *Charles-Léon*, b. à Champlain le 24 mai 1723. Sép. à T.-Riv. le 22 avril 1741. Inhumé dans le cimetière de l'hôpital. — *Jacques-Marie*, b. à Montréal le 12 oct. 1724. Sép. 12 nov. 1750. — *François-Marie*, b. à T.-Riv. le 4 nov. 1725. Sép. 16 juin 1747. — *Jean-Joseph*, b. 1er avril, et Sép. 10 juin 1727, à T.-Riv. — *Marie-Anne-Louise*, b. 27 mars 1728 à T.-Riv.; épouse le 12 fév. 1750 à T.-R. François Potier, fils de Joseph Potier et de Marie-Josèphe Mouët. (Contrat de mariage par Pillard, le 4 janvier 1750). — *Louis-Joseph*, b. 16 sept. 1729, à T.-R. Sép. 1er mai 1753. — *Michel-Joseph*, b. 5 mars. Sép. 13 août 1731, à T.-R. — *Paul-Antoine*, b. 13 juin 1732. — *Michel*, b. 31 janvier. Sép. 12 mars 1734, à T.-R. — *Denis*, b. 21 fév. Sép. 9 mars 1735, à T.-R. — *Louise*, b. 9 juillet 1736, à T.-R. — *Françoise-Charlotte*, b. 13 mars 1738 à T.-R. M. 20 janvier 1758 à Charles-Joseph d'Aillebout. — *Marguerite*, b. 17 oct. 1739. Sép. 30 mars 1740 à T.-R. — *Jean-Baptiste Noël*, b. 20 déc. 1740 à T.-R. — *Michel-Marie*, b. 15 mai. Sép. 11 août 1742. — *Charles-François-Xavier*, b. 18 janvier. Sép. 10 juillet 1744. — *Louis-Marie*, b. 7 mars. Sép. 13 août 1745. — *Marie-Anne Charlotte*, b. 6 avril 1747. — *Charles-Marie*, b. 30 oct. 1748.

Henry Arnaud

Henry Arnaud pratiqua sa profession de chirurgien à Québec non pas jusqu'en 1740, comme écrivent les docteurs Ahern (pp. 10-11), car en 1738 il est établi comme marchand à Sainte-Anne-de-la-Pérade, où il est parrain d'un fils d'Henri Perrault et de Marie-Anne Trottier-Bellecour le 12 octobre. Le 10 septembre 1740, il se dit "marchand demeurant à Batiscan" dans un contrat du notaire Pollet par lequel contrat Henry Arnaud et sa femme Marie-Marguerite de Chavigny reconnaissent devoir la somme de quinze cents livres au sieur Nicolas-Gaspard Boucoult, "Conseiller du Roy et lieutenant particulier de la Prévôté de Québec et Lieutenant-général de l'Amirauté de Québec". Le contrat spécifie que le sieur Boucoult prêtait cet argent "pour faciliter le commerce du sieur Arnaud" et est passé "en la maison du sieur Arnaud". Sans doute Arnaud était-il moins bien doué pour le commerce que pour la médecine, car un an après il est rendu à Saint-Pierre-les-Becquets, où il devait mourir soudainement en 1743.

A l'inventaire de ses biens, dressé le 20 mars 1744 par le notaire Pollet, il est dit "vivant marchand demeurant en la seigneurie de Saint-Pierre-les-Becquets". Signalons que dans la liste des effets inventoriés ne figure aucun instrument de chirurgie et aucun remède. Voici son acte de sépulture "Ce deux septembre mil sept cent quarante-et-trois est décédé en cette paroisse de Saint Pierre Monsieur Henry Arnaud, âgé de cinquante et quelques années, après avoir reçu tous les sacrements de pénitence, d'Eucharistie et d'Extrême Onction. Son corps a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse avec les cérémonies accoutumées". Il semble que s'il eût exercé sa profession de médecin à Saint-Pierre, l'acte de sépulture l'aurait signalé.

Notons en terminant une autre petite rectification à l'article fourni par Ahern sur Arnaud. De sa deuxième

femme, Marie-Marguerite de Chavigny, Arnaud a eu deux enfants "dont le premier, dit Ahern, est né trois jours après la mort de son père". En réalité, cette enfant, une fille du nom de Marie-Joseph, fut bien baptisée le 5 septembre, mais elle était née le 25 août, comme l'indique le registre. Disons aussi que Marguerite de Chavigny épousa par la suite, le 27 octobre 1756, à Lotbinière, Joseph Pézard de la Touche, seigneur de Champlain, déjà veuf de Marie Trottier et de Marie-Josephe Jutrat.

Jean Baradat dit Larieu

Chirurgien de la compagnie de Vaudreuil, il épousa à Batiscan, où sa compagnie était cantonnée, Marie-Anne Moreau, fille de Jean Moreau et d'Anne Guillet. Baradat était natif, d'Anglet, évêché de Lescar en Béarn, fils de Jean Baradat et de Claire Larieu. Le contrat de mariage fut passé par le notaire Trotain le 12 septembre 1696, mais l'acte n'est entré au registre paroissial que le 14 novembre suivant. Jean Baradat demeura à Batiscan de 1695 à 1699, et il y exerça sa profession. Dans l'inventaire qu'elle fit de ses biens après la mort de son époux René Dubois, Anne Dumond déclare devoir vingt livres à M. Larieu, chirurgien. Au contrat de mariage de Jean Veillette avec Catherine Lariou, le 2 septembre 1698, il est mentionné avec le titre de "maistre-chirurgien".

Jean Baradat eut deux enfants tous deux nés et décédés à Batiscan: Marie-Claire, née le 11 février et décédée le 14 février 1698, et Jean, né le 17 octobre et décédé le 4 décembre 1699. Son épouse mourut cinq jours après la naissance de Jean, soit le 22 octobre 1699. Aucun document ne le mentionne après cette année.

Simon Baron

Il avait, nous disent les *Relations des Jésuites* (XIII, 114), appris quelques notions de chirurgie au cours d'un séjour à Chibou, Cap-Breton. En 1634, il partit des Trois-

Rivières pour le pays des Hurons avec le groupe qui accompagnait le Père Antoine Daniel, dans le but d'y faire la traite des fourrures. Mais il s'avéra fort précieux pour les missionnaires. "Il fut volé par les siens [ses guides indiens] la première journée qu'il arriva en ces contrées, et eut encore bien plus perdu s'il ne les eût contraints par la peur de ses armes lui en rendre quelque partie". Plus loin la même *Relation* dit: "Entre tous les Français, je n'en trouve point qui aie eu plus de peine que le Père Davost et Baron. Le Père pour le mauvais traitement de ses Sauvages, Baron pour la longueur du voyage. Il a demeuré quarante jours par les chemins, souvent il était lui seul avec un Sauvage à nager dans un canot fort grand et fort chargé. Il lui fallait porter lui-même tous les paquets. Il a couru risque trois ou quatre fois dans les torrents, et pour comble de ses peines, on lui a dérobé beaucoup de ses marchandises" (VIII, 81, 99).

En Huronie, Simon Baron eut souvent l'occasion d'exercer ses talents de chirurgien, principalement durant une épidémie qui causa de nombreux morts parmi les Indiens, en décembre 1636. "Nos médecines, écrit la *Relation* de 1637, ont eu des effets qui ont éclaté par tout le pays, et cependant je vous laisse à penser quelles médecines: un petit sachet de séné a servi à plus de 50 personnes; on nous en a demandé de tous côtés; et quelquefois le plaisir était que si le malade se trouvait travaillé d'une retention d'urine, notre médecine n'opérait justement que pour cela. Simon Baron a rendu de bons services en cette occasion, car ayant appris autrefois au Chibou en une pareille nécessité à manier la lancette, il n'a pas manqué ici de pratique tout le long de l'hyver, et les lancettes nous ont plutôt manqué qu'à lui la bonne volonté, et à nos Sauvages le désir d'être saignés, pour en avoir vu de bons effets en la guérison de plusieurs personnes presque abandonnées" (XIII, 114). En une circonstance, raconte la même *Relation*, "Simon Baron fit plus de deux cents saignées et en un seul jour jusques à cinquante, c'était à qui

lui tendrait le bras, les sains se faisaient saigner par précaution, et les malades s'estimaient à demi guéris quand ils voyaient couler leur sang, entre autre un vieillard qui était à demi aveugle. Si tôt qu'il fut saigné, ah! dit-il, mon neveu, tu m'as rendu la vue, je vois maintenant, tant y a qu'il se trouva sur l'heure merveilleusement soulagé" (XIII, 182).

Simon Baron était de retour aux Trois-Rivières à l'automne de 1637, car il y fut parrain le 3 septembre. Est-ce ce même personnage qui fut de nouveau parrain le 2 avril 1658, et qui eut des différends en 1658, 1659 et 1662 avec divers Trifluviens? Nous croyons plutôt qu'il faut voir ici le marchand de La Rochelle, Simon Baston, qui séjourna aux Trois-Rivières à cette époque pour raffler les fourrures des traiteurs trifluviens.

Henry Bélisle

Massicotte écrit ⁷ que c'est par erreur qu'Ahern le nomme Henry Lamarre dit Bélisle. C'est pourtant son véritable nom. Massicotte le nomme Bélisle-Levasseur, et il a également raison. Dans son contrat de mariage avec Catherine Demosny à Québec, le 19 juin 1690 (greffe Rageot), il déclare comme nom et signe Henry Lamarre dit Bélisle. Il était fils d'Antoine Lamarre et de Marguerite LeVasseur, de la paroisse Saint-Michel d'Angers, et se dit "chirurgien demeurant en cette ville" (Québec). Massicotte a donc également raison en le nommant Bélisle-LeVasseur, du nom de sa mère, et lui-même s'est parfois nommé ainsi. A son contrat de mariage, assistaient deux autres chirurgiens de Québec: Jean-Baptiste Beaudoin et Timothée Roussel. La future épouse était elle-même fille d'un chirurgien québécois, Jean-Baptiste Demosny, décédé en 1687.

Devenu veuf de Catherine Demosny en 1703, le chirurgien Bélisle (dans les documents que nous avons véri-

⁷ B.R.H., 1932, p. 516.

fiés il signe "Belisle") se transporta à Champlain⁸. Il y résidait depuis peu lorsqu'il épousa le 26 novembre 1705 Perrine Dandonneau (de son vrai nom Françoise-Pétro-nille, baptisée le 4 janvier 1665 aux Trois-Rivières), et qui était veuve de Jean Desrosiers du Tremble, ce dernier étant décédé le 23 février 1704. Dans son contrat de mariage passé le 25 novembre devant le notaire Normandin dans la maison du Sieur Montplaisir, Henry Bélisle se qualifie de "maistre-chirurgien demeurant à Champlain". Sans doute avait-il l'intention d'y demeurer, car dans cet acte il déclare : "le dit sieur époux a déclaré que quant à présent il ne peut au juste faire la déclaration des effets contenus en l'inventaire fait après le décès de la dite défunte son épouse, étant absent lors de la confection d'ice-luy et que la plus grande partie sont encore à présent à Québec en attendant qu'ils fussent arrivés pour faire une entière disposition". Toutefois la future épouse reconnaît que le sieur Bélisle a "apporté en sa maison divers articles, dont un tour de lit de serge de Caen de couleur verte, une paire de chenets et une pelle à feu, une lèchefrite, une passoire de cuivre rouge, une broche à rôtir, une demi-douzaine de chaises de bois de noyer, un chandelier, une salière, une marmite, un miroir et deux pochettes de plume". D'autre part, la veuve Desrosiers déclare que "tous les effets contenus en l'inventaire fait après le décès dudit défunt son mari sont en nature à la réserve de deux boeufs et de trois vaches qu'elle a vendus pour l'entretien et nécessité de sa famille".

Ces déclarations démontrent à l'évidence qu'aucun des conjoints ne jouissait d'un état de fortune bien florissant. Dans la déclaration du sieur Bélisle, rien n'indique qu'il était chirurgien et qu'il entendait poursuivre l'exercice de sa profession. Quant à la veuve Desrosiers, l'inventaire fait après le décès de son premier mari (greffe Normandin, 3 mai 1704) indique que l'actif se chiffrait à 309 livres 12

8. Il avait entre temps séjourné à Détroit, comme le signale M. C.-M. Boissonnault (Laval Médical, sept. 1954). Le 27 avril de cette année, il est signalé comme parrain à cet endroit.

sols. Le 14 mai suivant, elle transportait à Joseph Desjordy sieur de Cabanac tout ce qui lui revenait de sa part d'héritage de son père, défunt Pierre Dandonneau, pour la somme de 238 livres 16 sols, prêtés ce même jour par le sieur de Cabanac. Si on ajoute à cela que Perrine Dandonneau avait neuf enfants, dont le plus jeune d'à peine trois ans, et que le chirurgien Bélisle en avait quatre, on peut conclure que l'avenir ne devait pas apparaître bien florissant.

L'activité d'Henry Bélisle comme chirurgien à Champlain est plutôt obscure. Peu de documents nous renseignent sur sa carrière professionnelle. Par contre, on le voit figurer comme témoin à plusieurs actes d'inventaire entre 1706 et 1710. Un acte des *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain* (V, 308) nous apprend qu'en 1706 et 1707 il eut des difficultés avec ses beaux-frères, entre autres Jean Brisset, propriétaire de l'île Dupas et époux de Marguerite Dandonneau. Le 28 mars 1707, un acte d'assignation en justice est affiché "à la porte de sa maison, en présence du sieur Disy Montplaisir, son voisin".

Sans doute est-ce à la suite de ces difficultés que notre chirurgien retourna, sinon tenter fortune du moins chercher la paix à Détroit. "Si l'on en juge, écrit Charles-M. Boissonnault⁹, par le nombre de fois que Henry Bélisle et Perrine Dandonneau servirent de parrain et de marraine, on peut affirmer qu'ils y étaient fort populaires. Ils devaient également assister à tous les mariages car, selon Louise Rau, Bélisle et sa femme ont maintes fois signé comme témoins. Perrine mourut au bout de cinq ans¹⁰. Vers le même temps, Cadillac, qui n'avait que des ennuis à Détroit, fut nommé gouverneur de la Louisiane. Bélisle quitta alors Détroit définitivement et vint exercer son art à Montréal. . ." En effet, nous le retrouvons à cet endroit, où, le 12 août 1712, il convole en troisième noces (contrat

9. Op. cit., p. 974.

10. Le 9 mai 1711, d'après Tanguay (Dict. II, p. 205).

par LePailleur)¹¹ avec Jeanne Archambault. Il devait terminer ses jours à la Pointe-aux-Trembles, en septembre 1740, "âgé d'environ cent ans", mentionne l'acte de sépulture. L'inventaire de ses biens fut dressé le 14 novembre suivant par le notaire François Comparet.

La dernière mention faite dans nos archives du chirurgien Bélisle est un acte du notaire Simon Sanguinet père, en date du 18 août 1742, sur "défaut accordé en vertu d'une ordonnance de M. le lieutenant général au siège de la juridiction de Montréal, à Jeanne Archambault, veuve de Henry Belle Isle, vivant chirurgien de la Pointe-aux-Trembles, contre les enfants héritiers dudit Belle Isle, défailants à comparaître pour procéder aux partages des biens et effets de la succession dudit défunt Henry Belle Isle leur père".

François Bellermant dit d'Argencourt

Ahern (p. 46) consacre quatre lignes à François Bellermant, dont une pour dire qu'il était aux Trois-Rivières en 1659. En réalité, il y était depuis le début de 1658, et on l'y retrouve encore le 14 février 1660. Il est signalé à Montréal le 3 octobre 1659 (greffe Basset), mais il ne semble pas avoir exercé sa profession à cet endroit. Aux Trois-Rivières il fournit une carrière passablement mouvementée, comme en témoignent les extraits suivants des Registres d'Audience civile et criminelle. Car c'est plutôt devant les tribunaux qu'au chevet des malades que nous le voyons à l'oeuvre.

Le 23 février 1658, il est poursuivi par Guillaume David, qui lui réclame la somme de 4 livres 10 sols. Le chirurgien riposte qu'il lui est dû une visite faite à la

11. Ce contrat signale : "Déclare ledit futur époux qu'il est demeuré veuf de Catherine Mosny, sa première femme en 1703, chargé de quatre enfants en bas âge, a ensuite convolé en secondes noces avec Françoise Dandonneau, morte sans enfants, desquelles dites communautés il ne lui est resté aucuns biens meubies ny immeubles, pourquoi il n'a point fait d'inventaire. . .".

femme de David, plus la cure d'un serviteur. David prétend que ledit serviteur n'était plus à son service. Le tribunal condamne Bellermant à payer la somme de 3 livres 10 sols, déduisant vingt sols pour la visite et la cure du serviteur. Le 9 mars, Jeanne Evard, femme de Christophe Crevier, demande justice pour les injures à elles proférées par Bellermant. Ce à quoi le chirurgien répond qu'il s'est laissé emporter par la colère parce qu'elle l'a traité de "fripon". Le tribunal n'en condamne pas moins Bellermant à vingt livres d'amende, parce que "étant pris de boisson aurait injurié et outragé de paroles la Dame Crevier". Le 20 avril, Bellermant revient devant le tribunal, entraîné cette fois par Michel Moreau qui lui réclame 38 livres. Le chirurgien veut faire déduire 20 livres, soit dix livres pour accord fait avec Moreau pour un voyage de traite, et dix autres livres "pour lui avoir fait le poil". Le tribunal déduit 8 livres du montant dû, et condamne Bellermant à payer la balance. Le 27 avril, c'est au tour de Bellermant de poursuivre Jacques Gratiot, à qui il réclame 17 livres "pour ses vacations". Le 6 mai, Claude Jutrat dit La Vallée lui réclame 42 livres pour vins et boissons diverses. Bellermant ne veut pas payer, prétextant que Claude Jutrat lui a fait perdre huit pots de vin à jouer à la boule. Le 19 juin, Michel Ouin dit Saint-Ouin, soldat, demande au tribunal de lui faire payer par Bellermant la somme de 30 livres pour marchandises livrées, savoir deux chemises et une paire de souliers. Bellermant paiera 18 livres. Le même jour, il est poursuivi par Jacques Ménard dit Lafontaine pour 9 livres. Bellermant prétend qu'il a soigné Ménard durant sa maladie, mais comme ce dernier l'a congédié, le chirurgien devra payer les 9 livres.

Comme de nos jours, les tribunaux de l'époque suspendaient leurs audiences durant les mois d'été. A la reprise des séances de l'automne de 1658, Bellermant est encore la grande vedette. Le 23 septembre, il poursuit Suzanne de Noyon pour la somme de "six livres de vacations restant de plus grande somme, disant avoir fait mar-

ché avec elle de la somme de 30 livres pour la cure de son fils". Suzanne de Noyon jure qu'elle n'avait promis que 20 livres, et le tribunal déboute le chirurgien de sa demande, et en outre le condamne à 30 sols d'amende pour avoir appelé Suzanne de Noyon "méchante femme". Le 21 octobre, Bellermant réclame de Jacques Besnard 19 livres "pour ses vacations". Besnard demande un rabais parce qu'il a dû recourir à un autre chirurgien pour sa guérison et surtout parce qu'il a fourni à Bellermant du vin et de l'eau de vie. Bellermant voit réduire sa réclamation à 6 livres. Le 14 février 1660, Bellermant et Etienne Seigneuret veulent faire vider par le tribunal un différend qui les met aux prises : Bellermant accuse Seigneuret de lui avoir donné un coup de bâton et de lui avoir volé un "collier de pourseline"; Seigneuret nie avoir volé le collier, mais admet avoir un peu rudoyé le chirurgien parce que ce dernier aurait frappé sa femme. Une fois de plus, le tribunal donne tort à Bellermant.

Comme chirurgien, Bellermant ne semble pas avoir eu beaucoup de considération de la population trifluvienne. Il disparaît de la région après son altercation avec Seigneuret, puis nous perdons sa trace.

Jean Brellezeau

Dans un acte du notaire La Tousche, le 24 sept. 1664, il est nommé "Jean Brellezeau dit LaChapelle, chirurgien des Trois-Rivières". Dans un acte de marché entre Adrien Jolliet et François Pillet, au Cap-de-la-Madeleine, le 12 août 1665, La Tousche le nomme "Jean Brellezeau". Les 9 et 18 août 1665, La Tousche le nomme "Jean Brellezeau die LaChapelle, demeurant audit Cap".

Ce sont les seules mentions faites de lui dans la région, et nous n'avons aucun document concernant l'exercice de sa profession, pas plus dans notre région qu'ailleurs en Nouvelle-France.

Charles Chevalier (ou Le Chevallier)

Il apparaît comme parrain le 12 octobre 1645 aux Trois-Rivières, signe "Charles le Chevallier" et se dit chirurgien. Il est encore aux Trois-Rivières le 3 juin 1647, alors qu'il signe comme témoin à un acte du notaire Bancherons¹². Le Père Godbout croit qu'il faut l'identifier avec Charles Chevalier dit Granval, soldat, de Pontoise (Seine-et-Oise), qui s'engage à La Rochelle le 4 avril 1644 envers Cheffault, pour servir au Canada à raison de 75 livres par an. Dans ce acte d'engagement, il est qualifié "soldat". Mgr Tanguay (1, 125) lui donne une fille, Anne, mariée le 4 novembre 1659, à Québec, à Pierre Pinguet.

François Circé dit Saint-Michel

Originaire de Paris, paroisse Saint-Honoré, il se qualifie "soldat et chirurgien", dans son contrat de mariage passé le 3 janvier 1680 (greffe Becquet) à Québec avec Marie-Magdeleine Berthelot. Il résida à Batiscan de 1686 à 1691. La première mention que nous trouvons de lui à Batiscan est la naissance de son fils Jacques-Charles, le 1er février 1687. Mais nous croyons qu'il demeurait dans cette paroisse depuis l'année précédente, et il est probable que ce fut lui (étant pour lors le seul chirurgien de la paroisse) qui pratiqua l'opération dont il est question aux registres paroissiaux de Batiscan, le 6 août 1686 : "Est décédée en la communion de notre mère la Sainte Eglise Jeanne D. . . (nom illisible, ayant été volontairement effacé), âgé de quarante-cinq ans, après avoir reçu tous les sacrements, et après sa mort nous luy avons fait ouvrir le costé pour avoir l'enfant qu'elle n'avait pu mettre au monde, lequel nous avons baptisé des mains ayant donné des marques suffisantes de vie, et a été le jour suivant avec sa mère enterré dans le cimetièrre de cette paroisse, en présence de Jean Grimard et de Pierre Contant". Signé: Claude Volant, ptre, curé.

12. R. P. Godbout, *Les Pionniers de la région trifluvienne*, p. 51.

Cette Jeanne D. doit être identifiée comme étant Jeanne Deschars, épouse de Jean Collet qui épousa en 1687 la veuve du chirurgien Félix Thunaye. A l'inventaire des biens de Jean Collet et de Jeanne Deschars, le 19 mars 1687 (greffe Trotain), il est dû au chirurgien Circé de Saint-Michel la somme de 3 livres pour soins médicaux. Le 10 septembre 1691, François Circé signe à l'acte de sépulture de Madeleine Couteau, veuve de Claude Houssard, et le 27 février précédent, il faisait baptiser un fils, Joseph, que nous retraçons en 1734 comme résidant à Contre-cœur¹³.

D'après Massicotte¹⁴, Circé de Saint-Michel résidait à Montréal en 1677, et dans un document judiciaire de cette année il est désigné comme chirurgien et valet de chambre du gouverneur Perrot.

Après son bref séjour à Batiscan, le chirurgien François Circé demeura quelque temps à Bécancour, puis se transporta à l'Île Dupas. Nous ignorons la date et l'endroit de sa sépulture.

Nicolas Courson, ou Colson

Cet homme qui semble avoir exercé plutôt timidement son art, car la plupart du temps il s'intitule simplement "aide-chirurgien", a vagabondé entre Québec, Trois-Rivières et Montréal. La première mention que nous trouvons de lui dans la colonie le situe aux Trois-Rivières, le 21 janvier 1636, comme parrain d'un Montagnais¹⁵. Nous le trouvons encore aux Trois-Rivières, en 1648 et en 1651, comme soldat et aide-chirurgien. Un acte du notaire La Tousche, au Cap-de-la-Madeleine, le 17 décembre 1664, le désigne comme soldat. Le 15 novembre 1660, il s'engage à Montréal à servir le chirurgien Etienne Bouchard, et le 26 juillet 1664, il est à l'emploi de Jean Madry, chirurgien alors établi à Québec.

13. *Ordonnances des Intendants*, II, 169.

14. Rapport de l'archiviste de la P. de Q., 1922-23, p. 136.

15. R. P. Godbout, *Les Pionniers de la région trifluvienne*, p. 15.

André Crosnier

Le nom de ce caporal-chirurgien est passé dans l'histoire parce que ce fut lui qui rédigea, le 12 novembre 1642, l'inventaire des biens de Jean Nicolet aux Trois-Rivières. Nous trouvons encore mention de lui le 18 juin et le 4 juillet 1643, à titre de parrain. Puis nous perdons sa trace.

Louis Deshaies

Dans le registre des Audiences des Trois-Rivières, à la date du 26 juin 1658, il est fait mention de Louis Deshaies comme suit : "Louis Deshaies, chirurgien, contre François LeMaistre, pour être payé de la somme de 20 livres pour avoir traité sa maison pendant un an à commencer du mois de septembre dernier et que même depuis quinze jours il aurait donné quelque sirop et fait quelques oeuvres de sa vacation pour lui requérant. Led. LeMaistre disant l'avoir licencié dès le mois de janvier dernier et qu'il n'a rien fait chez lui depuis et demande led. LeMaistre la somme de 30 livres aud. Deshaies suivant son mémoire sur lequel Deshaies dit n'avoir eu que trois paires de mitasses des six à lui demandées et les avoir compensé de vacations avant le marché fait. Sur quoi led. LeMaistre a prêté serment lui en avoir livré six paires et demie. Et François Bellermant chirurgien ouy du temps qu'il a traité led. LeMaistre, led. Deshaies ayant déclaré n'avoir été licencié dud. LeMaistre. Parties ouies, avons déclaré que led. LeMaistre payera aud. Deshaies neuf mois de ses vacations et led. Deshaies payera la somme de 24 livres aud. LeMaistre contenue en son mémoire qui font neuf livres de reste. Sans dépens. Corrigé et mis 24 livres et reste à neuf livres d'accord".

C'est la seule mention que nous avons trouvé du chirurgien Louis Deshaies dans les registres trifluviens. Ni Ahern ni Massicotte n'en font mention.

Elie Desmarais

A la date du 13 novembre 1759, les registres de la paroisse des Trois-Rivières signalent la sépulture d'Elie Desmarais, "chirurgien de la frégate Le Marchand". Il est dit "âgé de 20 à 22 ans".

Jacques Dubois

Mgr Tanguay mentionne dans son *Dictionnaire généalogique* (I, 204) le nom de Jacques Dubois, chirurgien, époux de Jeanne Aubert, qui aurait résidé tour à tour à Montréal, Québec et Trois-Rivières. Ce Jacques Dubois a bien résidé aux Trois-Rivières mais tous les actes qui le concernent le mentionnent non comme chirurgien, mais comme marchand, de 1684 à 1700. Le seul Jacques Dubois trifluvien qui aurait pu s'affubler du titre de chirurgien est l'individu de ce nom qui apparaît au recensement de 1667, au Cap-de-la-Madeleine, comme serviteur de Louis Pinard, chirurgien. Il se dit alors âgé de dix-sept ans. Il se peut qu'il s'agisse de la même personne.

Adrien Duchesne

Considéré par quelques-uns comme le premier médecin qui ait exercé sa profession en Nouvelle-France, Adrien Duchesne fut aussi le premier chirurgien des Trois-Rivières. Dès 1635, il est signalé comme "chirurgien de l'habitation", et sans doute eut-il à prodiguer ses soins aux victimes du "mal de terre" de l'hiver 1634-35. Les registres le signalent en 1636 à deux reprises comme parrain de fils d'Indiens cantonnés en terre trifluvienne. La vie de ce chirurgien de la première heure ayant déjà été racontée en détail, nous n'avons pas à y revenir ici.

Jacques Dugay

Né vers 1647, il était natif de Semur-en-Auxois, fils de Michel Dugay, maître-chirurgien juré, et de Catherine Lebret. Il devait être arrivé en Nouvelle-France depuis peu quand il épousa, le 21 novembre 1672, aux Trois-

Rivières, Jeanne Baudry dit LaMarche, fille d'un pionnier trifluvien, Urbain Baudry qui, en guise de dot à sa fille, au montant fixé à trois cents livres, s'engageait à nourrir et loger le jeune couple chez lui pendant un an.

Jacques Dugay fut pendant de nombreuses années le seul chirurgien des Trois-Rivières. C'est dire qu'il a dû prodiguer ses soins à presque toutes les familles locales, au cours de son demi-siècle de pratique de la médecine. Les Ursulines ne le mentionnent pas comme médecin de leur hôpital. Mais il y a certainement exercé sa profession, et il est probable que ce fut lui qui assista le Frère Didace pendant la maladie qui précéda sa mort. Dugay a du moins contribué pour une large part à la béatification du bienheureux récollet, car il a rendu plusieurs témoignages à l'appui de personnes qui déclaraient avoir été guéries par l'intercession du récollet¹⁶. Un autre indice qui nous ferait croire que ce chirurgien a bien pratiqué à l'hôpital des Ursulines se trouve dans le testament de Jean Rouillé dit Saint-Onge, soldat de la compagnie Deschaillons, "gisant au lit malade à l'Hôtel-Dieu des Trois-Rivières". Jacques Dugay signe comme témoin à cet acte du notaire Petit (5 nov. 1725). Dugay assista à ses derniers moments le marquis de Crisafy, gouverneur des Trois-Rivières, décédé le 6 mai 1709, et dans l'inventaire on note qu'il est dû 89 livres 10 sols à Jacques Dugay, "suivant son mémoire".

Le 27 août 1718, Dugay et sa femme, "se voyant fort avancés en âge et ne pouvant plus subvenir à leurs nécessités", font acte de donation à leur fils Maurice Dugay sieur Duplaisy.

De sa première femme, Dugay eut douze enfants. Il épousa en secondes noces le 29 avril 1709 Anne Baillargeon, qui mourut le 8 mars 1722. Dugay mourut à l'âge de 80 ans, et fut inhumé le 13 mars 1727 dans le cimetière de l'hôpital.

16. Cf. *Le Canada français*, vol. IV, p. 265.

Le Frère Pacifique Duplessis

Nous ne pouvons dans cette liste passer sous silence le nom du Frère Pacifique Duplessis, qui fut certainement le premier blanc à avoir pratiqué la médecine sur le sol trifluvien. Reçu apothicaire avant son entrée comme frère lai chez les Récollets, les notions de médecine qu'il avait pu apprendre lui furent fort utiles en Nouvelle-France, non seulement auprès de ses compatriotes, mais surtout auprès des Indiens. Les historiens ne se lassent pas de louer son grand esprit de charité. "Ce bon religieux, écrit Sagard, était doué de belles vertus et des qualités requises en un vrai Frère Mineur; mais il avait surtout la charité en singulière recommandation, car, quand il était question d'assister le prochain, il y allait comme un homme pour gagner des pistoles, mais des pistoles du paradis". Suite de son côté écrit : "Aux Trois-Rivières, le Frère Duplessis tenait la place d'un prêtre, instruisant les Sauvages ainsi que les Français, et baptisant les enfants moribonds. Il édifiait tous les enfants du pays par sa grande douceur, par sa simplicité et par son zèle".

Le Frère Pacifique Duplessis mourut à Québec le 23 août 1619.

Julien Duporteau

Ce chirurgien de la compagnie de Jacques de Noray DuMesnil est signalé par Tanguay (I, 217) comme étant à Champlain en 1694. Il ne semble pas toutefois avoir pratiqué la médecine à cet endroit, où il était cantonné avec sa compagnie. On sait que le Commandant De Noray avait épousé à Champlain en 1692 Marie-Renée Chotel de Saint-Romain.

Aimé DuReau

Le notaire Ameau fait mention d'Aimé DuReau, le 16 janvier 1653, au contrat de mariage de Pierre Dandonneau, et le nomme "Aimé DuReau, chirurgien du bourg et ban-

lieue des Trois-Rivières". Nous n'avons pas d'autres renseignements sur lui. Il n'apparaît comme témoin ou comme parrain à aucun des actes paroissiaux de l'époque.

Jean-Henry Egon (ou Aygon)

Ce chirurgien avait, le 7 juillet 1761, obtenu permission de "débiter vin, eau de vie, etc., aux habitants, et défense à lui faite d'en vendre aux troupes"¹⁷. Le document le signale comme habitué à Champlain. Massicotte^{17a} précise qu'il se nommait Jean-Henry Aygon. Après avoir vécu à Champlain, Egon alla résider à Québec. Les documents trifluviens, semble-t-il, ne disent rien de ce chirurgien des dernières années du régime français. Dans le dénombrement de Champlain de 1781, on signale une Veuve Hégon, mais nous ignorons s'il s'agit de la veuve du chirurgien en question.

Michel Gamelain

Nous avons donné la biographie détaillée de ce chirurgien dans *Les Premiers Seigneurs et Colons de Sainte-Anne-de-la-Pérade*. Nous ne ferons que la résumer ici. Il apparaît pour la première fois dans nos archives lors de son contrat de mariage, le 16 novembre 1661, et dans ce contrat il se qualifie de "maistre-chirurgien", ce qui laisse entendre qu'il aurait fait son apprentissage en France. Il épousa Marguerite Crevier, dont le premier mariage avec Jacques Fournier sieur de la Ville avait été annulé en 1659. Gamelain demeura chez son beau-père, au Cap-de-la-Madeleine, de la date de son mariage jusqu'au 15 août 1662, alors qu'il obtenait une concession au Cap.

Quoique aucun document ou contrat ne le spécifie, Gamelain pratiqua certainement son art en ces premières années, car lorsque Louis Pinard demanda, en 1663, une augmentation de gages "pour assister en son art la garni-

17. *Rapport de l'Archiviste de la P. de Q.*, 1946-47, p. 23.

17a. *B.R.H.*, 1930, p. 205.

son dudit lieu des Trois-Rivières”, il lui fut répondu par le Conseil Souverain que s’il n’était pas satisfait on le remplacerait par “LaFontaine Gamelain, chirurgien aux-dits Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine” (I, 56). Se rendant compte que la lutte avec Louis Pinard serait dure, Gamelain, peut-être sur les conseils de sa belle-mère, madame Crevier, mit sa science des médicaments au service d’une industrie beaucoup plus pratique et florissante : la fabrication de l’eau de vie. Les nombreux documents que nous avons cités dans l’ouvrage ci-haut mentionné ainsi que dans notre étude sur la traite dans la région trifluvienne le démontrent suffisamment, et à partir de 1664, il n’est plus question dans nos archives de Gamelain comme chirurgien, sauf pour soigner ou panser à l’occasion, en voyage de traite.

En 1667, Gamelain se faisait accorder la seigneurie de l’île de Sainte-Anne, laquelle ne fut sous son règne qu’un poste de traite, même si des colons sérieux s’y établirent. Le 29 septembre 1670, Gamelain vendit sa seigneurie à Esmon de Suève et à Thomas de Lanouguère, mais il continua d’y demeurer et d’y faire la traite. Sans doute assista-t-il en son art les premiers colons, leurs épouses et leurs enfants, mais aucun document ne le mentionne. Il mourut prématurément, à peine âgé de 36 ans, entre le 31 mars 1675 et le 27 février 1677. A cette dernière date, par un acte du notaire Duquet, Marguerite Crevier, veuve Gamelain, reconnaissait devoir à Charles Bazire la somme de cinq cents livres “pour pur et loyal prêt à elle fait par le sieur Bazire depuis son veuvage ainsi qu’elle l’a reconnu”. Ce document démontre que le chirurgien Gamelain n’avait pas fait fortune en changeant de profession.

René Goupil

Le Frère René Goupil, qui se rendit si utile par ses connaissances en chirurgie, ne passa que quelques jours aux Trois-Rivières, de la fin de juillet au 2 août 1642, alors qu’il s’embarquait pour le pays des Hurons. Il est peu

probable que ce vertueux chirurgien ait eu le temps de dispenser les ressources de son art aux Trois-Rivières, si ce n'est auprès de quelques Indiens.

Nicolas-François Herbecq

Herbecq mériterait d'être classé, dans la région trifluvienne, au premier rang de nos "médecins de campagne". Il passa plus de quarante ans de sa vie à soigner les habitants de Batiscan et des environs. Natif de la paroisse Saint-Nicolas, évêché de Cambrai, en Flandre, Herbecq épousa à Québec le 28 décembre 1698 Catherine Meusnier, et vint s'établir à Batiscan en 1700. Son épouse mourut le 9 décembre 1708, et Herbecq épousa en secondes noces, le 9 avril 1709, Marie-Charlotte L'Ecuyer, fille d'Antoine L'Ecuyer, pionnier de Batiscan, et d'Anne Rabady, cette dernière souvent mentionnée comme sage-femme. Herbecq eut trois enfants de sa première femme et six de sa seconde. Deux de ses fils s'établirent à Saint-Pierre-les-Becquets et y laissèrent descendance.

Le 12 janvier 1711, Herbecq faisait dresser, par le notaire Normandin, l'inventaire des biens laissés après la mort de Catherine Meusnier, sa première femme. Cet inventaire nous permet de connaître en quoi consistaient les biens d'un médecin de campagne de l'époque. C'est pourquoi nous croyons utile de le reproduire ici :

"L'an 1711, le 12 janvier, à la requeste du Sieur François Herbecq, Me chirurgien demeurant à Batiscan, veuf de défunte Catherine Meusnier, iceluy tuteur naturel de Jean-Baptiste et de Marie-Joseph Herbecq, ses enfants mineurs et de la dite défunte, en vertu de l'ordonnance de Monsieur le lieutenant général des Trois-Rivières, estant au bas d'une requeste à luy présentée par ledit Sr Herbecq datée du vingt huitiesme de décembre dernier, pour permission de faire faire inventaire des effets délaissés par la dite défunte Meusnier, après son décès, lequel aurait requis moy Daniel Normandin, Not. Royal en la pré-

vosté royalle des Trois-Rivières, résidant à Champlain & tesmoins cy-après nommés, pour faire l'inventaire des meubles, ustensiles, hardes, bestiaux, papiers, immeubles, debtes passives et actives, délaissées par ladite défunte Meusnier après son décès, dépendant de la communauté de luy et de ladite défunte. Et pour cet effet nous serions transportés audit lieu de Batiscan dans une maison size audit lieu où demeure ledit Sieur Herbeck, avec les estimateurs nommés Damien Quatresous et Claude Lepellé Lahaie, demeurant aud. Batiscan.

(Signé) f. Herbecq, Lepellé, Disy Montplaisir,
D. Normandin.

Lesquels dits meubles, hardes, bestiaux & autres effets sont trouvés dans la dite maison où demeure ledit Sieur Herbecq size audit Batiscan, délaissés par ladite défunte Meusnier après son décès, auquel inventaire et estimation a été commencé par moy dit notaire Royal, présence des témoins cy-après nommés, à neuf heures du matin, ainsi qu'il en suit :

Premièrement une table de bois de pin avec son pliant, estimée par lesdits estimateurs 1.25.1; un grand coffret de bois de pin fermant à clef, (4.10); un autre petit coffre de bois de pin (5 liv.); une cassette fort usée fermant à clef (3 liv.); une chaudière de cuivre jaune (2 liv.); une marmite fort usée (2 liv.); une crémaillère (10 liv.); un trépied de fer (4 liv.); deux poillonnes de cuivre jaune (3 liv.); une poille à frire, de fer (5 liv.); quatre chaises garnies de paille avec un escabeau (3 liv.); une lampe et un chandelier de cuivre jaune (4 liv.); une broche de fer (1 liv. 15 sols); une petite chaudière de cuivre jaune (12 sols); un baril d'environ 250 livres de lard à 5 sols la livre (37 liv. 10 sols); un sac avec sa monture (1 liv.); une terrine demy-usée (3 liv.); deux fusils de peu de valeur (14 liv.); deux cornets à poudre (10 sols); un seau lié de trois cordes de fer (3 liv.); une hache (3 liv. 10 sols); une hoüe et un auge de peu de valeur (1 liv.); un manteau et

une tuque à femme d'estamine brune, avec un mouchoir et un corset (36 liv.); un jupon de simoize et un tablier de serge damoiselle demy usé (10 liv. 10 sols); une coiffe demy usée (4 liv.); quatre chemises à femme demy-usées de toile de chanvre de meslin (7 liv. 10 sols); six coiffes de toile à femme demy usée (4 liv. 10 sols); deux nappes de toile de meslin (3 liv.); une seringue (8 liv.); une seringue de peu de valeur (2 liv.); un boitier de chirurgien de fer blanc (10 sols); quatre rasoirs demy usés et une pierre (10 liv.); un étui de chirurgien composé d'une paire de ciseaux, un rasoir, sonde et creuse et une autre pincette, espatulle, deux gauvoirs, (8 liv.); quatre lancettes (12 liv.); plusieurs remèdes et onguents estimés ensemble (36 liv.); une vache, âgée de neuf ans (30 liv.); deux cochons nourritureaux (8 liv.); sept poules et un coq français (3 liv. 10 sols); cinquante livres de tabac du pays (15 liv.); en monnaie de castor ayant cours en ce pays : 147 livres; un demy arpent de terre de front sur quarante de profondeur situé audit Batiscan, qui a coûté au sieur Herbecq la somme de 300 livres.

Dettes dues à la communauté par plusieurs particuliers pour des remèdes et voyages faits par le sieur Herbecq pour des maladies et blessures, la somme de 300 livres.

Dettes dues par la communauté à plusieurs particuliers tant pour reste dudit demy arpent de terre & autres, la somme de 104 livres.

Fait et passé audit Batiscan, maison dud. Sr Herbecq."

De 1700 à 1741, Herbecq se prodigua au service des populations de Batiscan, Sainte-Geneviève, Saint-Pierres-Becquets, Gentilly, et des autres paroisses avoisinant Batiscan. Il est impossible de résumer en quelques paragraphes une vie aussi remplie. Disons seulement qu'on avait recours à lui non seulement pour les accouchements, mais pour de délicates opérations.

Nous croyons qu'Herbecq abandonna à peu près la pratique de sa profession en 1741. Il avait alors 71 ans. Toutefois, nous remarquons sa présence à un acte des registres de Batiscan, le 8 mars 1748 (il avait plus de 78 ans). Cet acte se rapporte à la sépulture d'un enfant de Pierre Mongrain et de Marie-Catherine Trottier, lequel enfant de sexe féminin avait "été ondoyé par le Sr François Herbecq, maître-chirurgien".

Ce qui nous porte à croire qu'il abandonna à peu près sa profession en 1741 c'est qu'en cette année, le 19 février, il fait acte de donation en faveur de son fils François et de l'épouse de celui-ci, Marie-Catherine Rivard, demeurant à Saint-Pierre-les-Becquets. Il déclare donner à ces derniers "tous ses biens meubles et immeubles sis en la grande Coste et Seigneurie de Batiscan, attendu que ses autres enfants ont reçu aujourd'hui ce qui pourrait leur revenir. . . A la charge par les dits donataires de nourrir et entretenir leur père et beau-père sa vie durant, et en cas où ils ne pourraient s'accorder, ledit donateur se réserve sa vie durant seulement la chambre de la maison du côté du sud-ouest et iceux donataires seront tenus et obligés de lui donner quinze minots de blé froment bon et marchand chaque automne, avec un bon cochon gras prêt à tuer, et seront aussi obligés de lui faire ou faire faire dix cordes de bois et lui charrier à sa porte ou lui faire charrier, et en cas que ledit donateur devint infirme ne pouvant plus travailler, lesdits donataires lui donneront tous les matins un coup d'eau de vie qui consistera en un misérable et ce quand même il se remarierait ladite charge demeurerait toujours. Et après son décès de faire inhumer son corps avec les fidèles dans le cimetière de l'endroit où il décèdera, de lui faire dire un service sur son corps montant à la somme de vingt livres, et sitôt après son décès de lui faire dire le nombre de soixante messes de Requiem pour le repos de son âme". (Greffé Pollet, 19 fév. 1741).

Herbecq ne devait mourir que vingt-cinq ans plus tard, le 19 mai 1766, à Saint-Jean-Deschaillons. Il avait environ 96 ans, et avait survécu à tous ses enfants et aussi, il va sans dire, à la plupart de ses patients.

Jean Jallot

Ce chirurgien, qui appartient surtout à l'histoire de Montréal, vécut à Champlain de 1677 à 1680. C'est à cet endroit qu'il épousa le 13 novembre 1677 (et non pas en 1661 comme dit Massicotte¹⁸) Marie-Antoinette Chouart DesGroseilliers, fille du célèbre explorateur. Le contrat de mariage fut passé par le notaire Adhémar et comme témoin figurait "Messire Germain Morin, Ptre, faisant les fonctions curiales audit Champlain". A Champlain, Jallot exerça certainement sa profession de chirurgien, car il tenait à son titre. Le 2 mai 1678, il transige avec Laurent Lefebvre, marchand, et le 18 septembre de la même année, il loue une paire de boeufs de Pierre l'Encougnier dit Lacroix. En 1680, Jallot est signalé à la Pointe-aux-Trembles de Montréal, et pourtant c'est à Champlain, le 23 février 1681, que naquit sa fille Marguerite, qui devait devenir Soeur Marguerite Jallot de Saint-Ambroise, chez les Soeurs de la Congrégation, et qui décéda à Québec le 17 janvier 1755 dans sa charge de Conseillère de la Communauté.

On sait que Jean Jallot mourut héroïquement, en juillet 1690, avec d'autres colons montréalais, lors d'une sortie contre les Iroquois, à la coulée de Jean Grou.

Antoine LaCommande dit Lalancette

Dans les *Annales des Ursulines des Trois-Rivières*¹⁹ on lit : "Le chirurgien LaCommande était nommé Lalancette".

18. *Rapport de l'Archiviste de la P. de Q.*, 1922-23, p. 136.

19. I, 503.

Il s'agit ici d'Antoine LaCommande qui, le 11 juin 1754, épousait aux Trois-Rivières Marie-Joseph LeBoulanger, fille de Joseph LeBoulanger et d'Elizabeth Mouet. Mais il n'était pas chirurgien, il était soldat. Cependant, dans son contrat de mariage (greffe LeProust, 10 juin 1754, insinué le 19 juin 1756), il est dit qu'Antoine LaCommande, ci-devant soldat des troupes de cette garnison, demeurant en cette ville, fils de feu Jean LaCommande, marchand de la ville de Paul en Béarn, évêché de Lescar, et de feu Marguerite Pradel, âgé de vingt-et-un ans, est "assisté et autorisé de François Rimbaud, Me chirurgien de cette ville, son tuteur ad hoc élu par avis de ses amis à défaut de parents".

Il est possible qu'Antoine LaCommande ait assisté le chirurgien Rimbaud dans certains travaux médicaux, et même qu'il ait commencé son apprentissage de chirurgien, ce qui lui aurait valu son surnom de "Lalancette" que nous ne trouvons pas ailleurs que dans *les Annales des Ursulines*. Nous perdons sa trace aux Trois-Rivières après 1759, ce qui a fait croire à Mgr Tanguay que c'est sa veuve qui épousa le 29 janvier 1759 François-Xavier Rochereau. Il s'agit ici de Marie LeBoulanger, soeur de l'épouse de LaCommande. Deux enfants de ce dernier sont inscrits aux registres paroissiaux des Trois-Rivières : Charles-Antoine, baptisé le 1er juillet 1755 et qui eut pour parrain le chirurgien Alavoine; et Marie-Joseph, baptisée le 18 mars 1757. Dans les documents qui le concernent Antoine LaCommande déclare ne savoir écrire ni signer.

Louis de La Croix

Ce maître-chirurgien, qui figure comme parrain aux Trois-Rivières le 3 novembre 1648, et comme témoin le 16 juin 1649, n'est certainement pas le même que Louis Lefebvre dit La Groix, habitant du Cap-de-la-Madeleine. Le Père Godbout²⁰ hésite avec raison à affirmer qu'il s'agit

²⁰. *Pionniers de la région trifluvienne*, p. 61.

d'un même individu. Un acte du notaire La Tousche le 23 juin 1665 donne à Louis Lefebvre dit la Croix l'âge de 37 ans. Il aurait été en 1648 un bien jeune maître-chirurgien. Louis Lefebvre dit la Croix ne se donne comme chirurgien à aucun de ses deux contrats de mariage, non plus que dans les autres actes où il figure par la suite. De plus, Louis Lefebvre dit la Croix se dit illettré (Grefte Laurent du Portail, 23 juillet 1662), tandis que le chirurgien Louis de La Croix signe "Lacroix".

Du chirurgien Louis de la Croix, nous ne savons rien de plus que les deux mentions faites de lui en 1648 et 1649.

Aimé de Laperle

Les *Relations des Jésuites* (II, 128) mentionnent Aimé de Laperle comme "chirurgien à l'habitation des Trois-Rivières", lorsqu'il est parrain les 13 mai et 18 juillet 1637. Ce chirurgien de la première heure n'a pas laissé d'autre trace de son passage.

Jean Laplanche

Il fut le premier chirurgien résidant de la Rivière-du-Loup (aujourd'hui Louiseville). Dès 1670, il était aux Trois-Rivières où sa présence est constatée le 2 septembre de cette année. Puis, le 22 octobre suivant, il fournit un rapport à titre de "maître-chirurgien" dans une cause d'assassinat contre Paul Guyon dit La Tremblade.

Dans son contrat de mariage passé le 15 juillet 1675 et déposé au greffe d'Antoine Adhémar le 21 janvier 1676, le sieur de la Planche se dit "maître-chirurgien, ayant domicile en la rivière Manereuille (nom primitif de la Rivière-du-Loup), fils de feu Zacharie Laplanche, maître-chirurgien, et de Perrine Gilberte, natif de la paroisse de Saint-Thomas de La Flèche, évêché d'Angers, en Anjou". Le 6 octobre 1675, il épousait aux Trois-Rivières Judith Rigaud, déjà deux fois veuve. L'histoire de ce chirurgien

et de ses malheurs conjugaux a été racontée en détail par E.-Z. Massicotte, Benjamin Sulte, Gérard Malchelosse et les docteurs Ahern ²¹.

Suivant Gérard Malchelosse, son plus récent biographe, "le chirurgien Jean Laplanche et son voisin Jacques Passard de la Bretonnière, commandant de la milice de la Rivière-du-Loup, étaient les deux personnes les plus influentes de la région : leurs noms et leurs signatures comme témoins apparaissent à vingt actes notariés, de 1674 à 1676. Partout le chirurgien signe fermement "Jean Laplanche".

Dans un acte du 21 février 1677, le notaire Bénigne Basset dit que le chirurgien Laplanche est rendu à Montréal, où son séjour fut accompagné de graves ennuis. Trois unions successives n'avaient pas assagi Judith Rigaud car, en 1679, elle est arrêtée sous l'accusation d'avoir déserté le foyer conjugal et de vivre maritalement avec un nommé Pierre Cavalier, au scandale de la population montréalaise. Quant à son mari, le chirurgien Laplanche, il était retourné en France au mois de juin 1678, abandonnant à son sort son épouse infidèle.

Jean Léger de la Grange

Mgr Tanguay (I, 371) mentionne que ce médecin était à Champlain en 1700. Il était sans doute simplement de passage, car il ne semble pas avoir pratiqué à cet endroit ni ailleurs dans la région trifluvienne. Il résidait à Québec, et les détails de sa vie comme voyageur et de son activité comme chirurgien ont été racontés.

Jean Maderan

Il signe comme témoin à l'acte de donation de Jeanne Testard veuve d'Alexis Marchand à son fils, le 27 février

21. Massicotte, *Rapport de l'Archiviste de la P. de Q.*, 1922-1923, p. 136; Sulte, *Mélanges historiques*, X, 26, 31; Malchelosse, *L'Echo de Saint-Justin*, 15 nov. 1934.

1747 (greffe LeProust). Il est nommé dans l'acte : "Jean Maderan, chirurgien demeurant audit Batiscan". Il semble bien qu'il n'y pratiqua pas longtemps, car c'est la seule note que nous trouvons à son endroit. Joseph-Edmond Roy²² écrit qu'il fut un des deux médecins de Lévis sous le régime français. Les docteurs Ahern (p. 389) donnent également des détails sur ce chirurgien.

Jean Madry

Les Québécois réclament Jean Madry comme un des leurs, et non sans raison, puisqu'il a fourni à Québec une carrière remarquable que les historiens ont heureusement tiré de l'oubli. Nous nous bornerons ici à relater ce qui a trait à la carrière trifluvienne de ce chirurgien qui débuta aux Trois-Rivières, et qui y demeura de 1653 à 1655, à titre de caporal de la garnison et de chirurgien du fort.

Il est signalé pour la première fois dans les archives trifluviennes le 26 novembre 1653, alors que dans un différend au sujet d'une grange entre Médard Chouart Desgroseilliers et Jean Lanqueteau, le juge ordonne qu'en attendant que le différend soit réglé, "la clef de la grange soit remise entre les mains de Monsieur Madry, voisin de ladite grange et qu'aucun d'eux n'y entrera sans avertir sa partie"²³. Jean Madry signe comme témoin au contrat de mariage de Maurice Poulain et de Jeanne Jallaut, le 9 septembre 1654. Le 2 novembre suivant, à l'inventaire des biens de Marin de Repentigny, il est dû la somme de 10 livres au chirurgien Madry. Il apparaît encore dans deux actes du notaire Ameau, le 2 décembre 1654 et le 29 mars 1655, avec le titre de chirurgien et caporal. Le 19 juin suivant, il se présente à la Cour des Audiences pour réclamer de Michel Peltier sieur de la Prade la somme de 150 livres tournois "pour l'avoir pansé d'une blessure pendant l'hiver dernier". Le juge ordonne que des experts

22. *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, II, 241.

23. *Registre des Audiences de 1653*.

soient nommés pour fixer l'estimation d'après le mémoire fourni par le chirurgien. Nous ignorons l'issue de l'affaire.

Madry dut partir pour Québec en cette année 1655, et trois ans plus tard ce chirurgien plein d'initiative obtenait le droit d'établir au Canada la maîtrise et chef-d'oeuvre des barbiers-chirurgiens dans toute l'étendue de la Nouvelle-France. On sait que c'est en se rendant aux Trois-Rivières que Jean Madry se noya en 1669. Il fut inhumé à Québec le 31 juillet, dans le cimetière des pauvres de l'Hôtel-Dieu.

François Maséré

On trouve deux mentions de ce chirurgien dans les registres des Audiences des Trois-Rivières. Le 10 avril 1666, "François Maséré, chirurgien, demandeur de lui être payé par Jacques Ménard dit Lafontaine de la somme de sept livres, lequel luy a dit avoir fait un fourreau à son épée et baillé six anguilles. Partyes ouies, avons ordonné que led. Lafontaine payera la somme de quatre livres dix sols dans quinzaine aud. Maséré avec les frais de justice". Le 27 mars 1666 : "Dominique de Loubia, soldat, demandeur d'être payé par Jacques Besnard de la somme de vingt-deux livres qu'il luy doit tant à luy qu'au sieur Maséré, chirurgien de la Compagnie du Sr de Loubia. Led. Besnard a fait deffaut". C'est ce Loubia qui est désigné comme parrain aux Trois-Rivières, en 1667, sous le nom de "Loubia cadet".

Maséré a dû probablement retourner en France avec sa Compagnie en 1668, car les registres n'en font plus mention.

Jacques Meneux dit Châteauneuf

Dans un acte du notaire Chambalon, le 13 février 1686, acte par lequel il s'engage pour la Compagnie du Nord à faire le voyage en qualité de chirurgien, Jacques Meneux

dit Châteauneuf se dit "demeurant à Batiscan". Il n'y demeura pas toutefois de façon permanente, mais simplement pour y rencontrer les nombreux voyageurs que cette paroisse fournissait aux pays d'en haut pour la traite. On ne peut l'identifier à Jean Desranlot dit Châteauneuf, pionnier de Batiscan celui-là et qui n'était pas chirurgien.

L'histoire de Jacques Meneux dit Châteauneuf et de sa famille a été racontée en détail dans un article fort documenté de Léon Roy, dans le numéro de mai 1947 du *Bulletin des Recherches Historiques*. Ce que nous retiendrons ici de cet article, c'est que M. Roy croit pouvoir identifier Jacques Meneux dit Châteauneuf comme le chirurgien qui fut assassiné avec le Père Dalmas par l'armurier du fort Sainte-Anne, à la baie d'Hudson, en 1691.

Louis Moriche dit Saint-Maurice

Il est signalé au registre de la paroisse des Trois-Rivières le 3 novembre 1648. Mgr Tanguay (I, 554) écrit qu'il était à Québec l'année suivante. Il était "soldat et chirurgien".

Pierre Passerieu dit Bonnefons

Massicotte²⁴ le signale à Montréal dès 1661, et à Sainte-Famille, I.O., en 1663.

Ce n'est que vers 1687 qu'on le retrace dans la région trifluvienne. Le 13 novembre 1687, il épousait, à la Rivière-du-Loup, semble-t-il, bien que l'acte soit inscrit dans les registres de Saint-François-du-Lac, Marie Marest dit Labarre, née aux Trois-Rivières le 1er août 1673, fille de Marin Marest dit Labarre et de Marie Deschamps.

Était-il réellement chirurgien et même barbier-chirurgien? Il est possible d'en douter. Il faut plutôt le classer,

²⁴ Rapport de l'Archiviste de la P. de Q., 1922-23, p. 113. Gérard Malchelosse, dans un article de *L'Echo de Saint-Justin*, (13 déc. 1934) hésite à croire qu'il s'agit du même individu. Sur Pierre Passerieu, on peut consulter cet article et celui de Sulte dans *Mélanges historiques*, (X, 36), où il est question des premiers habitants de Rivière-du-Loup.

croyons-nous, dans le groupe des guérisseurs habiles, des charlatans. Il se disait illettré, et n'a jamais fait grand état de son titre. Aussi comme son art ne suffisait pas au soutien de sa famille, il se fit colon, et c'est surtout comme colon que nous connaissons son activité. Il résida à la Rivière-du-Loup jusqu'en 1711, puis à la Pointe-du-Lac. En 1694, il eut des difficultés avec son beau-père au sujet de la succession de Marie Deschamps. Pour éviter un procès, ils passent un acte d'entente devant le notaire Ameau, le 7 novembre, et Marin Marest promet de donner à son gendre "quatre arpents de terre, abattus, défrichés et rendus en état d'être ensemencés en blé froment sur l'habitation dudit Passerieu Bonnefons à la Rivière du Loup et ce dans deux ans d'aujourd'huy". Le 7 février suivant, Marin Marest épousait Anne Guesdon, veuve de Gabriel Benoist, et il semble bien qu'il continua à résider avec son gendre à la Rivière-du-Loup. Le 20 février 1711, Passerieu vendait sa concession de la Rivière-du-Loup à Pierre Trottier Valcour, et le lendemain il se faisait concéder une terre de quatre arpents de largeur à la Pointe-du-Lac par le seigneur de Tonnancourt.

Ensuite nous perdons toute trace de lui, sauf qu'un acte du notaire Petit, le 27 novembre 1723, nous apprend qu'il demeurait à cette date au-dessus de la rivière Saint-Charles, près du lac Saint-Pierre. Les registres des Trois-Rivières mentionnent le baptême de six de ses enfants et signalent en même temps que ce chirurgien ne se pressait pas d'amener ses enfants au baptême après leur naissance. Thomas, né le 10 mai 1709, n'est baptisé que le 7 juillet. Un autre fils, Louis, né le 29 septembre 1715, est baptisé sept mois plus tard, le 20 avril 1716. Geneviève, née le 25 novembre 1718, est portée au baptême le 15 janvier suivant.

Nous ne possédons pas la date de sépulture de ce chirurgien-colon. La sépulture de son épouse est inscrite au registre des Trois-Rivières comme suit : "Ce jourd'huy

samedy treiziesme de décembre de l'an mil sept cens cinquante cinq a été inhumée dans le cimetièrre de cette paroisse par moi prestre missionnaire le corps de deffunte Marie Labarre, femme de défunt Bonnefons, aagée d'environ quatre vingt ans".

Yves Phlem

On a écrit ce nom de diverses façons : Flemme, Flème, Flame, Phlème, LeFène, Phlem. Dans un acte du notaire Trotain, le 9 juin 1727, il est appelé "le sieur Yvon le frère, maistre-chirurgien demeurant à Sainte-Anne". A la fin de l'acte, le notaire écrit : "Et a signé le dit sieur Yvon en breton, ne pouvant écrire en français". Comme c'est le vocable Yves Phlem qui est le plus souvent employé, nous nous en tiendrons à cette appellation.

Les docteurs Ahern parlent assez longuement de ce personnage qu'ils appellent charlatan, (il l'était sans doute), mais qui, au cours de sa vie mouvementée, a acquis une réputation de guérisseur qui avait de quoi rendre jaloux les véritables chirurgiens et médecins de son époque. Nous résumerons ici ce qui a déjà été écrit sur Yves Phlem, à quoi nous ajouterons des détails restés inédits.

Né à Saint-Jean-de-Morlaix, diocèse de Tréguier, en Basse-Bretagne, il était fils de Guillaume Phlem et de Marguerite Pervine. Il épousa le 8 avril 1724, à Sainte-Famille, I.O., Marie Levreau, laquelle est par la suite appelée Marie L'Heureux. De 1725 à 1749, année de sa mort, Phlem vécut à Sainte-Anne-de-la-Pérade, et c'est dans cette paroisse qu'il accomplit ses exploits chirurgicaux. Dès son arrivée, il semble bien, comme il le dit lui-même, qu'il inspira confiance à ses concitoyens, car à la naissance de son fils Joseph-Yves, le 27 juillet 1727, le parrain est Joseph Gouin, lieutenant de la milice du lieu, et la marraine n'est nulle autre que Madeleine de Verchères, dame de la Pérade; le 5 avril 1729 naquit Marie-Louise, qui eut pour parrain M. Gastineau, seigneur de Sainte-Marie; et

le 17 avril 1731 naquit Charles-François, dont le parrain fut le seigneur de la Pérade.

Les dix premières années, Phlem se dévoua au service des paroissiens de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et il ne semble pas qu'il ait été inquiété, bien qu'il ne possédât aucun brevet de chirurgien. Le notaire Trotain est le seul, en 1727, à lui donner le titre de "maistre-chirurgien", auquel il n'avait pas droit, comme on le verra par la suite. Les difficultés de Phlem commencèrent en 1735, quand un nommé Jean Bilodeau, domicilié à Saint-François, I.O., vint le supplier de le guérir d'une "espèce de chancre très avancé qui lui avait déjà mangé la lèvre basse bien avant du côté gauche". Bilodeau avait déjà été sous les soins du chirurgien Jean Mauvide, de Saint-Jean, I.O., qui ne put arrêter la marche du mal. Bilodeau se rendit ensuite consulter le chirurgien Berthier à l'Hôtel-Dieu de Québec, et enfin le frère jésuite Jean Jard Boispineau, qui lui aussi avait un don de guérisseur. Tous furent unanimes à déclarer incurable la maladie de leur client.

C'est alors que Bilodeau eut recours à Phlem. Il se présenta chez ce dernier le 16 septembre 1735, et le guérisseur, par contrat écrit passé devant le curé Voyer et en présence du seigneur de la Pérade et du sieur Joseph Gouin, "s'engagea à soigner ledit Bilodeau de son mieux jusqu'à la quantité de temps de six mois consécutifs à commencer le 16 septembre 1735, à moins que ledit malade ne soit guéri parfaitement avant led. terme de six mois". Phlem s'engageait à nourrir son patient, à le blanchir, à lui fournir tous les autres soins convenables pendant sa maladie, et à le panser deux fois par jour". En retour, Bilodeau s'engageait à payer "pour sa parfaite guérison" la somme de cinq cents livres, en trois versements d'année en année.

Confiance réciproque dans l'espoir d'une guérison assurée! Hélas! ni l'un ni l'autre ne devaient tenir parole. Le 25 mars 1736, l'entente est entrée aux minutes du notaire Arnould-Balthazar Pollet, et le même jour un

autre acte du même notaire nous apprend que Bilodeau n'a encore donné que cent livres. L'acte nous apprend également que le malade ne va pas bien : Bilodeau hypothèque tous ses biens en faveur du sieur Phlem, "pour les soins et peines et assiduités et nourriture du chancre dont il est très affligé". De fait, Bilodeau passa de vie à trépas le 10 mai suivant : "J'ai inhumé, écrit au registre paroissial le curé Voyer, dans le cimetière de cette paroisse de Sainte-Anne près Batiscan le corps de Jean Bilodeau, habitant de l'île d'Orléans de St-François-de-Sales, décédé dans la maison de Mr Y Phlem, chirurgien du fief dudit Ste-Anne, la nuit précédente environ une heure après minuit, ayant reçu avec piété les sacrements de pénitence, de la divine Eucharistie et de l'Extrême Onction; étant âgé d'environ quarante six ans; la cérémonie a été faite en présence d'un grand nombre de paroissiens de l'un et de l'autre sexe dudit Ste-Anne. . ."

Marie Turgeon, veuve de Jean Bilodeau, refusa de reconnaître l'obligation de son époux envers Phlem, et l'affaire fut soumise au tribunal qui la jugea comme suit : ". . . Vu la dite sentence par laquelle serait avoir égard à la convention faite par led. appelant avec led. Bilodeau le 16 septembre 1735, laquelle est déclarée nulle attendu que led. appelant n'a aucune qualité de chirurgien et qu'il ne peut être reconnu comme tel, et ayant cependant égard au terme de huit mois qu'il a gardé chez lui led. feu Bilodeau et qu'il l'a alimenté et autres offres faites par l'intimé de lui tenir compte de ce qu'il serait arbitré par le lieutenant général de la Prévôté pour raison des dits aliments, il lui est accordé pour lesdits aliments qu'il a fournis aud. Bilodeau pendant huit mois la somme de cent vingt livres à raison de quinze livres par mois. . . Est fait deffence aud. appelant de prendre à l'avenir la qualité de chirurgien et d'en faire les fonctions qu'il n'ait été approuvé par le médecin et chirurgien du Roy de ce pays à peine d'amende arbitraire. . ."

Phlem protesta en termes énergiques contre cette dernière partie du jugement. "Depuis douze ans, dit-il, qu'il est établi à Sainte-Anne où il fait au contentement général la fonction de chirurgien, y saigne, panse et donne ses soins à tous ceux qui s'adressent à lui comme il est obligé. Dès qu'on a un talent on doit le faire valoir, sans quoy on pourrait m'appliquer la parabole du Sauveur du monde et ce qu'il a dit contre celui qui avait caché ce qu'on luy avait donné et qui se contenta de le représenter lorsque le maître lui en demanda compte. Il en fut puni, est-il dit dans l'Evangile, par sa privation. C'est dans ces sentiments, dont l'appelant est pénétré, qu'il aurait cru manquer à son devoir s'il ne s'était rendu utile à ses concitoyens dont il a mérité l'approbation et la protection de Messeigneurs les Intendants qui ont la police de cette colonie et qui depuis nombre d'années ont connaissance que l'appelant y exerce publiquement les fonctions de chirurgien, ne le lui ont pas défendu cependant. . . Il n'y avait pas de raison pour empêcher l'appelant de faire les fonctions de chirurgien dans une campagne éloignée de près de vingt lieues de cette ville, hors l'étendue de la prévôté. . ."

A l'appui de son assertion qu'il avait obtenu l'approbation unanime de ses concitoyens, Phlem apportait une preuve concluante : un acte signé par le notaire Pollet, en date du 22 mars 1737, et signé du curé, du seigneur et des principaux habitants de la paroisse, demandant à M. Michel, commissaire ordonnateur et au Conseil Supérieur de passer outre à la sentence du lieutenant général de la Prévôté et de permettre "au sieur Phlem, établi depuis onze ans parmi eux, de continuer à pratiquer son art de chirurgien".

En dépit de cette évidence de faits, le Conseil Supérieur se montra sceptique²⁵. Il obligea Phlem, s'il voulait exercer la profession de chirurgien, à obtenir ses lettres

25. Le curé Voyer, lui, se montra prudent, car dans l'acte de sépulture de Paul Desmarais, il mentionne que celui-ci est décédé en la maison d'Yves Phlem, "soi-disant chirurgien".

patentes du sieur Lajus, blâma les habitants de Sainte-Anne d'avoir appuyé officiellement leur concitoyen et leur défendit de tenir à l'avenir de semblables réunions. "Les notaires, conclut-il, ne doivent pas signer les procès-verbaux de telles assemblées". Sentence sévère, mais qui ne semble pas avoir étouffé la vocation de ce fils naturel d'Esculape.

Les registres paroissiaux de Sainte-Anne ne rendent probablement pas justice à Yves Phlem. Ils ne signalent que les malades qui sont venus mourir chez lui, et nous ignorerons probablement toujours ceux qu'il a guéris. Le 22 juillet 1738, sépulture de Nicolas Marion, âgé de quarante ans, décédé le jour précédent en la maison du sieur Yves Phlem. Le 12 décembre 1739, sépulture de Paul Desmarais, de Verchères, malade d'hydropisie, décédé dans la maison d'Yves Phlem; et le 22 février 1742 : "a été inhumé (vers le soir) Gabriel Desmaisons, ci-devant employé aux Forges Saint-Maurice, ledit homme décédé la nuit précédente dans la maison de Me Yves Phlem, chirurgien dudit Sainte-Anne, du mal d'hydropisie".

Il semble toutefois que Phlem ne fut plus inquiété. Il termina ses jours à Sainte-Anne, choyé par tous les habitants, appuyé par les autorités locales. Le 11 novembre 1748, le notaire Pollet rédige son acte de donation à son fils Joseph-Yves. Il possédait une terre de trois arpents de largeur. L'inventaire de ses biens, dressé après sa mort, en 1749, ne signale aucun instrument de chirurgie !

Claude Pinard

Fils du chirurgien Louis Pinard et de Marie-Magdeleine Hertel, il naquit probablement à Champlain en 1666. Le 16 août 1691, il est mentionné comme chirurgien demeurant à Saint-François-du-Lac, dans un contrat d'engagement (greffe Adhémar) à M. de la Forest pour monter au Fort Saint-Louis, pays de la Louisiane, et y demeurer pendant deux ans. Salaire : 350 livres en castor pour chaque année. En 1695 (contrat de mariage par Pottier, le 14

mars) il épousa Françoise Gamelain, fille du chirurgien Michel Gamelain et de Marguerite Crevier. Il fut longtemps capitaine de milice à Saint-François, où il fut inhumé le 19 avril 1748, à l'âge de 81 ans.

Louis Pinard

Il est à remarquer que les meilleurs des chirurgiens qui, sous le régime français, s'établirent dans la région trifluvienne, restèrent fidèlement à celle-ci. On a vu que Charles Alavoine pratiqua aux Trois-Rivières sans interruption pendant quarante ans, Jacques Dugay pendant un demi-siècle, François Herbecq pendant cinquante ans également. Louis Pinard les suit de près avec une période de près de quarante ans si, comme il est probable, il arriva dans la colonie en 1656.

Il avait alors à peine vingt-trois ans, et déjà il se disait maître-chirurgien. C'est dire qu'il avait acquis en France ses premières notions de chirurgie. Il a fourni une carrière fort active, et il semblait être un homme entreprenant et ambitieux, si on en juge par les quelques bribes de documents où il est question de lui.

Natif de La Rochelle, il était fils de Jean Pinard et de Marguerite Gaigneur. Le 29 octobre 1658 (contrat de mariage par Ameau le 11 juin 1657) il épousa Marie-Magdeleine Hertel, trifluvienne de naissance, fille de Jacques Hertel et de Marie Marguerie. Madeleine Hertel lui donna sept enfants, et il en eut encore six de sa seconde femme, Marie-Ursule Pepin, qu'il épousa le 30 novembre 1680 à Champlain.

A son arrivée, Louis Pinard obtint le poste de chirurgien de la garnison; il fut plusieurs années syndic des habitants, marguillier, procureur de l'église, etc., ce qui prouve qu'on avait confiance en ses capacités. Cependant, cela ne l'empêcha pas d'avoir des difficultés avec la plupart des habitants des Trois-Rivières et du Cap-de-la-

Madeleine. Dès le 29 mai 1658, il comparaisait en cour pour réclamer de Mathurine Poisson, femme de Jacques Aubuchon, la somme de neuf livres "en castor meilleur qu'elle ne lui a offert". La défenderesse, bien qu'elle déclara avoir déjà payé au chirurgien la somme de vingt-six livres, fut condamnée à lui payer encore cinq livres, "en castor meilleur, dans un mois avec les frais". Apre au gain, Pinard n'hésitait pas à faire appel à la justice quand ses intérêts étaient en jeu. Les registres des cours civile et criminelle de 1660 à 1665 le démontrent éloquemment. Ainsi, à deux reprises en 1661 il s'en prit à un "jeune confrère" nouvellement arrivé, Michel Gamelain, de qui il redoutait la concurrence. Le 22 janvier 1661, les registres rapportent ce qui suit : "Par devant nous Jacques LeNeuf Escuyer sieur de la Poterie, gouverneur des Trois-Rivières, ont comparu Michel Gamelain dict Lafontaine contre Louis Pinard, tous deux chirurgiens, ledit sieur de LaFontaine demandant paiement de la somme de dix-sept livres pour le traitement de la maison de la veufve de LaFramboise dont ledit Sieur Pinard se porte garant, lequel demande les partyes produites par le demandeur être modifiées et ont produit la taxe de Québec. Partyes ouyes, avons ordonné qu'ils écriraient de part et d'autre à Québec pour avoir le règlement des dites partyes et mémoire par le sieur Madry chirurgien, à la première occasion concernant le mémoire pour ladite veufve LaFramboise". Ici Pinard n'avait eu qu'à se défendre. Mais le 30 avril suivant, il demandait "par requeste que Michel Gamelain dict LaFontaine aussi chirurgien ne luy oste ses pratiques ny ses paiements et demandant à ce que ledict LaFontaine n'eust à rendre un fusil qu'il a eu en gage d'un sauvage qu'il aurait pansé et médicamenté onze jour avant le sieur de LaFontaine, desquelles choses il prétend le payement avant qu'il rende led. fusil en luy payant trois castors que led. sauvage luy a promis payer pour ses peines, salaires et vacations. Sur quoy avons ordonné que le sieur de LaFontaine auparavant que de délivrer ledit fusil sera payé

de trois castors par ledit sauvage ou par autre personne qu'il dira et demeurera saisy ledit Sieur de LaFontaine dudit fusil jusques à ce que par nous soit ordonné, attendu l'arest fait sur iceluy par ledit Pinard, lequel fera approcher le sauvage pour se faire payer de ses peines et vacations et chargé à luy et à l'autre de n'entreprendre rien sur leurs pratiques".

Comme on l'a vu, Michel Gamelain se lassa vite de la lutte et concurrence que lui faisait son confrère chirurgien, et trouva un commerce plus rémunérateur. Louis Pinard, par contre, continua la pratique de sa profession laquelle, semble-t-il, ne lui apportait pourtant pas la fortune. En 1665, il comparait plusieurs fois devant les tribunaux de justice. Le 13 mai, comme marguillier "de l'Eglise dudit lieu", il réclame de Marguerite Hayet, femme de DesGroseilliers, la somme de dix livres "par elle due à la dite Eglise, en vertu d'une sédulle par elle faite du 25 février 1663, laquelle a dit les avoir payé par deux minots de bled qu'elle a fait baillér aud. sieur Pinard, lequel a soutenu qu'elle luy devait encore la somme de trente sols, laquelle dite Hayet a dit estre preste de luy payer en luy rendant un pot d'onguent à brulure et une fiole d'eau cordiale". Le 11 mai suivant, Pinard présente une requête au Conseil Souverain pour être payé de la somme de 150 livres "pour avoir servi la garnison des Trois-Rivières ainsy qu'il a fait l'an dernier". Le Conseil Souverain accorde le montant, mais un peu plus loin, les registres du même Conseil nous apprennent que Pinard, en plus de ces honoraires comme chirurgien officiel de la garnison, en prélevait sur les soldats pour les soins qu'il leur donnait. Le 27 mai, Bernard de Saint-André, soldat dans la garnison de Québec, déclare "qu'ayant eu les pieds et les mains gelés, étant au service, pourquoi ayant été longtemps entre les mains du sieur Pinard, chirurgien, il aurait été obligé de dépenser tout ce qu'il avait pour le survenir (sic), et se voit à présent tout nud et sans aucune chose, suppliant qu'il luy soit fourni quelque charité ou

recompense. Le Conseil ordonne qu'il lui soit donné un justaucorps et un haut de chausse. . ." (pp. 347-350). Un peu plus tard, c'est à la famille du sieur du Hérisson que Pinard s'en prend pour se faire payer de la somme de 465 livres "pour pansements et médicamens faits et fournis audit sieur du Hérisson, à ses domestiques et à autres par son ordre".

Vers 1670, Pinard se montre moins exigeant, car il s'est établi sur sa seigneurie de l'Arbre-à-la-Croix, près de Champlain, et s'y livrait à la culture, tout en s'intéressant au commerce des fourrures. Il est signalé dans le "Journal du Père Silvy" comme ayant fait partie de l'expédition de 1685 à la baie d'Hudson. On le retrouve à Champlain le 8 juillet 1686. En 1692, le 15 mars, un document le signale avec le titre de "chirurgien-major des Trois-Rivières". En 1694, on le retrace à deux reprises à Batiscan : le 20 octobre il y fait baptiser son dernier fils, Jean-Baptiste, et le 22 novembre il signe comme témoin au contrat de mariage de François Cosset avec Catherine Lafond. C'est également à Batiscan qu'il fut inhumé le 12 janvier de l'année suivante, âgé d'environ soixante ans.

Nous ne possédons pas beaucoup de documents sur les dernières années de sa vie. Il est probable qu'il continua à pratiquer sa profession auprès des habitants de Champlain.

Pierre Plassez

Le 21 juin 1652, les registres des Trois-Rivières font mention de "Pierre Plassays, chirurgien, captif des Iroquois", et le 18 août suivant, le *Journal des Jésuites* parle du "chirurgien Plassez et le nommé Rochereau, capturés". Dans une sentence en appel rendue par M. de Lauzon, le 21 juillet 1654, dans une cause entre Marguerite LeGardeur, femme de Jacques LeNeuf de la Poterie, contre François LeMaistre et Judith Rigaud, on lit : "Extrait du livre de Plassais chirurgien de la garnison aux Trois-Rivières,

année mil six cens cinquante deux, par lequel il appert qu'il a soigné une fois ladite Rigaud et donné un lavement, ledit extrait signé Ameau greffier". Ces soins furent donnés pendant que Judith Rigaud était à l'emploi de Marguerite LeGardeur.

François-Joseph Rimbaud

Rimbaud pratique sa profession aux Trois-Rivières de 1748 jusqu'à sa mort en 1779, sauf un court laps de temps à la Rivière-du-Loup²⁶. Il partageait avec Alavoine la clientèle trifluvienne, et fut attaché comme médecin libre, c'est-à-dire sans appointements réguliers, à l'hôpital des Ursulines. En octobre 1755, Rimbaud est appelé par la Cour, conjointement avec Alavoine, à donner son avis sur la gravité des coups portés à Claude Bélair dit Blondin par Benoit LeRoy, pour lequel assaut ce dernier fut condamné à six mois de prison. En 1757, au terme de la Cour criminelle, il est présent comme chirurgien d'office au procès de Barthélemy Sicard dit Marseille, soldat accusé d'incendiat et à qui on applique la question ordinaire et extraordinaire.

Les docteurs Ahern écrivent²⁷ : "Laterrière, dont Rimbaud avait accouché la femme, le mentionne dans ses Mémoires". En réalité, la situation était plus compliquée que ces quelques mots le laissent entendre. Rétablissons donc les faits, d'après Laterrière lui-même, et aussi d'après les documents, car, pour cette fois du moins, les dires du mémorialiste concordent avec les faits. A cette époque, soit en janvier 1778, Catherine Delzène n'était pas encore l'épouse de Laterrière, mais de Pélissier, le directeur des Forges Saint-Maurice, passé au service des envahisseurs américains. En 1777, Pélissier était parti avec les Américains, qui venaient de fuir. "Pélissier, écrit Laterrière,

26. Le 20 avril 1759 (greffe LeProust) Rimbaud et Madeleine Sicard, sa seconde épouse, donnent à bail pour trois ans à Joseph Bibeau une terre qu'ils possèdent à Rivière-du-Loup.

27. Pp. 540-541.

était parti, laissant sa jeune femme maîtresse chez lui et au pouvoir de l'amitié, un peu moins gênée, et moi directeur des travaux; toutes les portes pour nous aimer nous restèrent ouvertes. . . Nous nous abandonnâmes à notre penchant, et le fruit de tant d'amour fut une grossesse qui a produit notre chère Dorothée le 4 janvier 1778". Puis Laterrière raconte comment il fut amené à recourir aux services du docteur Rimbaud : "A la forge basse, j'avais pour marteleurs deux Anglais, deux frères, qui avaient pour ménagère une veuve appelée Montour. C'étaient de bons enfants, instruits, pleins de bons sentiments, de discrétion et de délicatesse, qui m'étaient connus. C'est dans leur maison que j'eus une chambre pour elle, à l'époque de ses couches. Et là ma chère Dorothée (aujourd'hui mon bâton de vieillesse) vit pour la première fois le jour— fille d'une mère et d'un père malheureux, mais liés jusqu'à la mort de la plus sincère et tendre amitié. Le docteur Rimbaud, des Trois-Rivières, amené par un long détour, en secret, à cette maison, fut l'opérateur, car je ne voulus pas par délicatesse faire moi-même l'accouchement. Cet opérateur, après avoir déposé la malade dans son lit, repartit avec les mêmes précautions. . ."

La discrétion dont a fait preuve le docteur Rimbaud n'a guère été imitée de Laterrière !

Les Archives du Séminaire des Trois-Rivières possèdent du docteur Rimbaud le pittoresque document suivant : "Nous chirurgin certifie avoir treté le nommé Charle Desonier abitant de Machiche don le quel ait imcomodé de lestomas sugé au van qui le met ordetat de cervir le Roy, anfois de quoi je done le present certifiqua, 3 riviere le 9 mars 1778". Signé : "Rimbaud, chirurgin".

Dans son contrat de mariage avec Charlotte Baudry-Lamarque, le 11 novembre 1748, Rimbaud se dit originaire de la ville de Toulon, paroisse Saint-Cyprien. Charlotte Baudry mourut le 23 novembre 1757, et Rimbaud épousa en secondes noces, à la Rivière-du-Loup, en 1758, Made-

leine Sicard, veuve de Maurice Lemaitre-Lalongé. Il eut six enfants de chacun de ses deux mariages. Une de ses filles, Charlotte, née le 19 janvier 1750, épousa John Mc-Bean, originaire d'Inverness, en Ecosse. Un de ses fils, Charles-François, eut pour parrain le chirurgien Alavoine.

Rimbaud mourut le 30 janvier 1779, et fut inhumé le 1er février dans le cimetière paroissial. Il avait 67 ans.

L'inventaire de ses biens, dressé par le notaire J.-B. Badeaux, le 19 février suivant, ne mentionne aucun instrument de chirurgie, sauf un petit et un grand mortier avec leur pilon, quelques bouteilles et "différents remèdes" non énumérés et fixés à la somme de 72 livres, ainsi que plusieurs "livres de chirurgie" non énumérés. Après la mort de sa première épouse, Rimbaud avait fait dresser un inventaire, le 28 octobre 1758. Cet inventaire se chiffrait à un actif de 3,584 livres, y compris un total de 292 livres 10 sols en remèdes divers, estimés par le docteur Alavoine à la demande des arbitres. Cette pièce signale que la maison de Rimbaud, rebâtie depuis, avait été détruite dans l'incendie de 1752. Elle était située rue du Platon.

Le 11 février 1779, la *Gazette de Québec* annonçait : "Tous ceux qui peuvent avoir quelques comptes à la charge de la succession de feu M. Rimbau ci-devant chirurgien en la ville des Trois-Rivières, soit par billets ou obligations, sont avertis d'en donner avis au sieur Louis Derive, tuteur élu en justice aux mineurs dudit sieur Rimbau. Il y a aussi une apothicairerie assez considérable à vendre".

Pierre Rémus (Romulus dit Romieux)

Il fut pendant de nombreuses années le chirurgien attitré de Radisson et de DesGroseilliers, qu'il accompagnait dans leurs voyages. Les documents nous démontrent

qu'il était aux Trois-Rivières en 1661 et 1662²⁸, car il apparaît à deux actes du notaire Ameau dans lesquels est également intéressé DesGroseilliers. En 1672, on le retrace à la baie d'Hudson en compagnie des deux coureurs des bois. Les minutes de la Hudson's Bay Society²⁹ relatent : "Some twenty men from the ships were to remain "in the Country", of whom one was Mr Peter Romulus (Pierre Romieux) a French Canadian surgeon". Et en 1674 (Idem, Int., p. LIX) : "A week later (du 24 fév.) the Committee is appointing a new surgeon for the Bay, Walter Farr, in piace of Pierre Romieux "Peter Romulus". He is to sign a three years contract". A l'assemblée du 21 mai 1672 : "Ordered . . . that there bee payd to Mr Romulus the chirurgion to Stay in the Country tenn pounds to be deducted out of the first wages due to him".

Nous ignorons ce qu'il advint de cet aventurier chirurgien, dont le nom a été orthographié de diverses façons. Le 11 octobre 1661, le notaire Ameau le nomme "le sieur Romulus, chirurgien", et l'intéressé signe à l'acte d'une belle écriture "Rémus" avec paraphe et un "R" artistiquement tourné.

Félix Thunaye, sieur du Fresne

Félix Thunaye, "maistre-chirurgien", semble être arrivé au Cap-de-la-Madeleine en 1664. A cette date, il y avait déjà dans la localité deux maîtres-chirurgiens : Louis Pinard et Michel Gamelain. Sans doute Thunaye inspira-t-il tout de suite confiance aux habitants et aux autorités, puisque le 12 décembre 1665 (greffe La Tousche) Michel Peltier sieur de la Prade lui faisait don d'un coffret rempli d'onguents et de médicaments, en considération de quoi "le sieur DuFresne s'oblige de traiter tous les pauvres soldats qui entreront dans l'hôpital de cedit lieu du

28. Pierre Romieux, dit Romulus, 23 ans, chirurgien, de Béziers, en Languedoc, (chef-lieu de l'arrond. de l'Hérault), s'engage à Médard Chouart pour trois ans, comme chirurgien, le 17 juin 1659. (Cf. *Revue d'Hist. de l'Am. Fr.*, déc. 1952, p. 391).

29. *The Champlain Society, Int.*, p. IV.

Cap, dédié sous le nom de Notre-Dame-de-la-Pitié, à ceux qui seront indigents de commodité, car led. Sieur La Prade étant fondateur dudit hôpital, sans en tirer par led. Sieur DuFresne aucun profit ny émoluments vers led. Sieur La Prade, et le tout gratis de ce jour en trois ans, et en cas qu'il arrivât quelques habitants tant du Cap que des Trois-Rivières et ailleurs, led. Sieur DuFresne s'en fera payer, sans en espérer aucun profit ni gages vers led. Sr La Prade".

Thunaye épousa en 1666 ou 1667 Elizabeth Lefebvre, fille du pionnier trifluvien Pierre Lefebvre. Le 27 juin 1668, il déclarait foi et hommage au nom et comme porteur des titres de son beau-père, "Pierre Lefebvre, demeurant au Cap, détenu de maladie". Au nombre des biens de Pierre Lefebvre se trouvait une terre qui lui avait été concédée au sud du fleuve, à l'endroit où est aujourd'hui Gentilly, et cette concession passa à Félix Thunaye et à son épouse lors du partage que Pierre Lefebvre fit de ses biens le 16 juillet 1668. Le 11 mars 1671 (greffe Ameau) Thunaye vendait le fief Lefebvre à Michel Peltier pour la somme de 150 livres tournois. Le 31 mai 1674, Thunaye achetait de Mathurin Guillet une terre à Batiscan, et il demeura en ce dernier endroit jusqu'à sa mort, survenue le 26 juillet 1683. Il fut inhumé le lendemain. Sa veuve épousa Jean Collet, à Batiscan, le 13 janvier 1687, et mourut le 10 septembre suivant.

Urbain Vincelot

Le 28 février 1716, le notaire Daniel Normandin procédait à Champlain à la vente à l'encan des meubles et effets d'Urbain Vincelot, chirurgien, décédé en la maison de madame Dizy-Montplaisir, le samedi soir précédent. Bien que le document ne le spécifie pas, il est probable qu'il s'agit ici du chirurgien d'un navire dont l'équipage hiverna au Canada, ou encore du chirurgien d'une compagnie casernée à Champlain. Comme il est question d'un

“mémoire de frais pour fournitures faites à divers particuliers de Champlain”, on peut admettre que ce chirurgien de passage a, soit prodigué ses soins, soit fourni des médicaments à des malades de l’endroit. Le notaire Normandin précise qu’il a fait apposer les sceaux sur les biens du défunt “pour la sûreté des héritiers et créanciers absents de ce pays”. Nous ne croyons pas faire injure à la mémoire de ce chirurgien inconnu en disant que sa mort fut une véritable aubaine pour les habitants de Champlain qui purent, à l’encan, s’approvisionner d’un nombre impressionnant d’instruments de chirurgie et de médicaments laissés par le défunt. Cet inventaire d’Urbain Vincelot est, croyons-nous, un des plus complets et des plus détaillés qu’on puisse trouver dans nos archives du régime français des biens et effets d’un chirurgien. Nous ne pouvons ici le publier en son entier, et nous devons nous borner à citer quelques détails.

Le curé Hazeur De Lorme rafla les plus précieux des médicaments et instruments : quinze paires d’instruments à chirurgie, deux bistouris, une paire de ciseaux, une spatule, deux pincettes, une sonde d’argent, un pot de modificatif, un pot de cristal minéral, un pot de térébenthine, un pot de baume de Venise, une petite balance avec un marc, un petit paquet de Jalap, un paquet de quinquina, un paquet de “pillure mercuriale”, un paquet de vitriol blanc, un petit paquet “d’emplâtres du sain”. Le chirurgien Herbecq se contenta de deux livres traitant de chirurgie, un boîtier à chirurgien, deux seringues à plaie, un paquet de poudre Jalap, un paquet de “diadrègue”, un paquet de sang de dragon et un paquet de “poudre diasné”. Le sieur Dorvilliers, qui pourtant n’était pas chirurgien, se laissa tenter par deux paires de ciseaux à chirurgien, un pot de “suppuratif”, un pot de “pillure mercuriale”, un pot d’extrait de genièvre, un pot de “diapalma dissous”, un pot de cristal minéral, un petit paquet de “vitriol de Chypre”, un paquet de “poudre mercuriale” et un paquet de “diaphone”. Le sieur Montplaisir hérita d’un pot de

quinquina, un pot de térébenthine, un pot de “confection”, un petit paquet de “canterie” et un petit paquet de “poudre escarmonée”. Le sieur Laroque : un livre de chirurgie et deux vieilles paires de bas, estimés ensemble à 8 livres 10 sols. Le sieur Lafontaine : un pot de “confection d’Hyacinthe”, ou, comme écrivait le notaire, “confection jassainte”. Madame de Champlain misa sur un “pot d’onguent suppuratif” et acheta en outre un justaucorps, un manchon d’ours et une cravate de mousseline neuve. Le sieur Raux, probablement barbier, acheta sept rasoirs et une pierre à rasoir, plus un justaucorps. Le sieur Turcot se rabattit sur une fiole de pierre infernale et un petit paquet d’antimoine diaphorique. Plusieurs autres petits pots d’onguent et de petits paquets de médicaments allèrent à d’autres particuliers.

La garde-robe du défunt, également bien fournie, fit aussi des heureux parmi ceux qui dédaignaient les maladies, et, par suite, les médicaments. Le sieur de Bellecour jeta son dévolu sur une culotte et une veste de Coitty, une chemise de toile blanche et une autre de toile brune, cinq cravates de mousseline et trois bonnets. Le sieur Dorvilliers acheta trois perruques; le sieur Disy, une paire de bas de Messan; le sieur Desrosiers, une paire de “souliers de semaine”; la dame Lafond, de Batiscan, quatre paires de chaussons; le sieur L’Ecuyer, également de Batiscan, trois cravates à la drugance; madame Dorvilliers, un livre d’heures de la pensée chrétienne. L’énumération complète serait longue. Bien peu des personnes présentes,—et elles étaient nombreuses—s’en retournèrent sans quelque objet: plats de faïence à barbe, écuelles d’étain, serviettes, mouchoirs de toile barrée, peignes de corne, canifs, tabatières de bois et de corne, bas de laine fine, tabac “en poudre du pays”, des paires de frisettes, des souliers français à la housse, etc. Bref, il y en eut pour tous les goûts, pour tous les besoins et même, dirait-on, pour tous les caprices.

Un chercheur tenace fera peut-être un jour la lumière sur les origines et la vie de ce chirurgien qui dort son der-

nier sommeil dans le cimetière de la paroisse de Champlain et qui ne semble pas avoir laissé en notre pays d'autres traces de son passage que celles que nous venons de signaler.



QUELQUES SAGES-FEMMES

Nous n'avons trouvé ni dans les registres d'état-civil ni dans les greffes de notaires un procès-verbal d'élection d'une sage-femme dans la région trifluvienne. On sait que les sages-femmes étaient, la plupart du temps, élues dans une paroisse par la majorité. Parfois aussi, elles s'imposaient par leur seule réputation. Nous donnons ici quelques exemples de ce que les registres paroissiaux peuvent apporter de détails sur l'exercice de cette profession.

A Bécancour : le 16 mars 1717, baptême de François-Joseph Turbal-Perrot, "lequel a été légitimement baptisé par Marie-Françoise Raclos, sage-femme, approuvée à cause du danger de mort où il paraissait être, comme la dite Raclos m'en a assuré & le 17 a été apporté à l'église". (Père de la Chasse, de la Cie de Jésus).

Aux Trois-Rivières : le 5 décembre 1689, le curé Maudoux préside aux cérémonies de baptême d'un enfant "déjà baptisé dans le sein de sa mère par Madame Lamarque, sage-femme. Julien Ognel, père de l'enfant, était présent, ainsi que Madame Lefebvre, lesquels nous ont attesté avoir oui prononcer distinctement les paroles en versant l'eau sur le milieu de la tête qui paraissait, et comme ce sont des honnêtes gens qui m'ont répondu droit sur les interrogations à eux faites, je n'ai point cru devoir baptiser sous conditions".

Le 6 avril 1728, au baptême de Magdeleine Vanasse-Précourt, l'acte dit : "et la sage-femme a été Marguerite Banjac, femme de Chrétien LeSourd".

A *Yamaska* : Marie-Jeanne Banhiac (ou Banjac, soeur de la précédente) est signalée comme sage-femme les 27 mars et 18 mai 1731.

A *Sainte-Anne de la Pérade* : Le 19 mai 1733, inhumation de deux enfants, un garçon et une fille de Charles Jouineaux et de Madeleine Baribeau, nés le 17 dudit mois "et morts un quart d'heure environ après leur naissance & après avoir été validement baptisés par Marie-Jeanne Tessier, femme de Pierre L'Evêque, faisant fonction de sage-femme dans cette paroisse, icelle ayant été par nous interrogée présence du sieur Pollet, notaire royal". (J. Voyer, ptre).

Le 29 novembre 1734, sépulture d'un enfant, fils de Joseph Rochereau Laperche et de Marie-Catherine L'E-cuyer, "le dit enfant né le même jour après avoir été baptisé dûment sur une main par Marie-Jeanne Tessier, faisant les fonctions de sage-femme en cette paroisse, selon qu'il nous est apparu après avoir interrogé dûment la dite Tessier femme dud. Lévesque, et ledit enfant a paru mort aussitôt après sa naissance". (J. Voyer, ptre).

Le 15 février 1738, sépulture d'une fille de Louis Mailou & de Marie-Madeleine Gouin, "la fille étant décédée hier peu de temps après avoir été dûment baptisée par la bonne-femme Désilets sage-femme". (J. Voyer, ptre).

A *Batiscan*, Anne Rabady, belle-mère du chirurgien Herbecq, est souvent mentionnée comme sage-femme. De même Marie Trottier, qui résidait à Batiscan, mais qu'on retrouve dans les registres de Saint-Pierre-les-Becquets.

Marguerite Dizy, l'épouse frivole de Jean des Broyeux, fut aussi sage-femme, vers 1730-35, à Batiscan. Auparavant, elle s'était décernée au moins une fois le titre de "chirurgienne" : "Je soussigné, Marguerite Dizy, chirurgienne de Batiscan, certifie à qui il appartiendra que Magdeleine Lonval, veuve de Labissonnière, m'est venue trouver le quatre octobre 1720, sur les neuf à dix heures

du soir, pleurant et gémissant pour me montrer des meurtrissures qu'elle me dit que Monsieur et Madame de Langis venoist de lui faire à coup de baston et d'un nair de boeuf luy ostant ses vaches qu'elle avait prise en pension, je certifie qu'elle était meurtrie et plaine de contusions".

A *Nicolet* : Madame Lefebvre "la mère" est signalée comme sage-femme en 1725 et 1726. En 1727, on trouve le nom de Magdeleine Prévost, et la même année, le 26 octobre, Marie-Josèphe Dupont est à la fois sage-femme et marraine.

* * *

Comme nous le disions au début de ce travail, nous n'avons pas la prétention d'avoir épuisé la liste de ceux qui ont exercé l'art de la médecine et de la chirurgie dans la région trifluvienne, sous le régime français. Nous ne livrons ici que le fruit de nos lectures et de nos recherches personnelles. Il est sûr que des noms, et aussi des détails intéressants pour l'histoire de la médecine, ont échappé à nos investigations.

Des recherches futures permettront sans doute à des spécialistes de jeter sur l'activité professionnelle de nos premiers médecins de nouvelles lumières.

★



Deux officiers indésirables des troupes de la Marine

JACQUES-FRANÇOIS DE BOURGHEMIN

Dans une lettre au ministre des Colonies, datée du 4 novembre 1695, le gouverneur de Frontenac écrit ¹ :

“Il y a ici trois ou quatre officiers que je suis obligé par nécessité de faire repasser en France à cause de leur mauvaise conduite, et des affaires qui s’y sont faites, et qui auraient dû être punis plus sévèrement sy on les avait poussés à bout. . . (Le Sr Roussel, Chauny, le Sr de la Ragotterie et le Sr de Bourchemin). . . Pour ce dernier, qui se nomme Bourchemin, son affaire est encore plus vilaine estant accusé d’avoir empoisonné une fois sa femme, et d’estre dans le dessein n’ayant pas réussi de recommencer, par une passion désordonnée qu’il a pour une petite fille qu’on croit l’avoir sollicité à cela dans l’espérance de l’épouser après, ils sont tous les deux en fuite, et on travaille à faire leur procès par contumace. . .”

* * *

Ce sont quelques incidents de la vie mouvementée de cet officier que nous voulons relater ici.

Fils de François de Bourchemin et de Magdeleine Guitton, Jacques-François avait été baptisé le 6 janvier 1664 en l’église paroissiale de Louze, province du Maine. Il avait eu pour parrain Messire Jean du Bouchet de Sourche, abbé de Grouard, et pour marraine Dame Marie-Geneviève de Chambre, épouse du marquis de Sourche.

¹. *Rapport des Archives de Québec*, 1928-29, p. 281.

Comme il arrive souvent, ce militaire de mauvaise conduite était d'excellente lignée. Les titres de noblesse de sa famille ont été publiés par E.-Z. Massicotte dans le *Bulletin des Recherches Historiques*², d'après les documents qui avaient été transmis au notaire Adhémar, le 4 février 1699, et conservés dans son étude. On apprend par ces notes qu'à la date du 20 mai 1680, François de Bourgchemin, seigneur de la seigneurie de ce nom, était mort, et que sa veuve rendait foi et hommage tant pour elle que pour ses quatre fils : Jean, Pierre, Charles et Jacques-François, pour la seigneurie de Bourgchemin, dépendante de la baronie de Saosnois.

Quelques historiens de chez nous, en particulier O.-H. Lapalice, Aegidius Fauteux et Francis-J. Audet, ont cherché à jeter un peu de lumière sur les origines de Jacques-François de Bourgchemin, d'autant plus que l'authenticité de son nom patronymique était assez obscure. Les uns l'ont nommé Sieur de la Mulièze, Sieur de Bourchemin; d'autres, Chevalier, Sr de Bourchemin; et enfin on rencontre Sieur de l'Hermitière. C'est sous ce dernier nom qu'il est mentionné dans les registres de catholicité, les actes notariés et les jugements du Conseil Souverain. Dans le dernier article qu'il lui a consacré, Aegidius Fauteux³ émet l'opinion que le nom patronymique était : Hamelin. Il a raison, bien qu'il se base uniquement pour justifier son affirmation sur le contrat de mariage de la soeur de notre militaire avec Laurent du Lau, contrat dans lequel elle est nommée : Madeleine Hamelin, demoiselle de Bourgchemin. En réalité, le nom de Hamelin était déjà attaché à la seigneurie de Bourgchemin depuis plus d'un siècle et demi. Cette seigneurie avait appartenu à Jacques Hamelin, évêque de Tulle, confesseur et premier aumônier de François Ier, en 1533. Par testament, Jacques Hamelin donna ses biens à Jean-Baptiste de Bourgchemin, son neveu. Un des descendants de ce dernier fut assassiné

2. Vol. XXV, p. 210.

3. B. R. H., Vol. XXXVI, p. 317.

vers 1600, et son meurtrier fut pendu près du château de Bourgchemin en un carrefour dit "de la Potence"⁴. Nous ignorons le sort des frères de Jacques-François, mais il est probable qu'ils embrassèrent eux aussi la carrière militaire et que l'officier de ce nom, mentionné par le marquis de Sourche dans ses *Mémoires* comme ayant été assassiné par sa garnison en 1695 en Italie, était l'un d'eux. La seigneurie de Bourgchemin passa définitivement à la famille du Lau à la fin du XVII^e siècle par suite du mariage de Magdeleine de Bourgchemin, et fut connu par après sous le nom de du Lau. Louis-Arnaud-Joseph, baron du Lau d'Allemans, chevalier, seigneur de René et de Bourgchemin, fut convoqué en 1789 à l'assemblée de la noblesse du Maine. Il émigra avec son épouse en 1792 et ses biens furent confisqués⁵.

Il ne semble pas que Jacques-François de Bourgchemin ait utilisé le nom de Hamelin, au cours de sa brève carrière militaire en Canada. Il est à peu près certain toutefois, comme le croit Fauteux et d'après les renseignements ci-dessus, que ce fut le véritable nom patronymique de sa famille.

Laffilard⁶ mentionne que Bourgchemin fut fait garde-marine pour les Colonies le 15 mars 1687, et enseigne deux jours plus tard. Faut-il placer en cette année son départ pour le Canada? Alors, il aurait fait partie des troupes de la Marine arrivées en cette année-là sous le commandement de M. de Vaudreuil, pour intensifier la guerre contre les Iroquois.

D'après les renseignements que fournit le baron La Hontan, les troupes furent logées, lorsqu'elles n'étaient

4. *Bulletin paroissial de la commune de René*, province du Maine. Notes de M. Raoul de Linière.

5. Raoul de Linière, *Armorial de la Sarthe*, Vol. I, pp. 358-59. D'après M. de Linière, "les du Lau habitèrent le château de Bourgchemin, qui servait d'habitation familiale. Cette dernière fut détruite à la suite de la Révolution, et il n'en reste que les communs qui servent maintenant d'habitation au fermier."

6. Alphabét Laffilard, *Colonies, 1627-1780*. Mss. T. I, p. 73. (Fonds Fauteux, Bibliothèque municipale de Montréal).

pas en guerre, "chez les habitants des côtes, ou dans les seigneuries, depuis le mois d'octobre jusqu'à celui de mai. L'habitant, qui ne fournit que l'ustensile au soldat, l'emploie à couper le bois, à déraciner les arbres, à défricher la terre, à battre le grain dans les granges, moyennant dix sols par jour et la nourriture".

Les militaires de la compagnie de Saint-Jean, dont faisait partie de Bourgchemin, avaient été cantonnés dans la seigneurie de Champlain. Ceux de la compagnie de Blaise des Bergères furent hébergés par les habitants de la paroisse voisine, Batiscan.

Le charme des jeunes filles de Champlain et de Batiscan semble avoir rapidement agi sur les officiers et les soldats nouvellement arrivés de France, car les registres paroissiaux des années allant de 1687 à 1695 signalent plusieurs mariages de militaires, tant officiers que soldats. Les exigences du rang social toutefois étaient généralement observées. Les simples soldats épousaient les filles des humbles colons. Dans les premiers mois de 1689 seulement, trois soldats de la compagnie de Bergères : François Brousson dit Lafleur, Denis Huet dit Laviolette et Robert Ouy dit Saint-Laurent épousent respectivement Jeanne Collet, Marie-Anne Dupont et Françoise Goron, toutes filles de colons-défricheurs. Les officiers, eux, lorgnaient plus haut, vers les filles des seigneurs, des marchands, des citoyens qui avaient pris soin de conserver ou de s'adjuger un soupçon de particule nobiliaire. "La noblesse et les gens d'épée, comme le note justement le chroniqueur de *l'Histoire de Champlain*⁷, s'unissaient volontiers à la bourgeoisie dont les écus redoraient à propos le blason et rafraîchissaient les boudriers".

A Champlain, le choix s'avérait particulièrement facile. Et ce tranquille village fut, en moins d'une décade, le théâtre de quelques-uns des plus somptueux mariages

7. Vol. I, p. 90.

célébrés dans la colonie à cette époque. Le seigneur de la Touche lui-même donna l'exemple. Et qui n'aurait souhaité entrer dans la famille de ce sympathique seigneur, qui avait conservé, de même que son épouse, son allure de vieille noblesse bourgeoise? M. de la Touche accorda en mariage Madeleine, sa fille aînée, à l'un des plus élégants de ces officiers nouvellement arrivés de France : Joseph de Jordy de Cabanac, seigneur de Salomié et Tagary. Quant à François Chorel de Saint-Romain, quatre de ses filles épousèrent en l'espace de quatre ans des officiers qui allaient connaître de beaux succès militaires et faire entrer la croix de Saint-Louis dans leurs foyers. Madeleine Chorel s'allia à François Lefebvre du Plessis, qui avait déjà lors de son arrivée en Canada une belle carrière dans les armes. De même en était-il de Jacques le Picard, sieur de Noray et du Mesnil, qui épousa Renée Chorel le 17 février 1692, au cours d'une impressionnante cérémonie rehaussée par la présence de M. de Ramesay, alors gouverneur des Trois-Rivières. En 1694, Jacqueline, qui n'avait que seize ans, épousa Joseph-Antoine de Fresnel, sieur de la Pipardière, et M. de Ramesay est encore présent. En janvier 1695, un autre officier entre dans la famille Chorel de Saint-Romain en épousant Marguerite. Il s'agit de Guillaume de Lorimier, sieur des Bordes, dont la famille blasonnait : "D'argent à deux haches d'armes de gueules posées en sautoir". Jacques Babie, l'homme riche de la place, gros trafiquant de fourrures et homme d'affaires avisé, ouvrit lui aussi sa porte à un officier. Sa fille Marie-Jeanne, dix-neuf ans, accordait sa main le 5 février 1689 à Paul-Louis de Lusignan. C'est un mariage qui, lui aussi, fit certainement époque, si l'on en juge par la liste de ceux qui assistaient au contrat de mariage rédigé par le notaire Demeromont, le 3 février précédent. Pas moins de vingt-et-une personnes apposèrent leur signature au bas du document, signatures dont plusieurs

s'accompagnent d'un imposant paraphe⁸. Et cela, sans compter ceux qui "déclarent ne savoir écrire ni signer", comme la grand'mère Françoise Jobin, épouse du pionnier trifluvien Pierre Dandonneau.

Jacques-François de Bourchemin, qui assista à la plupart de ces élégants mariages, fut relativement plus modeste dans son choix, bien que ce fut lui qui, chronologiquement, avait donné l'exemple en épousant le 13 novembre 1687, soit quelques mois seulement après son arrivée, Elizabeth Dizy, fille de Pierre Dizy, sieur de Montplaisir, et de Magdeleine Drouillet. Pierre Dizy, arrivé au pays comme modeste boulanger en 1659, alla s'établir à Champlain dès les débuts de la seigneurie, en 1665. Il fut, lit-on dans l'*Histoire de Champlain*⁹, "le bras droit du sieur de la Touche dans la fondation de la paroisse. Il fut le premier marguillier. C'était un homme instruit. Son écriture est belle. . ."

Ses filles aussi, sans doute, étaient belles, car elles firent parler d'elles à l'époque. Marguerite, l'aînée, épouse de Jean de Broyeux, fut l'héroïne d'une cause célèbre, déjà connue mais dont nous aurons quand même à nous occuper, puisque les documents nous apprennent que Bourchemin y fut directement mêlé. Anne-Céleste épousa successivement François Aubuchon, puis Michel Billy. Quant à Elisabeth, elle était née en 1672. Lors de son mariage, elle avait à peine quinze ans. Age de la frivolité, et d'une frivolité qui se change facilement en arrogance, quand on a l'avantage de se hisser d'un coup au tout premier rang social, grâce à un élégant mariage avec un officier.

La fatuité de la jeune madame de Bourchemin fut la cause d'un bien pénible incident dont le récit, à plus de 260 années de distance, jette un peu de lumière sur la

8. Mentionnons particulièrement la présence des deux officiers : François Lefebvre-Duplessis et Raymond Blaise des Bergères qui, moins de cinq mois plus tard, devaient se battre en duel à la suite d'une altercation.

9. Vol. I, p. 87. Renseignement de Benjamin Sulte.

mentalité créée dans ces paisibles paroisses par le séjour éphémère d'officiers et de soldats étrangers. Cet incident nous éclaire également sur le caractère de celui qui tient le rôle principal dans ce récit.

* * *

En 1690, des soldats de la compagnie commandée par Raymond Blaise des Bergères étaient disséminés chez les habitants de Batiscan. Les uns avaient déjà épousé des filles de leurs hôtes. D'autres s'occupaient à différents travaux de ferme et de défrichement. Bref, ils se rendaient utiles comme ils le pouvaient. Quant aux officiers, ils n'avaient qu'à flâner ici et là, s'assembler dans les débits de boisson, discuter, y faire la pluie et le beau temps. Etant exempts de la corvée du travail, leur seul souci consistait à trouver les moyens de tromper l'ennui.

Un après-midi des premiers jours de février 1690, Laurent Brunsard dit Langevin, taillandier de Batiscan, était à vider un verre chez René Beaudoin, en compagnie des nommés Francoeur¹⁰, Lachapelle¹¹ et Pierre Cantin¹². D'autres personnes, dont Aubin Maudou¹³, étaient dans la pièce. A un certain moment, Lachapelle et Cantin, ayant payé leur part, se retirèrent. Laurent Brunsard et Francoeur commandèrent une autre bouteille.

Ensuite, qu'arriva-t-il? Ici, laissons la parole à Laurent Brunsard, dont le témoignage a été recueilli par le greffier Daniel Normandin, et qui raconte l'incident en ces termes : "laquelle [bouteille] ayant été apportée et bue, & voulant se retirer et la payer, il leur en fut demandé deux par la dite Beaudoin; & après quelques contestations

10. Antoine Brûlé dit Francoeur, soldat de la compagnie de M. de Vaudreuil. Il épousa Marie-Renée Cotenoir, et fut un des premiers colons de l'île du Pas, près de Berthier.

11. François Renou dit Lachapelle. Après une carrière militaire bien remplie, il s'établit à Saint-François-du-Lac, et épousa Marguerite Crevier, veuve du chirurgien Michel Gamelain.

12. Pierre Cantin, époux de Louise Landry. Il vécut et mourut à Batiscan.

13. Aubin Maudou, gendre de Sébastien Provencher.

de part & d'autre, la femme dudit sieur de Bourgchemin, qui était présente, dit qu'il y avait deux bouteilles. Ce qui fit dire par led. Francoeur : que ce n'était point de ses affaires. Alors elle se serait levée et dit :

“A qui pensez-vous parler quand vous parlez à Mademoiselle de Bourgchemin?”

A quoi le dit Francoeur répondit :

“Fussiez-vous mademoiselle le diable! . . .”

Et le déposant craignant qu'il n'arrivât quelque chose de mal dit au dit Francoeur :

“Ne vois-tu pas que c'est la femme d'un officier. Allons-nous-en!”

Néanmoins le dit Francoeur resta. Et le dit Maudou dit à la dite demoiselle de Bourgchemin :

“Qui que vous soyez, Mlle de Bourgchemin, on ne laisse pas de parler à la Reine qui est bien plus grande dame que vous! . . .”

Cette phrase malencontreuse d'Aubin Maudou mit le feu aux poudres.

Le lendemain matin, Maudou était paisiblement assis en face du foyer du domicile de Pierre Mauran, où il logeait temporairement, étant occupé, selon le témoignage de la femme de Mauran, à “doller” un manche de hache, lorsque le sieur de Bourgchemin fit son entrée.

Écoutons le récit que donne de l'événement Marie-Madeleine Berthelot, épouse du chirurgien Circé de Saint-Michel. Cette femme passait par hasard en face de la maison de Mauran lorsque survint l'officier Bourgchemin. Elle se rendit vite compte qu'il se passerait quelque chose. Poussée par la curiosité, elle s'approcha. Et voici ce dont elle fut témoin, d'après le rapport officiel du greffier Normandin.

“Environ l’heure du midi, étant dans le chemin près de la maison dudit Mauran où loge ledit Maudou, elle aurait vu venir led. Sr de Bourgchemin accompagné des Sieurs Descheneaux et Lachapelle, auxquels il aurait dit de l’attendre un moment et qu’il allait revenir. Après quoy, led. Sr de Bourgchemin serait entré dans la maison, aussi bien que la déposante qui le suivait de près, et entendit qu’il demanda où était le nommé Francoeur, soldat; ne sait ce qui lui fut répondu, mais vit qu’il prit tout d’un coup un manche de hache qui était dans la maison, & le tenant à deux mains en aurait donné un coup de toutes ses forces au-dessus de l’oeil droit dudit Maudou, qui était assis dollant un manche de hache & qui ne songeait à rien; duquel coup il serait tombé par terre, la tête entre le jambage de la cheminée et le feu. Puis s’étant relevé tout plein de sang, la déposante croyant qu’il allait respirer, le voyant chanceler, serait sortie de ladite maison d’où peu après led Sr de Bourgchemin sortit aussi. Ensuite de quoy, la déposante étant rentrée, aperçut sur la tête dud Maudou un autre coup qui apparemment lui aurait été donné par led Sr de Bourgchemin de son épée, d’où il sortit du sang en abondance. Alors la déposante lui coupa les cheveux autour de la plaie, après quoi se serait retirée. . .”

D’autres témoignages vinrent confirmer la déposition de Madeleine Berthelot.

Lorsque l’incident se produisit, Pierre Mauran était à battre du grain derrière sa grange. Appelé par sa femme, il accourut et entra dans la maison comme Bourgchemin rengainait son épée. Il vit alors “led Maudou courbé à terre, ayant le visage plein de sang qui lui décollait de la tête, son habit gâté et la plaie couverte de sang”. En terminant, Mauran déclara qu’après l’assaut dont avait été victime son pensionnaire, il alla voir l’officier de Jordy, “lieutenant de la compagnie logée aud. Batiscan, et lui demandant justice pour led. Maudou de l’assaut, iceluy

sieur Desjordy lui aurait répondu brusquement de se retirer, sinon qu'il le ferait mettre au cachot; led. Sr Bourgchemin étant présent. . .”

Marie-Magdeleine Grimard, épouse de Pierre Mauran, qui avait assisté à toute la scène, apporta quelques précisions au tribunal. A son entrée dans la maison, Bourgchemin se serait informé où était le soldat Francoeur. Maudou, qui avait à ce moment la tête penchée, occupé à polir son manche de hache, s'adressa à Bourgchemin pour lui dire qu'il n'avait jamais eu l'intention d'insulter sa femme. C'est à la suite de cette timide excuse que Maudou fut victime de l'attentat brutal de l'officier Bourgchemin.

Une enquête sur cette affaire fut accordée par le lieutenant civil et criminel des Trois-Rivières, à la supplique de Sébastien Provencher, beau-père de Maudou, ce dernier n'étant pas encore remis de ses blessures. Bourgchemin fut sommé de comparaître et d'expliquer son geste. Mais l'affaire n'eut pas de suite. Le 6 mars, Bourgchemin offrait à sa victime la somme de deux cents livres à titre de dédommagement, et Maudou mit fin aux procédures.

Cet incident montre avec quelle morgue hautaine les officiers cantonnés dans les villages traitaient les habitants et aussi les simples soldats. Car il ne s'agit pas ici, comme on le sait, d'un cas isolé.

* * *

Ce dut être avec un soupir de soulagement que les habitants virent partir le sieur de Bourgchemin, quelques semaines plus tard, pour la région du Richelieu où les Iroquois exerçaient leurs ravages. Francis-J. Audet a écrit¹⁴ que “M. de Bourgchemin commandait à Contrecoeur en 1691, pendant la guerre des Iroquois. Il n'avait pour toute garnison dans son fortin de pieux que sept soldats et sept

14. *Histoire de Contrecoeur*, 1940, p. 47.

colons, et il défendit vaillamment son poste contre les hordes iroquoises”.

Voyons un peu ce qui en est de cette affirmation. Nous ne voudrions pas enlever des mérites à un militaire qui en a déjà si peu, mais il n'est pas prouvé que Bourgchemin ait déployé tant de bravoure. Audet fonde ses dires sur Garneau¹⁵, qui lui-même s'appuie sur l'auteur du “Mémoire pour 1690” publié dans la *Collection de manuscrits relatifs à la Nouvelle-France*¹⁶. Garneau pas plus que l'auteur du “Mémoire” ne parlent d'une “héroïque défense” du fort Contrecoeur par Bourgchemin. L'annaliste de 1690 écrit : “Je fus abordé au fort Contrecoeur où le sieur de Bourgchemin commandait sept soldats et sept habitants qui n'avaient point de pain, et je n'en avais pas non plus; comme je me déterminais à partir, le chenal étant bien large pour dérober ma marche, nous aperçûmes à la lueur des étoiles les canots qui m'avaient poursuivi à la portée d'un boucanier de terre; comme je n'escris cecy que pour rapporter tous les faits, je n'en puis changer la nature sur ce qui me regarde. . .” Plus loin l'annaliste rapporte que le sieur de Bourgchemin lui raconta que “sept jeunes garçons et filles gardant les bestiaux à la vue du fort avaient été pris et amenés par des sauvages, et que deux soldats qui allaient à Saint-Ours auraient été pris de même. . .”

Voilà ce que l'on sait des états de service de l'officier Bourgchemin au fort de Contrecoeur.

Nous savons d'autre part que Bourgchemin fut aussi commandant du fort Saint-François. Il décline ce titre dans un acte des registres paroissiaux de Batiscau le 24 janvier 1694.

Il ne fait aucun doute qu'il participa à la plupart des batailles entreprises à cette époque dans la région du sud,

15. Garneau, *Histoire du Canada*, 1882, I, 288.

16. Vol. I, pp. 580-581.

pour y chasser les Iroquois. Mais entre 1690 et 1694, il fit de nombreux séjours, la plupart du temps l'hiver, mais aussi l'été¹⁷, à Champlain et à Batiscan. Ayant participé à quelques batailles, il n'en revenait que plus autoritaire et impertinent. Il trouva moyen d'attacher son nom au scandale qui eut tant de retentissement et qui mit aux prises son ami de Jordy¹⁸ et sa belle-soeur Marguerite Dizy avec les curés de Batiscan et de Champlain.

Les grandes lignes de cette affaire sont déjà connues. Contentons-nous ici d'ajouter quelques détails complémentaires qui concernent particulièrement l'officier qui fait le sujet de ce récit, car le rôle qu'il y a joué fut aussi effacé que maléfisant.

Marguerite Dizy avait épousé Jean de Broyeux en 1677¹⁹. Elle avait alors quatorze ans. Il en avait vingt-sept, et avait déjà fait sa marque comme coureur des bois, carrière que la mort seule lui fit abandonner en 1701. Presque chaque année on trouve le nom de Jean de Broyeux dans les contrats d'engagement pour aller aux Outaouais, comme d'ailleurs les noms de plusieurs autres habitants de Batiscan.

En cette année 1694, de Broyeux est encore au loin. Sa femme reste seule au logis avec son fils François, âgé de quinze ans. Il n'est pas étonnant que sa maison ait été le rendez-vous des trafiquants de fourrures, des aventuriers et des militaires. Marguerite Dizy appartenait à un milieu qui ne vivait que de la traite et pour la traite. René Beaudoin, habitant de Champlain, avait été lui aussi un coureur des bois notoire. Il avait épousé Marie Raclos, et était donc le beau-frère de Nicolas

17. Le 30 juillet 1691, il est présent au mariage de sa belle-soeur, Anne-Céleste Dizy, avec François Aubuchon. Le 22 novembre suivant, il assiste au mariage de De Jordy avec Madeleine de la Touche.

18. Il s'agit ici de François de Jordy, neveu de celui qui avait épousé la fille du seigneur de Champlain. On peut trouver sur lui des notes biographiques détaillées dans l'ouvrage de l'abbé Elie-J. Auclair, "Les De Jordy de Cabanac". L'abbé Auclair cependant ignore le rôle joué par Bourgchemin dans l'affaire de Batiscan.

19. Le contrat de mariage a été rédigé par Adhémar, le 9 février.

Perrot. Sa fille Marie-Jeanne avait épousé Michel-Ignace Dizy, frère de Marguerite. Lorsqu'il abandonna la course dans les bois pour s'occuper de sa ferme de Champlain, Beaudoin s'intéressa en même temps à maintenir en culture la ferme que de Broyeux possédait à Batiscan et dont le défrichement n'avancait guère. C'est ainsi que lors de l'incident Bourgchemin, à l'hiver de 1690, les témoins déclarèrent qu'ils avaient bu chez Beaudoin. En réalité, ce dernier n'a jamais possédé de concession à Batiscan. Il s'occupait de celle de Jean de Broyeux et c'est, croyons-nous, à la maison de ce dernier que s'était produit l'incident de 1690.

C'est également là que se déroulèrent les principaux événements qui aboutirent à l'un des plus grands scandales dont fassent mention nos archives à cette époque.

Le 9 février 1694, messire Nicolas Foucault, curé de Batiscan, et messire Claude Bouquin, successeur de ce dernier à la cure de Champlain, donnaient tous deux lecture à leurs fidèles, au prône de la messe dominicale de leur paroisse respective, d'un mandement de Mgr de Saint-Vallier, dénonçant les moeurs de certains officiers stationnés dans ces paroisses. En commentant cet événement, l'abbé Gosselin a parlé de "sentence d'excommunication"²⁰. Toutefois, l'évêque de Québec, semble-t-il, n'est pas allé si loin. Mais, quand même, les esprits s'échauffèrent, d'autant plus que les coupables avaient déjà été avertis de leur conduite scandaleuse et punis. Depuis le début de janvier, l'officier de Jordy était confiné à Sorel par ordre de M. de Vaudreuil, et ceci à la demande expresse de l'évêque. Un texte des *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain*²¹ laisse entendre que Bourgchemin a lui aussi séjourné à Sorel à cette époque, soit en janvier et

20. *L'Eglise au Canada avant la conquête*, Vol. I, p. 114.

21. Vol. 3, p. 894.

février²². Dans ce texte, de Jordy et Bourgchemin protestent contre "ce qu'ils prétendent s'estre passé entre led. Evêque et eux à Sorel". Déclaration qui est confirmée par la lettre de Lamothe-Cadillac du 28 septembre suivant²³ : "il [Mgr de Saint-Vallier] fit publier un mandement par lequel les églises de Batiscan et Champlain furent interdites au Sr de Jordy et à la dame de Brioux. Ce coup de foudre lancé, il continue sa route aux 3 Rivières, traverse le lac St-Pierre et arrive à Sorel où était le Sr Desjordy avec plusieurs autres officiers. Là il s'avisa par un zèle emporté d'écrire à Mr le comte de Frontenac que les Srs de Jordy et de Bourgchemin n'avaient pas voulu entendre la messe le dimanche de la Sexagésime, quoiqu'on en eut dit plusieurs ce jour-là. . ."

Les deux officiers eurent certainement écho immédiatement de l'accusation portée contre eux auprès du gouverneur de la colonie, comme ils étaient au courant du mandement lu aux églises de Champlain et de Batiscan. Ce n'est toutefois qu'après la visite de Mgr de Saint-Vallier à Sorel qu'ils décidèrent de partir pour Québec afin de se disculper auprès de M. de Frontenac. En cours de route, ils arrêtent à Batiscan. Est-ce par bravade ou méchanceté, toujours est-il qu'entendant dire qu'il se célébrait une messe à l'église paroissiale, ils décidèrent de s'y rendre. Le curé Foucault, se rendant compte qu'il se passe quelque chose d'insolite dans la nef, se retourne, reconnaît d'un coup d'oeil les deux intrus, interrompt brusquement la messe et gagne la sacristie.

D'autres événements, par la suite, vinrent aggraver la situation. D'après les *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain*²⁴, le curé Foucault aurait "prêché que tous ceux qui ont déposé pour la femme de Jean des Broyeux étaient tous des faussaires". Il aurait même menacé de

22. Le 24 janvier, de Bourgchemin est parrain à Batiscan d'un fils de Gabriel-Nicolas Lefebvre. L'enfant fut nommé Jacques-François, prénoms de son parrain.

23. R. A. Q., 1923-24, p. 82.

24. Vol. 3, p. 858.

prison "le nommé Sanscartier²⁵, caporal de la compagnie de Monsieur de Vaudreuil pour fréquenter la dite femme".

Le 26 avril 1694, une requête était présentée par Marguerite Dizey au Conseil Souverain, ". . . stipulant pour elle Jacques-François de Bourgchemin, escuyer, Sieur de l'Hermitière, lieutenant au détachement de la Marine que le Roy entretient en ce pays. . ."

Comme on le voit, de Bourgchemin a joué un rôle de premier plan dès le début et tout au long de cette malheureuse affaire. Mais il ne devait jamais connaître l'issue du procès, dont les derniers épisodes se passèrent en France. Mgr de Saint-Vallier s'embarqua à l'automne de 1694. En même temps, comme écrit l'abbé Gosselin, "l'affaire Desjordy-Debroyeux vint grossir le dossier que l'on avait à envoyer contre lui à la Cour". Le 13 juin 1695, l'affaire était renvoyée au Conseil Privé de Sa Majesté²⁶.

Pendant ce temps, la vie normale avait repris son cours à Batiscan. Les officiers et les soldats de la compagnie de M. de Vaudreuil restèrent dans la paroisse, continuant à fréquenter les filles des habitants. Au cours de l'année 1695, il y eut plusieurs mariages, ce qui laisserait entendre que le sévère mandement de Mgr de Saint-Vallier avait, à la longue, produit un bon effet. Le 22 décembre, M. de Vaudreuil lui-même est présent au contrat de mariage d'un de ses officiers, François Dumontier, sieur de Brillant, avec Marie-Anne Rivard. Assistaient également deux membres de la famille Robineau, le sieur de Portneuf et le sieur de Bécancour, de même que François Chavigny, sieur de la Chevrotière, Martain de Chauloncy et d'autres personnages de marque. Il ne fait pas de doute que Madame de Broyeux eut fort à faire ce jour-là pour satisfaire sa clientèle assoiffée.

25. Etienne Poupaure dit Sans-Quartier. Il est témoin à des actes du notaire Trotain en 1694.

26. R. A. Q., 1923-24, pp. 109-110.

Mais en ces jours sereins de 1695, nous ne trouvons plus trace à Batiscan de François de Jordy et de Jacques-François de Bourgchemin. Par prudence et par diplomatie, M. de Vaudreuil les avait confinés dans la région du Richelieu. Par vengeance sans doute à l'endroit de Mgr de Saint-Vallier, le gouverneur de Frontenac leur avait accordé à chacun la concession d'une seigneurie dans la même région. De Jordy avait la sienne au nord-ouest de la rivière Richelieu, entre les fiefs des sieurs de Falaise et de Cournoyer. L'année suivante, résolu à devenir sérieux, du moins apparemment, il songea à se marier, et un mois avant d'épouser une jeune Montréalaise, Marie-Anne Nolan, il se voyait accorder par le gouverneur le fief des Aulnets, sur la rivière Chaudière. Toutefois, si la Beauce est de nos jours une région essentiellement agricole, elle n'en doit pas grand'chose à son premier seigneur. Y mit-il jamais les pieds? C'est peu probable. Militaire avant tout, François de Jordy, après une jeunesse orageuse, finit ses jours major des Trois-Rivières et chevalier de Saint-Louis. Notons que l'un des signataires à son acte de sépulture le 16 février 1726 fut le baron de Joannès, dont nous aurons à nous occuper ci-après.

Quant à Bourgchemin, il obtenait le 1er mars 1695 de M. de Frontenac et de l'intendant Bochart une concession qui avait été accordée en 1672 à Pierre Dorfeuille. Le 22 juin suivant, il recevait une autre concession d'une lieue et demie de chaque côté de la rivière Yamaska, "pour pouvoir ledit Sr de Bourgchemin s'y faire un établissement et y mettre des habitants après la guerre"²⁷.

C'est à peu près à cette époque qu'il faut placer le drame auquel le gouverneur de Frontenac fait allusion dans sa lettre du 4 novembre 1695 adressée au ministre des Colonies. Dans aucun autre document, croyons-nous, on ne trouve mention de cette affaire, pas plus de la tentative d'empoisonnement d'Elizabeth Dizey par son mari que

27. *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 417.

de la passion de ce dernier pour une jeune fille et de leur fuite.

Après cette date du 4 novembre 1695, nous perdons toute trace de Jacques-François de Bourgchemin. Se basant sans doute sur la lettre officielle de M. de Frontenac, Laffilard note que notre militaire est repassé en France en 1695. Sur la mention de Laffilard, Aegidius Fauteux et Francis-J. Audet le font mourir en France en 1696. L'archiviste O.-H. Lapalice²⁸, se basant sur des notes inédites de Benjamin Sulte, émet l'opinion qu'il a été tué en 1696, à la Rivière Saint-Jean, en Acadie, où il servait comme simple enseigne. Cette hypothèse est tout aussi plausible que celle du retour en France. Il se peut que son escapade l'ait conduit en Acadie, où il prit de nouveau du service dans l'armée.

Personnellement, nous hésitons à croire qu'il soit retourné en France. La ratification de sa concession de terre par le roi est datée du 19 mai 1696, tout comme si à cette époque on eut tout ignoré de son sort. La seigneurie resta aux mains de ses enfants, comme on le verra plus loin. Aucun document, aucun indice de quelque genre que ce soit ne nous renseigne sur sa destinée²⁹, et on est porté à se demander si sa famille et les autorités du pays ne préféreraient pas la tenir cachée.

Ce qui est sûr, c'est qu'il était mort le 23 janvier 1698, date du contrat de mariage de sa veuve avec Alexis Leguay, marchand de Montréal, où elle décéda elle-même le 16 février 1703.

Trois enfants étaient nés du mariage Bourgchemin-Dizy. Tanguay en signale deux : Anne-Marie, baptisée à Champlain le 10 novembre 1689; François, baptisé au même endroit le 27 octobre 1691 et inhumé à Montréal le 7 avril 1703, quelques semaines seulement après la mort de

28. *B. R. H.*, sept. 1918, p. 273.

29. Ce renseignement existe peut-être quelque part, mais il a échappé à nos recherches.

sa mère. Ils eurent cependant une autre fille, Marguerite, mentionnée dans le contrat de mariage d'Elizabeth Dizy avec Alexis Leguay. Nous ignorons le sort de cette dernière, si ce n'est qu'elle mourut avant 1724. Peut-être faut-il l'identifier avec cette Marguerite de Bourgchemin, qui fut inhumée en 1723 dans l'église de la commune de René, au Maine ³⁰.

Anne-Marie de Bourgchemin passa en France, probablement après la mort de sa mère, et en 1724, elle demeurait à Paris, rue Saint-Jacques, paroisse Saint-Benoît. Le 4 mai de cette année, devant Raymond et Panet, notaires au Chatelet, elle vendait, "tant en son nom que comme héritière de feu Marguerite de Bourgchemin, sa soeur", sa part de la seigneurie de Bourgchemin, "soit les trois-quarts", à Philippe de Rigaud, Marquis de Vaudreuil, pour la somme de 320 livres. Pour effectuer cette transaction, M. de Vaudreuil était représenté par Denis Hersant, marchand-drapier, demeurant rue Saint-Denis, paroisse de Saint-Germain l'Auxerrois.

Le 19 septembre 1731, M. de Vaudreuil achetait la part de René Leguay dans la seigneurie de Bourgchemin. Un mois plus tard, la seigneurie devenait la propriété de Mgr Dosquet, coadjuteur de Québec, lequel la cédait au Séminaire Saint-Sulpice de Paris, le 19 octobre 1735, par l'entremise de M. Louis Normand, supérieur de leur Séminaire de Montréal. A cette donation était attachée l'obligation suivante. Lorsque les rentes seigneuriales atteindraient la somme de mille livres par an, les Messieurs du Séminaire de Saint-Sulpice seront tenus de recevoir en leur Séminaire de Montréal "deux jeunes gens pour être élevés et formés à l'état ecclésiastique aux frais et dépens dudit Séminaire, ou au Séminaire des Missions Etrangères établi dans la ville de Québec, au choix et option des Messieurs du Séminaire de Saint-Sulpice".

³⁰. *Bulletin paroissial de la paroisse de René*. (Communication de M. Raoul de Linière).

En avril 1764, le Séminaire de Saint-Sulpice de Paris céda à celui de Montréal ses droits et privilèges dans la propriété de la seigneurie de Bourgchemin.



LE BARON DE JOANNÈS

Le 26 octobre 1722, M. de Vaudreuil dressait une liste de tous les officiers de guerre qui servaient en Canada à cette époque, en l'accompagnant de commentaires sur les états de service et les qualités de chacun.

Dans ses appréciations, M. de Vaudreuil a fait preuve d'autant de bonté que de perspicacité. On sent qu'il s'est appliqué à juger chacun selon son mérite de militaire, cherchant à mettre en valeur les qualités et à diminuer le plus possible les faiblesses et les défauts de ses compagnons d'armes. Pour la plupart, il n'a que des louanges. Quand il doit souligner des défauts évidents, il s'efforce toujours de les justifier, quand il ne peut suffisamment les atténuer. Lorsqu'il s'agit, par exemple, d'apprécier la valeur du sieur de Sabrevois, il écrit : *"Il est fort usé et fort intéressé, et je ne luy confierais pas un poste où il y aurait du commerce à faire; au surplus il a bien servi et sa conduite est fort réglée"*. Cet officier est peut-être de nature vénale, mais il est brave. M. de Vaudreuil tenait à le signaler. Quand il juge le sieur de Blainville, on sent qu'il ne lui plaît guère de mettre en relief son défaut prédominant : *"Il a été bon officier, mais il a fort dégénéré s'étant tellement adonné à l'ivrognerie qu'il ne se passe pas un jour qu'il ne soit ivre, de sorte qu'on ne peut plus lui rien confier. Cependant ses anciens services pourraient lui mériter une pension en se retirant du service et une lieutenance pour le sieur Celoron, son fils, qui sert d'aide-major, et s'en acquitte fort bien"*. Ainsi, M. de Blainville s'enivre peut-être aujourd'hui, mais lui aussi a été brave, et, dans l'esprit de M. de Vaudreuil, il faut non seulement

lui pardonner, mais on devrait le récompenser pour ses services passés. Quant au sieur de Saint-Vincent, *“Il est très bon officier, mais il n'a pas beaucoup de génie, et est fort entêté de sa qualité au surplus. Il est honnête homme et exact dans le service et me paraît plus propre à être en garnison dans une place qu'à marcher en campagne”*. Dans cette appréciation non plus on ne peut certes taxer M. de Vaudreuil d'injustice à l'égard de M. de Saint-Vincent.

Pour la grande majorité de ses officiers, M. de Vaudreuil n'a que des louanges. Quand il doit souligner des défauts, il ne le fait, semble-t-il, qu'avec regret, car il les apétisse de façon à les faire presque oublier.

Il y a toutefois une exception, et cette réserve s'adresse à François-Auguste de Chacornac, baron de Joannès, sur qui M. de Vaudreuil porte le jugement suivant :

“Le sieur de Joannès, âgé de 40 ans. Il serait en état de bien servir s'il n'était pas un peu extravagant, mais il n'a pas assez de cervelle pour qu'on puisse lui confier aucun commandement”.

C'est un jugement bref et catégorique. On croirait même que c'est une calomnie, si M. de Vaudreuil n'avait fait preuve dans son appréciation des autres officiers d'autant de bienveillance que de charité. On a l'impression qu'en jugeant dans les termes que nous venons de citer le baron de Joannès, il éprouvait comme une sorte de soulagement d'inscrire officiellement sur le parchemin l'opinion que professaient également tous les officiers à l'en-droit de ce personnage.

Qui était donc ce baron de Joannès? Essayons, à la suite du portrait peu séduisant de M. de Vaudreuil, d'entrer un peu dans son intimité, en analysant les quelques documents qui nous renseignent sur sa personne.

Voyons d'abord ce que disent de lui les documents officiels. Après quoi nous nous permettrons une petite

incursion dans sa vie privée, qui ne manque pas non plus de pittoresque.

Dans son ouvrage *Les Chevaliers de Saint-Louis en Canada*, Aegidius Fauteux résume ainsi sa biographie: "François-Augustin de Chacornac, baron de Joannès, fils de Barthélémy de Joannès et de Catherine Mortier, né vers 1684 à Saint-Roch de Paris. Connu sous le nom de Joannès tandis que son frère, tué à Plaisance en 1707, était connu sous celui de Chacornac. Enseigne en Canada en 1705, capitaine réformé en 1734. Mort à Québec le 20 décembre 1754, à l'âge de 70 ans. Il avait épousé aux Trois-Rivières, le 3 octobre 1713, Françoise, fille de Jean-Baptiste Fafard dit Laframboise et de Françoise Marchand, morte en 1763. Une liste d'officiers d'environ 1734 le dit Chevalier de Saint-Louis et nous voyons qu'il est ainsi qualifié dans son acte de sépulture à Québec en 1754".

Voilà le résumé de sa carrière. Sans doute, s'il eût vécu pour la lire, M. le baron aurait-il trouvé que c'est trop peu. Satisfaisons donc un peu à ses mânes, en faisant connaître les documents qui marquent les deux événements les plus marquants d'une vie humaine pour un personnage de son importance: son acte de naissance, qui complètera ce qu'en dit Fauteux, et son certificat de Chevalier de Saint-Louis, signé par le roi Louis XV lui-même, ce qui confirmera l'affirmation un peu hésitante de l'auteur des *Chevaliers de Saint-Louis en Canada* à l'endroit de ce titre que s'octroyait avec tant d'ostentation notre baron.

Nous ignorons pour quelle raison, mais le baron de Joannès a fait entériner officiellement dans le registre des insinuations des Trois-Rivières (Cahiers de 1735-1737) son acte de baptême:

"Extrait des registres de baptêmes de l'Eglise paroissiale de St-Roch, à Paris: L'an mil six cent quatre-vingt-

trois, le douze avril, Augustin François a été baptisé, fils de Messire Baltazar de Joannès, chevalier, seigneur et baron dud. lieu, cy-devant capitaine de dragons, et de dame Catherine Mortier son épouse, demeurant rue Saint-Honoré en cette paroisse, né d'hier. Le parrain, Messire Augustin d'Ausbourg, chevalier, Marquis de la Baune, dem. rue des Quatre-fils, paroisse St-Jean. La marraine, Dame Françoise de Boulang, Comtesse de Murey, dem. mesme rue mesme paroisse”.

“Ainsi signé, Françoise de Boulang,

Augustin d'Ausbourg, Bridery.

(Collationné à l'Original, le 5 mai 1734.)

Maisonnet, ptre.”

A la même date, M. de Joannès fait enregistrer au livre des insinuations du greffe des Trois-Rivières le document suivant:

“Nous, Lieutenant du Roy au Gouvernement de Longuay & capitaine commandant une compagnie de la dite gentilhommière, certifions que le sieur de Joannès de Chacornacle a servi dans la dite compagnie l'espace de deux ans, pendant lequel temps il nous a toujours donné des marques de sa sagesse et de son assiduité au service, ce qui aurait obligé la Cour, sur le compte que nous luy avons rendu de sa conduite, de luy accorder une sous-lieutenance dans le Régiment d'Agennois dans la compagnie de Montauban.

“En foi de quoy nous luy avons accordé le présent certificat pour luy valoir et servir en ce que de raison”.

“Fait à Longuay, ce 15e octobre 1692,

(Signé) de la Mont.”

On l'aura remarqué par les dates, ce dernier certificat n'a pu être délivré à celui qui fait l'objet de cette étude, puisqu'alors il avait à peine dix ans. Sans doute s'adres-

sait-il à son père, ou encore à son frère, venu lui aussi en Canada, et qui fut tué à Plaisance en 1707. Ce dernier était connu sous le nom de Joannès de Chacornac. Pourquoi le baron a-t-il tenu à faire enregistrer ce document dans le registre officiel des insinuations, plus de quarante ans plus tard? Faudrait-il croire que certaines personnes, exaspérées sans doute par l'usage que M. de Joannès faisait de ses titres, en étaient rendues à mettre en doute l'authenticité de la noblesse et de la bravoure des membres de sa famille?

Voici enfin un document que le baron de Joannès devait être heureux de passer sous les yeux de ses compagnons, pour démontrer une fois de plus sa supériorité sur eux. Il s'agit d'une lettre signée du roi Louis XV lui-même et par laquelle Sa Majesté annonçait à M. de Joannès qu'il le créait Chevalier de Saint-Louis. La lettre elle-même est du 28 mai 1721, et le baron l'avait certainement en sa possession lorsque M. de Vaudreuil porta sur lui le jugement si peu flatteur que nous avons cité. Le 21 mars 1730, M. de Joannès déposait au greffe du notaire Petit, aux Trois-Rivières, une copie de ce document qui se lit comme suit:

“De l'ordonnance de Monsieur le Lieutenant général de la Juridiction des Trois-Rivières, en date de ce jour, à la requête de François-Augustin, escuyer, Baron de Joannès, officier dans les troupes du détachement de la marine, a été enregistrée une lettre du Roy, dont le teneur en suit:

“Monsr. Joannès, la satisfaction que jay des services que vous avez rendus au feu Roy mon très honoré Seigneur et bisayeul de glorieuse mémoire et de ceux que vous continués de me rendre ma commie à vous associer à l'Ordre Militaire de Saint-Louis, mais comme vôtre éloignement ne vous permet pas de faire le voyage qui seroit nécessaire pour estre par moy receu aud. Ordre, Je vous écris cette lettre pour vous dire que de l'avis de mon oncle le duc d'Orléans, régent, jay commis le sieur de Saint-

Maurice, Brigadier d'Infanterie, Commandant au Gouvernement de ma ville de la Rochelle, Chev. dud. Ordre pour à mon nom vous recevoir en la dignité de Chevalier de Saint Louis. Mon intention est que vous vous adressiez à luy pour prêter entre ses mains le serment que vous êtes tenu de faire en lad. qualité de Chevalier, et recevoir l'accolade et la Croix que vous devez dorénavant porter sur l'estomac, attachée d'un petit ruban couleur de feu, voulant qu'après cette réception faite vous teniez rang entre les autres Chevaliers dud. Ordre, et jouissez des honneurs qui y sont attachés, et la présente n'étant autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsr. Joannès, en sa Sainte Garde".

"Ecrit à Paris ce 28e jour de may 1721,

Signé Louis,

et scellée, et plus bas:

Leblanc."

Des personnes habiles à percer les intrigues de la Cour de Versailles, où avait accès la parenté de notre baron, trouveraient peut-être le secret de cette subite prédilection du roi Louis XV, inspiré par le Régent, pour un petit officier des troupes de la Marine en service en Canada, et qui n'avait lui-même encore attaché son nom à aucune action d'éclat. Car à l'époque où le roi lui accordait le privilège de s'épingler "sur l'estomac" la croix de Saint-Louis, en retour "de la satisfaction qu'il avait de ses services", M. de Vaudreuil jugeait d'une toute autre façon les états de service du baron de Joannès. Et sans doute le chef militaire de la Nouvelle-France songeait-il avec mélancolie à certaines demandes qu'il avait formulées pour de véritables héros, et pour lesquelles sa seule recommandation ne suffisait pas.

Quoi qu'il en soit, le baron de Joannès fut décoré de la Croix de Saint-Louis. Il pouvait dorénavant accompagner son nom de ce titre envié de tous.

Mais c'est des croix d'un bien autre genre qu'il s'appliqua, lui, à distribuer au cours de sa vie à ceux qui furent à son contact. Il avait d'ailleurs commencé bien avant de recevoir son honorable décoration.

Le 3 octobre 1713, il avait épousé aux Trois-Rivières une modeste Trifluvienne, Françoise Fafard, qui aurait dû se douter, dès le jour de son mariage, qu'elle supporterait tout le temps de sa vie conjugale,—il devait durer 41 ans—le lourd poids de la noblesse, des décorations et du caractère de son époux.

Il y a quelque chose d'un romanesque un peu tragique dans cette union d'un militaire issu d'une noblesse farouche avec une petite Trifluvienne dont le surnom était bien prosaïquement Laframboise. Mais elle aussi pourtant avait ses titres de noblesse. Son grand-père, Bertrand Fafard dit Laframboise, était un des premiers colons du petit bourg fondé sur la pointe du Platon. Son oncle également, François Fafard, et aussi sa tante, Françoise Fafard, une "fille du Roy", avaient été au nombre des premiers héroïques fondateurs de famille de ce pays. Ce sont là des titres de noblesse qui n'apparaissent pas sur les parchemins, mais ils n'en sont pas moins authentiques.

Jean-Baptiste Fafard, père de Françoise, était un des citoyens les plus en vue du petit bourg trifluvien. Il était aussi un des plus fortunés. L'inventaire de ses biens, dressé après son décès survenu moins de dix mois après le mariage de Françoise, lui donnait un actif de plus de quarante mille livres.

Le chiffre de cette fortune et le décès inopiné de Jean-Baptiste Fafard devaient être le pivot sur lequel tournerait, actionnée par la voracité du baron de Joannès, le destin des Fafard pendant près d'un demi-siècle.

* * *

Dans l'après-midi du 21 septembre 1713, le notaire Pierre Poulin s'était rendu à la demeure du sieur de Laframboise pour la préparation du contrat de mariage de la fille de ce dernier avec le baron de Joannès. Comme il convenait, l'élite de la société trifluvienne s'y était donné rendez-vous. Messire François de Gallifet, seigneur de Caffin, chevalier de Saint-Louis et gouverneur pour le roi du gouvernement des Trois-Rivières; le sieur Devilliers de la Boissière, lieutenant d'une compagnie du détachement de la Marine; Jacques Hertel, sieur de Cournoyer; Louis de Godefroy, sieur de Normanville; Jacques Godefroy, sieur de Vieuxpont; Michel Mouet, sieur de Moras; le sieur Alexis Marchand, marchand de Batiscan, ainsi que les sieurs Louis et Michel Fafard dit Longval, et le frère et la soeur de la future épouse : Jean-Baptiste Fafard fils, qui jouera lui aussi un rôle important dans la suite de ce récit, et Marie-Anne Fafard, née le 7 juillet 1696 et qui deviendra religieuse ursuline.

La présence de tous ces personnages de la noblesse locale n'a certainement pas été sans plaire au baron de Joannès. Mais ce qui le toucha le plus sans doute, c'est que "le Sieur Laframboise et Dame Marchand sa femme ont promis et se sont obligés envers led. futur époux pour leur dite fille de lui bailler et livrer en avancement d'hoirie à leur succession future la somme de six mille livres, sçavoir celle de trois mille livres la veille des épousailles, en meubles, hardes, linges et argent, et les autres trois mille livres restantes demeureront entre les mains dud. Sr Fafard et Dame Marchand sa femme tant qu'ils vivront l'un ou l'autre, dont ils leur paieront la rente annuelle. . ."

Ceux qui, pour affirmer que nos ancêtres connaissent le bonheur conjugal, prennent comme critère le nombre d'enfants dont nous fournit la liste le dictionnaire Tanguay, pourraient croire que la paix et l'harmonie ont présidé au ménage du baron de Joannès et de sa femme, puisque pas moins de quatorze enfants sont nés de cette

union. Mais le nombre d'enfants, de même que le chiffre d'une dot, ne sont pas toujours garants de la sérénité familiale.

Tout au long de cette pénible histoire de testament, dans laquelle le baron de Joannès est la figure dominante, Françoise Fafard semble presque toujours approuver ses actes. Le baron, il a d'ailleurs toujours pris soin de le proclamer lui-même, parle et agit au nom de son épouse. Mais il est sûr que cette dernière a sans cesse subi l'ascendant de son autoritaire époux, et nous ne doutons nullement que sa vie en a été une de renoncements constants et de sacrifices.

Jean-Baptiste Fafard mourut le 27 juillet 1714, à l'âge de cinquante-huit ans. Comme nous l'avons dit, son actif se chiffrait à plus que quarante mille livres. L'inventaire de ses biens forme un imposant document. Toutes les activités commerciales du défunt y sont mises à nu. Il possédait des terres, des maison, un moulin, des animaux. Comme il faisait la traite des fourrures sur une haute échelle, de fortes sommes lui étaient dues tant par les coureurs des bois que par les Sauvages. Le baron de Joannès, qui n'est pas très prisé comme militaire et qui se rend compte peut-être que son avenir dans cette carrière ne s'annonce pas des plus brillant, croit qu'il n'a rien à perdre en entreprenant de fouiller méticuleusement dans les chiffres de l'inventaire, pour savoir s'il ne pourrait pas trouver matière à chercher noise aux autres héritiers.

L'inventaire avait débuté le 10 décembre 1713 et avait été terminé le 14 janvier suivant. A partir de cette dernière date, M. de Joannès pouvait donc y avoir accès. Il ne manqua pas de s'y intéresser. Et en moins d'un mois il imagina trouver suffisamment d'irrégularités pour importer la pauvre veuve de ses réclamations. Dès le 11 mars, il l'obligeait à comparaître devant le lieutenant-général, pour déclarer sous serment si elle avait déduit du total de

l'inventaire les "fournitures faites à lad. Françoise Fafard épouse dud. Sr de Joannès en avancement d'hoirie". Le 19 du même mois, c'était au tour du fils du défunt à se présenter en Cour, y étant invité par une assignation de huissier, pour déterminer s'il avait tenu compte que la quatrième partie du revenu du moulin était bien portée à l'actif du baron de Joannès. Ce dernier prétendait que la rédaction de l'inventaire n'était pas suffisamment claire sur ce point.

Bref, en moins de deux mois, tant d'assignations et de sommations furent servies à Madame Fafard et à son fils, que la veuve, en désespoir de cause, obligea son gendre à se présenter chez le notaire Véron de Grandmesnil le 21 juin, pour en arriver à un compromis qui lui apporterait, croyait-elle, une paix relative. Le baron accepta, et le notaire écrivit : "Le compromis est que pour terminer et assoupir tous procès et différends entre eux, à l'égard des décisions et partages des biens tant meubles qu'immeubles, ils sont convenus de prendre chacun d'eux un arbitre pour régler et terminer lesd. partages". La veuve Fafard désigna comme arbitre de sa part le notaire Poulin. Le baron de Joannès porta son choix sur le notaire Daniel Normandin.

Les deux hommes de loi ne furent pas lents à rendre leur décision. Nommés le 21 juin, leur jugement fut rendu public le 1er juillet.

Tous deux donnaient raison sur toute la ligne à la veuve Fafard. Le baron, opinèrent-ils, avait reçu sa juste part de la succession, soit la somme de quatre mille huit cent soixante-trois livres, douze sols, huit deniers, plus un montant de quatre-vingt dix-sept livres, représentant un compte dû par les trafiquants de fourrures. Le baron réclamait également sa part des dettes des Sauvages envers la succession. D'après la sentence arbitrale, il devra attendre que la principale héritière soit payée avant de réclamer lui-même le montant qu'il prétend lui être dû,

vu que les Indiens peuvent différer indéfiniment le paiement de leurs dettes. Privilège que tous doivent forcément leur reconnaître et dont eux-mêmes se font un plaisir d'abuser.

Le baron prit donc le parti d'attendre, sachant que d'autres occasions se présenteraient bientôt de harceler de nouveau sa belle-mère. Ce qui en effet ne manqua pas de se produire.

* * *

Nommé capitaine réformé en 1734, comme nous l'avons vu, le baron de Joannès s'établit définitivement aux Trois-Rivières, rue Saint-Pierre, à deux pas du domicile de sa belle-mère. Il aurait pu, étant donné ses titres et connaissant le respect et l'attachement des Trifluviens pour ceux qui avaient participé aux luttes contre les Iroquois et les Anglais et qui avaient contribué à l'avènement d'une paix et d'une prospérité relatives, il aurait pu jouir d'une vie sociale intéressante en même temps que reposante. Et pourtant, chacun semblait le fuir. Rares sont les occasions où il peut se procurer le plaisir de parader avec l'ostentation qui lui est naturelle. L'annaliste des Ursulines ne mentionne qu'une fois son nom, et c'est lors du baptême de Mary-Ann Seamen, qui devait en 1740 épouser M. de Tonnancourt. Le jugement formulé à son endroit en 1722 par M. de Vaudreuil semble le poursuivre comme une malédiction. Tout au long de ses encombrantes années de vie trifluvienne, les autorités ne pensent pas à lui une seule fois, lorsqu'il s'agit de proposer à l'administration les nominations aux postes officiels du gouvernement des Trois-Rivières.

Le 30 octobre 1742, par exemple, M. de Beauharnois écrit au ministre de la Marine : "Vous me faites l'honneur de me demander mon avis sur les sujets qu'il y a à proposer pour remplir le gouvernement des Trois-Rivières, et des autres emplois que ce gouvernement doit faire va-

quer. . ." Le gouverneur suggère plusieurs noms pour chacun des emplois vacants. Pas une fois le nom du baron de Joannès ne paraît dans son rapport. Claude-Michel Bégon fut nommé gouverneur des Trois-Rivières. Louis Liénard de Beaujeu devint lieutenant de roi.

Toujours, lorsqu'il s'agissait d'accorder un emploi qui requérait une certaine responsabilité publique, le nom du baron de Joannès était tenu dans l'ombre. La plupart des officiers qui étaient ses contemporains et avaient fait la guerre à ses côtés obtenaient de l'avancement, des grades, des postes enviés. Quant à lui, on l'ignorait, et on semblait prendre un malicieux plaisir à tenir cachés son titre et ses décorations.

Pour continuer à nous intéresser à sa carrière, nous en sommes donc réduit à le suivre pas à pas dans les prosaïques couloirs des cours de justice. Nous sommes sûr de l'y trouver.

Nous ferons grâce à nos lecteurs du texte des vingt-six pages de parchemin nécessaires pour justifier la sentence arbitrale qui fut rendue publique le 6 février 1740. Impressionnant document pourtant, qui nous renseigne abondamment sur cette curieuse maladie, ici poussée au paroxysme, qu'est la passion procédurière. Il nous fournit le détail des divers procès que fit subir le baron de Joannès à sa belle-mère d'abord, puis après la mort de celle-ci en 1739, à son beau-frère. Sous le plus enfantin prétexte, et cela de 1715 à 1740, le baron traîna les parents de son épouse devant les tribunaux. La moindre fantaisie de sa part lui semblait justifier la mise en action de la machine procédurière, aussi compliquée à cette époque que de nos jours. Le baron de Joannès a tenu en haleine à lui seul toute une génération d'huissiers, de notaires, de greffiers et de juges. Citons quelques exemples qui illustrent bien la souplesse de son imagination machiavélique.

En 1718, Marie-Anne Fafard entre au Monastère des Ursulines, et sa mère s'engage, par contrat notarié, à payer aux Religieuses pour sa dot la somme de trois mille livres. C'était d'ailleurs l'usage, et ce l'est encore aujourd'hui, que les familles possédant du *quibus*, comme on disait alors, n'établissent pas de différence dans la dot des futures épouses du Seigneur et celles des humbles mortels. Mais le baron ne voit pas la tradition du même oeil, et il veut savoir si un tel legs est bien légal et surtout s'il affecte sa part dans la succession. En 1719, la veuve Fafard vend à son fils la moitié "d'une tour de pierre et ferrure d'un moulin dépendant de la Communauté d'entre elle et son défunt mari, incendié le sept dud. mois". La vente rapporte à la veuve la somme de deux cents livres. Et de cette somme, le baron, par signification de huissier, réclame sa juste part, puisque le moulin faisait partie de la succession. Et ainsi de suite jusqu'en 1739, alors que Madame Fafard-Laframboise, affaiblie par l'âge et toujours en butte aux vexations de son gendre, éprouve le besoin, pour la sécurité des affaires de son fils, de rédiger son testament et de faire inventorier ses biens. L'expérience a appris à cette pauvre femme de soixante-treize ans la sagesse et la prudence. Elle ne voudrait pas que son fils subisse de la part de son gendre toutes les tracasseries qu'elle a endurées elle-même. Aussi croit-elle nécessaire d'être bien explicite dans ses déclarations et volontés et, sans le vouloir sans doute, elle livre au public quelques détails de sa vie.

Madame Laframboise déclare qu'elle "quitte et décharge pleinement son fils de la cession et maniement de toutes les affaires de son commerce et régie depuis la mort du Sr de Laframboise père, en sorte qu'il n'en puisse être inquiété et dont il lui a tenu fidèle compte, n'ayant rien entrepris de son chef sans son consentement, en sorte que si les fonds de sa maison et de son commerce se trouvent altérés ou diminués, il ne doit en être rien imputé à son fils de qui elle a lieu d'être contente, mais seulement au mal-

heur des temps et à la diminution du commerce en la ville des Trois-Rivières, et que c'est en conséquence des services de son fils qu'elle s'est obligée de tous temps de le nourrir et entretenir tant qu'il serait avec elle, et qu'elle a fait le même avantage à la Damoiselle LeGardeur son épouse et leurs enfants issus de leur mariage, pour quoi les hardes, linges et autres effets à leur usage n'ont point été portés en l'inventaire qu'elle a fait faire de ses biens présents, se réservant d'ailleurs, si la chose peut avoir lieu, de lui en faire quelques autres reconnaissances, *de ce qu'il a bien voulu demeurer pendant vingt-cinq ans avec elle...*"

Déclaration touchante, capable d'attendrir le coeur du plus impitoyable des gendres. Pourtant elle ne réussit pas à émouvoir le baron de Joannès, d'autant plus que l'inventaire décrétait qu'il restait dû à la succession un montant de 14,858 livres.

Françoise Marchand, veuve Laframboise, mourut peu de temps après avoir mis ordre de cette façon à ses affaires terrestres. Elle fut inhumée le 7 février 1740 par le Père Récollet Clément Lefebvre, en la chapelle Sainte-Geneviève de l'église paroissiale. L'acte de sépulture mentionne que cette femme pleine de mérites avait toujours eu une dévotion particulière au saint Frère Didace Pelletier.

Sa belle-mère disparue, le baron se rendit compte qu'il n'aurait plus la tâche facile. Il n'a plus en face de lui une pauvre veuve sans défense. Il va affronter son beau-frère, aussi rusé que lui et dont le prestige est considérable. Jean-Baptiste Fafard fils avait été nommé le 13 juillet 1736 par l'intendant Hocquart substitut du procureur du roi en la juridiction des Trois-Rivières. Il avait été installé dans sa charge le 1er avril 1737, et plusieurs fois il avait été appelé à remplacer sur le banc le juge René Godefroy de Tonnancourt, dont la santé était chancelante. La plupart de ses jugements ont été conservés,

et ils témoignent d'une droiture d'esprit et d'une pondération remarquables.

Jean-Baptiste Fafard ne perdit pas de temps à discuter avec le baron, son beau-frère. Dès les premières attaques, et fort de son expérience, il réclama sans tarder un arbitrage en bonne et due forme, et par des personnes suffisamment influentes pour que leur décision puisse en imposer. C'est pourquoi les arbitres choisis furent Pierre de Rigaud de Vaudreuil, gouverneur des Trois-Rivières, François-Etienne Cugnet, premier conseiller au Conseil Supérieur de Québec, et Ignace Gamelain, riche négociant de Montréal, reconnu comme un des hommes d'affaires les plus en vue de la colonie.

C'est de la sentence arbitrale de ces messieurs que nous avons parlé précédemment et qui fut rendue publique le 6 février 1740. En arbitres consciencieux, ils s'étaient imposé la harassante corvée de relire et de disséquer toutes et chacune des sentences déjà rendues au cours des dernières vingt-cinq années, reprenant même, par acquis de conscience, l'inventaire dressé après la mort de Jean-Baptiste Fafard père et le confrontant avec celui dicté par sa veuve en 1739.

Bref, comme conclusion de ces vingt-cinq années de procès, les arbitres ne purent faire mieux que de constater ceci : il restait dû par la succession au baron de Joannès la somme de 49 livres 10 sols !

C'est, on me dira, un épilogue de comédie-bouffe. C'est cela en effet. Et pourtant, pour le baron, ce n'était pas la fin, car il continua de harceler son beau-frère de ses réclamations. Il avait atteint la soixantaine, et l'âge, on s'en doute un peu, n'avait pas adouci son caractère non plus que son ambition.

Au registre trifluvien des "Affirmations de Voyages", on peut lire à la date du 9 mars 1747 l'inscription suivante: "Au greffe de la juridiction des Trois-Rivières est com-

paru Mons. François-Augustin Baron de Joannès, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, lequel a dit et déclaré qu'il va partir incessamment de cette ville exprès pour se rendre en la ville de Québec aux fins de poursuivre l'assignation qu'il a fait donner au Sr Jean-Baptiste Laframboise par devant Nos Seigneurs du Conseil Supérieur de Québec, laquelle assignation écherra le lundi prochain lendemain de la Quasimodo, qu'il proteste contre le Sr Laframboise des frais de son voyage aud. Québec, de séjour en icelle et de retour en cette ville. . ."

A quelle injustice cette fois notre baron était-il en butte? Résumons tant que nous le pourrons la cause du litige, d'autant plus que lorsque Jean-Baptiste Fafard fut sommé de se rendre au Conseil Supérieur, il y avait déjà trois ans que les tribunaux locaux étaient saisis de l'affaire.

On se souvient peut-être que Madame Fafard avait vendu à son fils pour la somme de deux cents livres les ruines d'un moulin qui venait d'être incendié et qui appartenait à la succession. Or, peu de temps après, le moulin avait été reconstruit, et la veuve en avait elle-même payé le coût, soit 1332 livres. Depuis, le moulin fonctionnait à nouveau, et le baron de Joannès en retirait le quart du profit, en droits de succession. Un bon jour, n'ayant plus de procès auquel s'intéresser, il crut avoir trouvé un moyen d'embarrasser à nouveau son beau-frère. Il imagina pouvoir obtenir, en plus du quart du revenu du moulin, une partie également du montant qui avait été employé à sa reconstruction, et ce montant devait, d'après ses prétentions, lui être versé à même les revenus actuels du moulin. L'affaire traîna en longueur, soit de 1745 à 1751, alors que les messieurs du Conseil Supérieur rendirent leur jugement définitif. Le baron aurait le privilège, s'il le désirait, de vendre ou faire vendre sa part du moulin, s'il jugeait que les revenus qu'il en retirait présentement ne lui suffisaient pas.

Décidément, plus le baron avançait en âge, plus ses entreprises judiciaires perdaient de l'intérêt. D'ailleurs la mort allait bientôt y mettre un terme. Au début du mois de janvier 1755, les Trifluviens apprirent que le baron de Joannès était mort et avait été inhumé à Québec le 30 décembre précédent. Sa veuve vécut encore quelques années aux Trois-Rivières, où son décès est inscrit à la date du 7 août 1763.

Il ne reste plus trace au pays de cette famille. Des quatorze enfants issus du mariage du baron de Joannès et de Françoise Fafard-Laframboise, dix moururent au berceau. Une seule fille Marie-Suzanne, atteignit l'âge adulte et, après ses études, entra au monastère des Ursulines de sa ville natale. Un de leurs fils que nous croyons être François-Charles, né en 1715, était enseigne en second en 1759. Sans doute passa-t-il en France après la Cession, mettant ainsi un point final aux faits et gestes de cette famille en terre canadienne ou, plus exactement, en terre trifluviennne.



Hélie Grimard père, pionnier trifluvien Hélie Grimard fils, compagnon de Radisson

Hélie Grimard est de la grande époque des pionniers trifluviens, ceux qui, au cours du quart de siècle qui s'étend de 1640 à 1665 environ, ont solidement posé les fondations du petit bourg fondé en 1634 par Laviolette.

Tout au long de ces années, nous voyons successivement arriver des colons tenaces, qui fonderont des foyers fructueux. Il y avait déjà les Hertel, les Godefroy, les LeNeuf. En 1639, arrivera Christophe Crevier, puis vinrent le rejoindre Pierre Lefebvre, Marin Terrier de Repentigny, Sr de Francheville, Sébastien Dodier, Etienne Seigneuret, Guillaume Pepin, Etienne de LaFond, Antoine Desrosiers, Jacques Aubuchon, Hélie Grimard, Jean Véron de GrandMesnil, Claude David, Jean Sauvaget, Pierre Dandonneau, sans oublier le plus grand de tous, celui qui s'imposa rapidement comme chef de la petite colonie, Pierre Boucher.

* * *

Le 17 mars 1638, Hélie Grimard passait devant Teuleron, notaire à La Rochelle¹, un contrat d'engagement avec Jean Tuffet, marchand de cette même ville, pour aller servir Pierre Desportes, Seigneur de Lignièrès, dans son domaine du Cap Breton. Grimard devait recevoir cent livres par an, et s'embarquer sur le navire *Le Soleil*, de 140 tonneaux, capitaine Duhaldo. Son engagement terminé, Hélie Grimard retourna à La Rochelle, et en avril

1. P. Archange Godbout, *Les pionniers de la région trifluvienne*, p. 77; *Revue d'hist. de l'Amérique Française*, Sept. 1952, p. 221.

1642 il passait un nouveau contrat de trois ans, cette fois avec Antoine Cheffault, Sieur de la Regnardière, un des directeurs de la Compagnie de la Nouvelle-France, pour aller servir en Canada. Avec Grimard partait un autre futur colon trifluvien, Jean Sauvaget, qui avait également fait le précédent voyage au Cap Breton.

Il semble que son engagement de trois ans terminé, Grimard alla chercher sa famille à La Rochelle et vint tout de suite s'établir aux Trois-Rivières. Il y résidait en 1647, puisque dans un acte de vente de Marin de Repentigny à Bertrand Fafart, passé par le notaire Lecoustre le 13 octobre de cette année, Hélié Grimard est mentionné comme possédant une terre avoisinant celle de Marin de Repentigny. Le 22 juin 1648, il fait baptiser un fils, Jean. Le parrain est Jean Godefroy, la marraine, Marie Marguerie.

Le 6 septembre 1648, Grimard est au nombre des treize habitants qui participent à l'élection d'un syndic pour Trois-Rivières. Le scrutin désigna Michel LeNeuf, Sieur du Hérisson. "Le petit nombre de suffrages, qui est de treize, écrit Montarville Boucher de la Bruère², peut surprendre. Il n'en représente pas moins au delà des deux tiers des terriens,—autrement dit des possesseurs de terre—les seuls qualifiés à prendre part à l'élection".

Hélié Grimard obtint une concession officielle de M. D'Ailleboust le 28 octobre 1649 (Audouart) : trois arpents de front sur cinq de profondeur, d'un bout au nord-est en partie entre Sébastien Dodier et Marin de Repentigny, et d'autre bout la grande route qui court au nord-ouest, du côté du sud-est à Jean Sauvaget et d'autre côté à Antoine Desrosiers. C'est cette concession qui fera l'objet d'un litige entre Grimard et son voisin Desrosiers, litige dont nous parlerons plus loin.

² *La Naissance des Trois-Rivières*, (Cahiers de la Société d'Histoire Régionale, No 1), 1928, p. 21.

A peine les habitants qui, comme Grimard, avaient obtenu des concessions officielles, eurent-ils le temps de commencer le défrichement de leurs terres et de bâtir leur maison, que la menace iroquoise vint mettre la population dans un état d'alerte. Pierre Boucher est nommé capitaine du bourg. Il a mission d'organiser la défense. Le 6 juin 1651, il reçoit du gouverneur d'Ailleboust des ordres sévères : faire exercer les habitants au tir, voir à ce que chacun soit muni d'armes à feu, diviser les habitants en trois escouades "même quatre, s'il y a assez d'hommes disponibles", et enfin hâter l'achèvement de la palissade.

Le bourg des Trois-Rivières, qui couvrait toute l'étendue comprise entre le Saint-Maurice et la Commune, le Saint-Laurent et le coteau Saint-Louis, se condensa, en l'espace de deux ans, dans le quadrilatère compris aujourd'hui entre les rues des Prisons, la rue des Casernes, le boulevard Turcotte et la continuation de la petite rue de l'Hôpital. Chaque habitant eut en partage une étendue de terrain de 120 pieds carrés, au lieu des deux ou trois arpents par vingt ou trente de profondeur qu'ils avaient auparavant et dont ils avaient commencé le défrichement. Chaque habitant devait s'engager, en plus de se bâtir dans son nouvel emplacement, à travailler à la construction de la palissade, sous peine de se voir enlever sa concession originale³.

On possède une bonne description, d'après l'ouvrage de Faillon, de ce qu'était Trois-Rivières après l'érection des nouvelles fortifications : "Elle était renfermée, écrit-il, dans un carré d'environ 80 toises sur 100, mais brisé à deux de ses angles à causes des accidents de terrain. Cette enceinte, formée de pieux, avec trois redoutes aux angles

3. Quelques habitants eurent à subir la rigueur de la loi. Mathurin Baillargeon et Emery Calteau, qui avaient obtenu une concession dans l'enceinte du fort en 1650, furent remplacés l'année suivante par Pierre Dandonneau et Etienne de LaFond, parce qu'ils avaient négligé de travailler à la palissade. Un autre, Gilles Trottier, avait bien travaillé à la palissade, mais pas suffisamment longtemps sans doute, puisqu'on lui enleva la moitié de sa concession, et il fut remboursé de la moitié de ses journées de travail.

et plusieurs bastions, renfermait l'église, la maison du gouverneur et une trentaine de maisons. . .”

La maison d'Hélie Grimard était située en face de celle du gouverneur Pierre Boucher, sur la rue Saint-Pierre actuelle. On peut penser qu'un "charpentier de grosses oeuvres" comme Grimard a été fort utile à la construction de la palissade, et s'il n'a pas brillé d'un vif éclat comme soldat, c'est probablement qu'il était plus habile à manier la hache et le marteau que le fusil. Chacun son métier !

Dans les relations qui mentionnent les combats contre les incursions iroquoises à cette époque, le nom d'Hélie Grimard n'est pas mentionné. Il est vrai qu'on ne connaît pratiquement que les noms de ceux qui ont été tués. Il ne fait pas de doute toutefois que Grimard a participé au combat, comme tous les habitants. Les femmes et les enfants avaient ordre de ne pas quitter l'enceinte de la palissade. Quand aucun groupe iroquois n'était en vue, les habitants pouvaient aller travailler sur leurs concessions originales, "deux ensemble" et toujours armés. Le 7 août 1651, un nommé Mathurin est tué. Il était domestique d'Antoine Desrosiers, voisin de concession d'Hélie Grimard. Mathurin était parti, "dès les quatre heures du matin, précise le *Journal des Jésuites*, pour aller tirer sur les corneilles dans son champ, et il fut trouvé mort sur le chemin, de deux arquebuses en la poitrine, et la hache dans la tête". Le domestique Mathurin n'avait pas obéi à la consigne de ne pas quitter l'enceinte sans être accompagné. Il a payé de sa vie son imprudence.

Au cours de ces "années terribles", deux autres fils naissent dans la famille Grimard. Paul est baptisé le 19 septembre 1651. Le baptême de Pierre a lieu le 1er mai 1652. Il mourut deux ans plus tard, et fut inhumé le 25 juillet 1654.

Le 18 août 1652 eut lieu le massacre de quatre habitants bien connus et estimés : Mathurin Guillet, le notaire

Boujonnier, le colon Rochereau et le chirurgien Plassay. Descendant le fleuve vers le Cap de la Madeleine, ces quatre habitants furent attaqués par huit canots iroquois à l'entrée de la rivière Saint-Maurice. Guillet et Boujonnier furent tués sur le coup. Les deux autres furent emmenés captifs et probablement brûlés dans les villages indiens.

Ce dernier massacre de trifluviens respectés incita le gouverneur Duplessis-Kerbodot à tenter un grand coup.

Ce fut la désastreuse expédition du 19 août 1652 dans la banlieue des Trois-Rivières, expédition au cours de laquelle quinze colons sur une cinquantaine perdirent la vie. Les uns furent tués sur place, les autres emmenés en captivité.

Quelle fut la part d'Hélie Grimard dans ce combat? Nous ne possédons aucun document pour nous renseigner de façon précise. De même que nous ne savons rien du rôle qu'il a rempli, l'année suivante, lorsque Pierre Boucher repoussa, avec une quarantaine d'hommes, une autre attaque iroquoise.

Sans doute Grimard n'était-il pas au premier rang des valeureux soldats. Il avait 66 ans. On ne met pas un sexagénaire aux premiers rangs du combat. Qu'importe. Grimard fit certainement son possible, comme tous les vaillants défenseurs du fort trifluvien, et il eut sa part de louanges dans ce que le gouverneur de Lauzon déclarait à Pierre Boucher après sa victoire : "Ah! que vous avez eu de bonheur d'avoir si bien conservé votre poste, car si les ennemis eussent pris les Trois-Rivières, tout le pays était perdu!"

Nous retrouvons trace d'Hélie Grimard le 16 décembre de l'année 1652, alors qu'il est témoin avec son vieux compagnon Jean Sauvaget, devenu procureur fiscal, et du charpentier François Boivin, à un acte de quittance de Mathurin Baillargeon et Claude Houssard à l'égard de Jean Pacaud et de Jacques Brisset.

Le 21 juin 1653, Grimard comparait à l'audience présidée par Pierre Boucher : "A comparu Elie Grimard, habitant de ce dit lieu, lequel requerrant estre payé de la somme de trente cinq livres à luy deubs par feu Pierre Bellerive dit Dupuys ⁴ pour l'avoir logé, nourry de lard et autres choses pendant un an; Sur quoy luy ayant demandé preuve il nous a fait response quil n'en avoit point sinon deux, scavoir un nommé Lamontagne, et l'autre, Deslauriers, lesquels seraient partis ⁵, et nous a dit qu'il avoit présenté requeste à Mon Sieur de la Potterie, cy devant Juge, sur quoy ledit Sieur de la Potterie luy avoit dit quil eut à faire entendre ses tesmoins par devant le greffier et quil suffiroit. Alors avons interrogé nostre greffier, lequel nous a assuré que les dits Lamontagne et Deslauriers luy avoient certifié que ledit feu Pierre Bellerive luy avoit dit quil devoit cette somme au dict demandeur. En suite de quoy Nous avons pris le serment du dict demandeur, après lequel avons ordonné que la ditte somme sera payée sur les deniers provenus de la vente des hardes dudit feu Dupuys, en cas quil se trouve suffisamment de quoy payer les présentes". (Signé) Boucher.

Le 2 novembre 1653, Hélié Grimard est présent au contrat de mariage de Claude Houssard et de Madeleine Cousteau. Ce mariage fut un événement social important dans la petite bourgade. Les principaux citoyens s'y étaient donné rendez-vous : "Honorable homme Pierre Boucher, capitaine commandant aux Trois-Rivières et juge prévost du Cap", Hélié Grimard, Etienne Seigneuret, Claude David et Mathurin Baillargeon apposent leur signature ou font leur croix comme témoins du futur. Pour

4. Les registres mentionnent un nommé Dupuys qui fut tué à la bataille du 19 août 1652, en même temps que le gouverneur Duplessis-Kerbodot, Jean Véron, Guillaume Isabel et les autres. Il s'agit, à n'en pas douter, de ce Pierre Bellerive.

5. Les nommés Lamontagne et Deslauriers faisaient partie du groupe des seize déserteurs qui s'enfuirent du fort des Trois-Rivières au printemps de 1653. D'après l'ordonnance de M. de Lauzon du 21 mai 1653, ils s'appelaient "Chiquet dit Lamontagne, de Paris, soldat", et "Pierre Echappé dit Deslauriers". La plupart de ces déserteurs périrent dans les bois. Un autre Deslauriers, soldat, était mort de ses blessures à la suite du combat du 19 août 1652.

Madeleine Cousteau sont présents : Nicolas Rivard Sr de La Vigne, Elie Bourbeau, notaire au Cap, Jacques L'Espinau et Barthelemy Bertaut.

Le 20 juillet 1655, Pierre Boucher est parrain au baptême d'Hélie Grimard fils, le futur compagnon de Radisson et de Des Groseilliers. La marraine est Marie Sédilot, épouse de Bertrand Fafard dit Laframboise.

Hélie Grimard eut-il sérieusement l'idée de s'adonner à la colonisation? On serait porté à le croire, car le 28 juillet 1656 (greffe Ameau) il reçoit de Pierre Boucher une concession de terre de vingt-cinq arpents par cinq arpents, et le 5 avril 1657, il obtient, en même temps que neuf autres colons, une concession de deux arpents de largeur par vingt arpents de profondeur "sur les côteaux". Il est vrai que Pierre Boucher entendait encourager la colonisation. Mais il est à peu près certain que Grimard, vu ses capacités et son âge, a reçu plus qu'il pouvait coloniser⁶.

Ici se pose le point d'interrogation soulevé par Grace Lee Nute dans *Caesars of the Wilderness*, à savoir si Hélie Grimard a pu être le compagnon de Des Groseilliers dans le voyage de ce dernier dans l'Ouest de 1654 à 1656. L'éminent historien américain a raison de douter que ce compagnon ait pu être notre colon trifluvien⁷. Elle four-

6. Hélie Grimard a aussi possédé dans la seigneurie de Champlain une concession, dont nous n'avons pas retrouvé l'acte. La concession donnée par M. de La Touche à Julien Boisseau dit Laverdure en 1665 stipule que cette terre est bornée au nord-est aux terres d'Hélie Grimard.

7. Dans son ouvrage si solidement documenté, Grace Lee Nute mentionne les noms de quelques autres aventuriers de l'époque qui auraient pu être ce mystérieux compagnon de Des Groseilliers dans le voyage de 1654-56 : Jean Péré, Jean Bourdon, Charles Le Moyne. Aucun d'eux, semble-t-il, n'a pu être l'individu recherché, puisqu'on retrouve leurs noms dans les registres de l'époque entre 1654-56.

Nous nous demandons si Miss Nute a déjà orienté ses recherches du côté d'Eustache Lambert qui a pu, croyons-nous, être ce compagnon de Des Groseilliers, bien que nous n'ayons pas de preuves certaines. Nos probabilités s'appuient sur les faits suivants : Des Groseilliers et Eustache Lambert avaient tous deux accompagné les missionnaires Jésuites vers les Grands Lacs entre 1645 et 1647. Tous deux connaissaient donc parfaitement la région. La Relation des Jésuites de 1655-56 parle de "deux jeunes Français"; or, tous deux avaient le même âge, 36 ans environ. La même Relation écrit que les deux voyageurs partirent le 6 août 1654; or, le 30 juillet précédent, (greffe Audouart), Eustache Lambert faisait une donation à Anne Gasnier veuve de Clément DuVault, *parce qu'il est sur le point de partir en voyage*. Ne s'agirait-il point de ce fameux voyage vers l'Ouest?

nit comme argument que les deux voyageurs revinrent à la fin d'août 1656 et que Grimard apparaît aux registres de la Prévôté des Trois-Rivières le 15 mai de cette année. Cette preuve seule serait concluante. Mais il en est d'autres, moins mathématiques peut-être, mais tout aussi probantes. Tout d'abord, en 1654, Hélié Grimard n'est plus une jeunesse capable d'entreprendre un voyage de cette envergure. Il a 68 ans. Rien non plus dans sa vie passée ne permet de penser qu'il ait été un coureur des bois et un découvreur du calibre de ceux qui se sont illustrés à l'époque. Sans doute a-t-il, comme bien d'autres colons, tâté de la traite des fourrures. Mais nous retrouvons sa présence aux Trois-Rivières pratiquement à chaque année depuis son arrivée en 1647.

Hélié Grimard et DesGroseilliers possédaient deux terres voisines. Le 27 avril 1655, donc pendant l'absence du fameux coureur des bois, les deux épouses eurent une altercation qui se termina devant le tribunal. Anne Perrin, femme d'Hélié Grimard, réclame de Marguerite Hayet le paiement de "deux cochons à elle appartenant, blessés par le commandement de la dite Hayet dans son champ qu'elle faisait ensemer. . ." L'épouse de DesGroseilliers riposte en s'appuyant sur une ordonnance du Gouverneur qui oblige à renfermer ces bêtes dévastatrices. Mais le juge stipule que "les cochons blessés seront estimés par deux arbitres desquels chacune des partyes en nommera un, lesquels s'ils ne conviennent en sera nommé un d'office, et le dommage fait aux grains de ladite Hayet sera aussi estimé au plus tost et ladite Hayet vendra lesdits cochons au prix de ladite estimation, les dommages en estant deduits, ou si ladite Hayet ne veut prendre les cochons elle baillera un minot de pois à ladite Perrin pour faire panser les dits cochons blessés. . ."

Un autre procès plus important mit aux prises Hélié Grimard avec son autre voisin Antoine Desrosiers. Le différend portait sur l'alignement des concessions qui leur

avaient été accordées. Antoine Desrosiers réclamait comme sienne une étendue de terre qu'il avait défrichée et qui se trouva appartenir à Hélié Grimard. C'est du moins l'opinion officielle émise par les Messieurs du Conseil Souverain. Le jugement rendu, Desrosiers voulait bien s'y conformer, mais il se trouvait qu'il avait fait du défrichement au profit de son voisin. D'où nouvelles chicanes, nouvelles disputes. Heureusement, on en arriva à une entente. Desrosiers pourra jouir encore une année des trois arpents défrichés sur la terre de Grimard. Pendant ce temps, ce dernier ira défricher trois arpents sur la terre que possède Antoine Desrosiers à Champlain. Un premier contrat notarié est passé à Québec au printemps de 1665. Il est confirmé par le notaire Ameau le 17 novembre suivant.

Est-ce à la suite de cette dispute? Toujours est-il que Desrosiers et Grimard quittèrent tous deux Trois-Rivières avec leur famille. Desrosiers alla s'établir définitivement sur sa concession de Champlain. Grimard gagna le Cap de la Madeleine, et s'y établit sur la concession que lui avait accordée le Père Allouez le 24 mai 1662 et qu'il céda ensuite à son fils Jean, qui avait épousé l'automne précédent Christine Reynier.

Le 5 février 1662, Grimard et sa femme passent devant le notaire Ameau un accord avec leur fils et l'épouse de celui-ci. Ces derniers resteront au logis d'Hélié Grimard et s'engagent à partager "les travaux et les profits dudit Elie Grimard". Ce dernier en retour fournira à son fils et à sa bru nourriture et chauffage. L'accord est annulé le 2 janvier 1664, et nous trouvons un indice que l'harmonie ne régnait pas entre les deux ménages, dans le don mutuel que se font Hélié Grimard et Anne Perrin devant Ameau le 14 mai 1663. Ils déclarent que "considérant que les biens qu'ils ont acquis par ensemble proviennent par le travail et la diligence de l'un et de l'autre, et qu'ils ne veulent faire tort au survivant *s'il était inquieté*

par leurs enfants au partage de leurs biens. . .” Ces enfants ne peuvent être autres que Jean Grimard et sa femme, puisque leurs autres fils sont encore jeunes : Paul, 12 ans, et Hélié, 8 ans.

Voilà donc Hélié Grimard, rendu à 77 ans, de nouveau seul avec son épouse, et deux jeunes fils qu’il faut bien élever. Il revient aux Trois-Rivières où il possède encore sa maison dans l’enclos du fort. Pour entretenir ses terres, il a trouvé un fermier, Jacques Loyseau dit Grandinière⁸, qui continuait à cultiver une concession qu’il avait vendue à Grimard le 10 juin 1658 et que ce dernier vendit à son tour à Denis Verignonneau le 29 avril 1663 (Ameau).

Bien que les documents soient assez obscurs sur ce point, il semble qu’Hélié Grimard ait toujours entretenu un petit commerce de fourrures et d’objets divers, d’où il tirait le plus clair de son maigre revenu. Et c’est ce qui a fait croire sans doute qu’il avait été un coureur des bois et un trafiquant d’envergure. Le 6 avril 1663 (Ameau), le Sieur Daniel Biaille, commis des Srs Petit et Salomon, marchands de La Rochelle, réclamaient à Grimard une balance de compte de 170 livres. Il est vrai que Grimard prouve que cette somme a déjà été payée en présence de Maurice Poulain à Simon Baston, autre commis des mêmes marchands, mais c’est un indice entre plusieurs autres qu’il commerçait. Après sa mort, son épouse aura à faire face à d’autres obligations du même genre, entr’autres envers François Chorel de Saint-Romain.

En 1667, Jean Grimard et sa femme abandonnent la concession du Cap de la Madeleine, et vont s’établir à Batiscan où ils termineront leurs jours. Une concession officielle leur est accordée à ce dernier endroit le 12 mars (greffe La Tousche) par les Pères Jésuites. Le 8 mai de la

8. Jacques Loyseau dit Grandinière, natif de Tourouvre. Il avait passé le 25 septembre 1661 avec Suzanne DuVal un contrat de mariage qui fut rescindé. Il était le cousin de Jacqueline Chamboy, épouse de Michel Peltier Sr de la Prade. Au recensement de 1681, Jacques Loyseau apparaît encore comme domestique de la veuve d’Hélié Grimard.

même année, Anne Perrin, fondée de procuration de son mari, donne à ferme leur terre du Cap de la Madeleine à Nicolas Lecompte, pour le terme de deux ans (greffe La Tousche).

Nous connaissons par les actes de foi et hommage de 1668 (Papier Terrier, pp. 303 et 344) les terres que possédait encore aux Trois-Rivières Hélié Grimard. Il comparait d'abord le 25 juin, pour déclarer qu'il possède "un emplacement contenant vingt toises en carré ou environ scitué en cette ville, sur lequel il a fait bastir une maison et une grange joignant d'un costé les héritiers François Lemaistre, d'autre costé le grand chemin tendant de ce dit lieu à aller sur les côteaux, d'un bout par devant la rue Saint-Pierre et par derrière le sieur Godefroy l'aisné. . ." Il est facile de situer aujourd'hui l'endroit où s'élevait la maison d'Hélié Grimard. Il s'agit de l'encoignure des rues Laviolette et Saint-Pierre, du côté nord, à peu près à l'endroit où se trouvent les bureaux de l'aumônier de l'Académie De-La-Salle. La rue Saint-Pierre n'a pas changé de nom. Quant "au grand chemin tendant de ce dit lieu à aller sur les côteaux" il s'agit de l'ancienne rue des Champs, devenue rue Laviolette. Grimard déclarait aussi posséder vingt-cinq arpents de terre "en nature de labour", qui était la concession que lui avait accordée Pierre Boucher le 23 juillet 1656. Le 5 juillet 1668, Grimard revenait déclarer qu'il possédait encore une concession de deux arpents de front par vingt de profondeur, "laquelle dite terre est presque toute en nature de bois à bastir qui a esté enlevé pour brusler par le public". Cette terre était située au pied des coteaux et lui avait été accordée par Pierre Boucher le 5 avril 1657.

Tels étaient en 1668 les biens fonciers d'Hélié Grimard. Un emplacement avec grange et maison dans l'enceinte de la ville. Plus deux concessions, l'une de vingt arpents de superficie, en partie en culture, une autre de deux arpents de largeur par vingt de profondeur. Il se

trouvait être un des principaux propriétaires terriens du bourg trifluvien.

Après avoir fait, comme les autres trifluviens, son acte de foi et hommage, nous n'entendons plus beaucoup parler de lui. En 1671, le 1er novembre (greffe Adhémar), il vend à Jacques Gibaud une "habitation" de quatre arpents de front "avec une cabane qui est sur icelle" située dans la seigneurie Dautray, et avoisinant une concession de Jacques Gratiot. L'acte de vente est passé à Sorel en présence de Christophe Richer et Pierre Lozault.

Nous ne possédons pas la date précise de sa mort. Nous savons seulement qu'il décéda après le 2 novembre 1674 et avant le 23 février 1676. Ces détails nous sont fournis par des actes du notaire Ameau les 23 février et 21 mars 1676. Jean Lamarche avait pris à ferme les terres d'Hélie Grimard le 9 septembre 1674. Grimard vivait encore le 2 novembre suivant, alors qu'il établissait une cédule des effets et mobiliers qu'il fournissait à son fermier. Le 23 février 1676, dans un acte de renouvellement de bail, Anne Perrin est dite veuve Grimard. Le 21 mars suivant, un acte de quittance précise qu'Anne Perrin Veuve Grimard est satisfaite des services de son fermier Lamarche et que ce dernier est prêt à renouveler le bail aux mêmes conditions que précédemment.

Il est probable qu'Hélie Grimard n'est pas décédé aux Trois-Rivières, car son acte de sépulture apparaîtrait aux registres de la paroisse. Nous présumons qu'il mourut alors qu'il était en visite chez son fils Jean, à Batiscan, paroisse dont les registres connus ne commencent qu'en 1679.

Si l'on tient compte de l'âge qu'il avouait lors des divers recensements, Hélie Grimard serait décédé âgé de près de 90 ans.

ENFANTS :

Hélie Grimard avait épousé à Ste-Marguerite de La Rochelle, le 30 juillet 1629, Anne Perrin, qui lui donna à cet endroit au moins deux enfants :

1.—*Barthélemi*, baptisé à La Rochelle, paroisse Saint-Nicolas, le 3 mai 1633. Probablement décédé en bas âge, car il ne semble pas être venu en Canada avec ses parents⁹.

2.—*Jean*, baptisé à Saint-Nicolas de La Rochelle, le 21 avril 1636 (Godbout, op. cit.). Sép. à Batiscan le 22 mars 1701. Le 25 novembre 1661 (greffe Herlin), il épousa au Cap de la Madeleine Christine Reynier, fille de Henri Reynier et d'Anne Bauvin, de Compiègne (Oise). Elle déclare avoir seize ans lors de son mariage. Elle était arrivée au pays en 1661 avec un contingent de "filles du Roi". Christine Reynier fut inhumée à Batiscan le 5 mars 1699.

Jean Grimard et Christine Reynier n'eurent qu'une fille, *Marie-Madeleine*, née, probablement au Cap de la Madeleine, en 1663. Elle épousa en 1677 à Batiscan (contrat de mariage par Adhémar, 23 novembre 1677) Pierre Moran (ou Mauran), originaire du bourg de Triouleyre, près Saint-Jean d'Aubrigoux, évêché de Clermont, en Auvergne.

Entr'autres enfants, Pierre Moran et Madeleine Grimard eurent :

a.—*JEAN-BAPTISTE*, b. à Batiscan 8 juin 1685. Marié 7 nov. 1707 à Elizabeth Dubois. C'est la lignée de ce Jean-Baptiste Moran qui perpétua le nom de Grimard. Jean-Baptiste Moran épousa en secondes noces en 1741 (contrat par Pollet, 7 nov.), Marie-Angélique Hamel¹⁰, veuve de Louis Houde, de Deschambault.

9. P. Archange Godbout, *Pionniers*, p. 77.

10. C'est cette Marie-Angélique Hamel qui a rédigé la savoureuse demande en mariage en faveur d'un des fils de son second mari, lettre dont le texte a été publié dans le B.R.H., mars 1938, p. 70.

b.—ALEXIS, b. à Batiscan le 6 mai 1699. Il épousa au même endroit le 1er mai 1724 Marie-Josèphe Massicotte. Il prit le nom d'Alexis Moran-Douville, et sa lignée perpétua une lignée du nom de Douville, lignée qui est celle de l'auteur du présent travail.

3.—*Jean*, b. à T.-R., 22 juin 1648. Sans doute mort jeune. Nous ne trouvons nulle part trace de lui par la suite.

4.—*Paul*, b. à T.-R., 19 sept. 1651. Au recensement de 1666, il apparaît au nombre des enfants d'Hélie Grimard. Il est dit âgé de 15 ans. Le 9 octobre de la même année, il est témoin à un acte d'obligation de François Fafard à Jacques LeNeuf. Il déclare ne savoir écrire ni signer. C'est la dernière mention que nous trouvons de lui.

5.—*Pierre*, b. à T.-R., 1er mai 1652. Sép. 25 juillet 1654.

6.—*Hélie*, b. à T.-R., 20 juillet 1655. Le 2 nov. 1679 (Ameau), il obtient de Michel Cressé une concession de trois arpents de front par quarante dans la seigneurie de Cressé (Nicolet). Le 7 avril 1680 (Ameau), il s'engage à Claude Jutrât dit LaVallée¹¹, pour un mois soit "durant le temps des semences prochaines". Son salaire est de 30 livres plus la nourriture. Il est nommé dans l'acte "Elie Grimard dit La Taupinière". Le 27 mai 1682 (Ameau), Anne Perrin, veuve d'Hélie Grimard, et son fils Hélie Grimard dit La Taupinière cèdent à Joseph Petit dit Bruno toutes les terres, places et bâtiments leur appartenant, "pendant le voyage du dit La Taupinière qui ne sera pas plus long que neuf années". Durant cette absence, Joseph

11. Le 9 avril 1679 (Adhémar) Anne Perrin avait vendu à Claude Jutrât la concession qu'elle possédait au Cap de la Madeleine. Le 5 avril précédent avait été passé au Cap un acte sous seing privé en présence du Père J. Loyseau, s.j., et de Moral de St-Quentin, lequel acte dit : "Jean Grimard consent que sa mère vende l'habitation située en la seigneurie du Cap de la Madeleine, à condition qu'elle paiera au Sr de la Chesnaie la somme de cent livres tournois dont le Sr de la Vallée, acheteur, en fera le payment par ses mains, & le restant de cent cinquante livres il les mettra entre les mains de sa dite mère laquelle en disposera comme bon lui semblera". (Doc. Montarville Boucher de la Bruère, Archives du Séminaire des Trois-Rivières). En 1687, le 28 juillet, ce compte n'était pas encore réglé et faisait l'objet d'un litige au Conseil Souverain. (*Jug. et Délib.* III, 180).

Petit-Bruno s'engage à fournir à la veuve Grimard la nourriture et l'entretien, "suivant sa condition"¹².

Il s'agit ici du fameux voyage de Radisson et de Des-Groseilliers à la Baie d'Hudson, en 1682, voyage dont firent partie les trois trifluviens Hélié Grimard, Jean-Baptiste Chouart Des Groseilliers et Jean-Baptiste Godefroy¹³. Ils étaient en tout 29 hommes, y compris les deux chefs aventuriers. Quand ces derniers quittèrent le fort Nelson au début de l'automne de 1683, ils laissèrent à la Baie d'Hudson leurs compagnons qui, tout en trafiquant, explorèrent la région. Pendant ce temps, les deux aventuriers passèrent au service de l'Angleterre, et il semble bien qu'ils réussirent, lors de leur retour à la Baie d'Hudson, à convaincre quelques-uns de leurs compagnons de les suivre à Londres, puisqu'on les retrace à cet endroit durant l'hiver de 1684-85.

Le 22 mai 1685, les directeurs londoniens de la *Hudson's Bay Company* écrivirent à l'adresse de Radisson une lettre de laquelle nous détachons ces mots : "We doe hereby nominate you & apointe you to be Superintendent and Chiefe Director of our Trade at Port Nellson. . . And as we have placed you in a Post of Eminency, so we expect extraordinary performance from you, and that you dispose of the 4 Frenchmen, who goe with you, so that we may finde considerable advantage from their services which will induce us to reward you accordingly. . ." ¹⁴.

Cette lettre mentionne "quatre" français, à l'exception de Radisson. Pourtant ils étaient cinq : Jean-Baptiste Chouart DesGroseilliers, fils de l'explorateur et neveu de Radisson, Claude Duval dit Boucher, Hélié Grimard, Ni-

12. Deux ans plus tard toutefois, Joseph Petit-Bruno fit cession de ses biens. Anne Perrin alla par la suite demeurer chez son fils Jean, à Batis-can, où elle mourut le 11 mars 1685.

13. Jean-Baptiste Godefroy, onzième enfant de Jean-Bte Godefroy de Lintot et de Marie LeNeuf, né le 1er avril 1658. En 1681 (Rec.), il vivait chez son frère Jean-Amador Godefroy de St-Paul, veuf de Madeleine Jutrat dit Lavallée.

14. *Hudson's Bay Record Society*, "Letters Outward", p. 238.

colas Aigron dit Lamothe et Antoine Doyon. Les quatre premiers avaient reçu leur offre d'engagement le 13 mars. Antoine Doyon reçut la sienne le 16 suivant.

Lorsque les directeurs de la Compagnie parlent de "quatre" français, il semble qu'ils excluassent Jean-Baptiste DesGroseilliers, qu'ils considéraient chef du groupe, puisqu'ils lui offraient un salaire de cent livres par année, alors que les autres ne devaient recevoir qu'un salaire variant entre trente-cinq et vingt-cinq livres. A l'engagement, était attachée l'obligation de prêter le serment de fidélité à la couronne britannique. D'après Grace Lee Nute¹⁵, tous refusèrent, et leur salaire fut considérablement réduit. Le départ pour la Baie d'Hudson eut lieu après de vaines tentatives de Jean-Baptiste DesGroseilliers de gagner la France pour échapper à l'emprise de Radisson et des Anglais.

Nous perdons trace par la suite de Claude Duval dit Boucher et de Nicolas Aigron dit Lamothe. Le Père Archange Godbout a raconté dans les *Mémoires de la Société Généalogique* (juin 1953) la destinée ultérieure d'Antoine Doyon. Quant à Jean-Baptiste DesGroseilliers et Hélié Grimard, ils complétèrent leurs quatre années d'engagement à la Baie d'Hudson. D'après *Letters Outward* (1679-1694, p. 238), tous deux furent, avec Radisson, naturalisés (de gré ou de force) citoyens britanniques : "Be pleased to take notice that Mons. Peter Espritt Radisson, Mr. John Baptista Grossilier and Eliz Grimald are made free denizens and to enjoy all Libertyes and priviledges as absolutely and Freely as any Engliman. . . London, the 3d June 1687. . .".

Il est plausible de croire que c'est par raison commerciale surtout que nos trois trifluviens furent naturalisés citoyens anglais. En 1687, Le chevalier de Troyes a terminé sa campagne à la Baie James. Mais d'Iberville y est

15. *Caesars of the Wilderness*, p. 229-230.

encore avec ses hommes, et plusieurs fois met en danger les garnisons anglaises. Radisson, DesGroseilliers et Grimard sont dans le clan ennemi. Les deux derniers n'y sont peut-être pas de gaieté de coeur, mais ils y sont quand même, et Radisson s'est sans doute demandé à diverses reprises quel serait leur sort à tous trois s'il leur arrivait d'être faits prisonniers par leurs compatriotes.

Ce ne sont là que suppositions. Ce qui est sûr, c'est que Jean-Baptiste DesGroseilliers et Hélié Grimard étaient encore à la Baie en 1689. Au dire de d'Iberville¹⁶, DesGroseilliers était sur le navire anglais qui fit voile en compagnie de celui de d'Iberville à l'automne de 1689, le premier retournant en Angleterre, le second à Québec. A un moment donné, les voiliers voyageaient si près l'un de l'autre que Jean-Baptiste DesGroseilliers fut reconnu par les Français sur le pont du navire anglais. D'Iberville ne parle pas d'Hélié Grimard, mais dans *Letters Outward* (p. 235) on peut lire : "They both (DesGroseilliers et Grimard) arrived at Graves End on October 27 1689". Le lendemain, d'Iberville, de son côté, arrivait à Québec.

Nous avons donc la preuve que nos deux jeunes trifluviens retournèrent en Angleterre à l'automne de 1689. Ensuite, nous perdons toute trace d'eux.

C'est bien dommage, car il aurait été intéressant de connaître la destinée des deux premiers trifluviens de naissance¹⁷ à être naturalisés citoyens britanniques.

16. Lettre de d'Iberville à ses associés de Paris, citée dans *Journal de l'expédition du Chevalier de Troyes à la Baie d'Hudson en 1686* (Gosselin), Appendice L, p. 127.

17. Ils étaient nés à une année d'intervalle, Des Groseilliers, le 25 juillet 1654, Grimard, le 20 juillet 1655.

L'ancêtre des familles Rivard et Guillet

Madeleine Couteau

Quand elle mourut, le 9 septembre 1691, Madeleine Couteau laissait 21 petits-enfants et 65 arrière-petits-enfants. Mais ce n'est pas sa seule originalité. Bien que mariée trois fois, elle n'avait eu que deux filles, issues de son premier mariage, en France, et venues avec elles au pays. De ses deux époux canadiens, le premier fut tué par les Iroquois et l'autre mourut dans la démence. Ils sont aujourd'hui bien oubliés, et Madeleine Couteau elle-même ne dit pas grand'chose aux générations actuelles. Elle est pourtant l'ancêtre maternelle de deux familles encore bien vivantes : les familles Guillet et Rivard. Elle mérite donc d'être tirée de l'oubli. L'étude des documents qui concernent cette vénérable aïeule nous démontre qu'elle pratiquait à un haut degré cette vertu qu'est l'amour profond de sa famille. Toute sa vie, elle travailla pour les siens. Elle n'eut pas à le regretter, et elle dut mourir satisfaite d'avoir bien accompli sa tâche.

Les origines de Madeleine Couteau et de ses deux filles ont été relatées par Berneval¹. Fille de Jean Couteau et de Jeanne Morand, elle venait de Saint-Jean d'Angely (Charente-Inf.), où elle est généralement dénommée Noémie Coutaud². Elle épousa d'abord Etienne Saint-Père, maître-pâtissier, de qui elle eut deux filles : Jeanne, baptisée à Saint-Jean d'Angely, le 5 février 1627, et Catherine, baptisée au même endroit le 26 août 1634.

Etienne de Saint-Père mourut avant 1639, puisque le 18 mai de cette année, Madeleine Couteau passe à La Ro-

1. *Bulletin des Recherches Historiques*, janvier 1939.

2. Le R. P. Archange Godbout la croit d'origine protestante.

chelle, devant le notaire Teuleron, avec André Musset, marchand de St-Léger (Bretagne) un contrat de mariage qui fut ensuite résilié.

La première mention faite de son arrivée en Nouvelle-France est son contrat de mariage, le 12 octobre 1647, devant le notaire Lecoustre, avec Emery Caltaut (ou Caille-teau), fils de Leomet Caltaut et de Michelle Gillert, natif de Gonds, près de Xaintes. Ce colon s'était engagé à La Rochelle en 1642 à Antoine Cheffault, sieur de la Renardière, pour venir en Canada, "labourer la terre et couper du bois"³. Il est signalé aux Trois-Rivières dès 1648 et il obtient une concession des Pères Jésuites au Cap l'année suivante. En 1651, il figure à l'inventaire des biens de Jacques Hertel. Il périt sous les coups des Iroquois, le 2 juin 1653, "proche le fort du Cap" (Journal des Jésuites). C'était l'époque où les Iroquois exerçaient leurs ravages dans la région trifluvienne⁴. Madeleine Couteau n'est certes pas épargnée, puisque dix mois auparavant son gendre Mathurin Guillet était aussi victime de ces Indiens, en même temps que le notaire Flour Boujonnier.

Le 2 novembre 1653, Madeleine Couteau passait un contrat de mariage avec Claude Houssard "dit Petit Claude", natif de Plessis, en Anjou, fils de Claude Houssard et de Jeanne Lambert. On ignore la date de la célébration religieuse du mariage. Les témoins au contrat, passé par le notaire Ameau, indiquent que les conjoints jouissaient d'une certaine estime. C'était, pour Houssard, Pierre Boucher, capitaine-commandant aux Trois-Rivières et juge prévost du Cap, Elie Grimard, Etienne Seigneuret, Claude David et Mathurin Baillargeon. Pour Madeleine Couteau, les témoins étaient Nicolas Rivard Sr de la

3. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, sept. 1952, pp. 224-5. Dans l'acte du notaire Teuleron il est nommé "Mery Cailloteau".

4. De 1650 à 1653, pas moins de trente-huit colons des Trois-Rivières et du Cap-de-la-Madeleine périrent sous les attaques iroquoises.

Vigne, capitaine de la milice du Cap, Elie Bourbeau, notaire en la juridiction du Cap, Jacques L'Espinay et Barthélemy Bertaut.

Claude Houssard témoigne aux Trois-Rivières dès le 15 novembre 1645, dans une cause qui mettait aux prises Michel LeNeuf et Sébastien Dodier. Il reçut officiellement une concession au-dessus de la rivière Faverel, au Cap, le 1er juin 1649. En 1652, nous le trouvons associé à Mathurin Baillargeon et à Marie Mestayer, femme de ce dernier, et en cette qualité il vend au Sr Duplessis-Kerbodot, "une place située dans l'enclos dud.lieu des Trois-Rivières contenant vingt toises en quarré ou environ avec la maison et étable bastie et construite sur ladite place". Le contrat avait été rédigé par le notaire Boujonnier. Il offre ceci de particulier qu'il fut le dernier que rédigea ce notaire avant sa fin tragique et celle de Duplessis-Kerbodot, massacrés à une journée d'intervalle. Le 16 décembre suivant, on lit dans Ameau la note suivante : "Je, Sévérin Ameau, commis au greffe et tabellionnage des Trois-Rivières soubz-signé, ayant veu le present contrat de vente fait par Mathurin Baillargeon, Marie Mestayer sa femme et Claude Houssart leur associé en cette partie, au profit de Guillaume Guillemot Sr du Plessis Querbaudau, et l'ayant recogneu imparfait en quelque partye, ce estant arrivé la mort inopinée dud. Sr Boujonnier Nottaire, scavoir que led Houssart associé, les tesmoings et le dit Sr Boujonnier avaient leur signe en blanc, ay accompli ledict contract, en présence dudit Baillargeon, Houssart et de Mtre Jean Sauvaget procureur fiscal & de François Boivin, Elie Grimart, comme aussi de Jean Pacaut, Jacques Brisset qui ont pris le contrat fait par led. Sr du Plessis. . ." L'emplacement dont il est fait mention dans ce contrat avait été concédé à Claude Houssart le 2 juin 1650 par le gouverneur D'ailleboust.

Après leur mariage, les époux Houssard continuèrent à demeurer au Cap jusqu'en 1666. Le 19 octobre 1655, ils

vendent à Bertrand Fafard dit Laframboise la terre qui avait été concédée à Emery Caltaut par les Jésuites. Le 30 août 1659 (Herlin, not.) Houssart cède à son tour à Pierre Guillet, au Cap, "une concession à luy donnée par les Rvds Pères Jésuites". Guillet cultivait cette terre depuis deux ans. Le 16 février 1664, ils donnent à ferme à Robert Rivard et à François Brunet une terre de deux arpents le long du fleuve Saint-Laurent. Le 28 octobre suivant, Robert Rivard épousera leur petite-fille, Madeleine Guillet, fille de Pierre et de Jeanne Saint-Père. Le 4 décembre suivant, Houssart, qui habite le fort Saint-François, donne à l'église du Cap la somme de 20 livres à perpétuité, pour qu'un service soit chanté annuellement le jour de la St-Claude. Son épouse donne quinze livres. En 1665, ils demeurent encore "dans le Fort Saint-François" (La Tousche, not.). Ils y résident également au recensement de 1666 : Claude Houssart, 50 ans, Madeleine Couteau, 60 ans. Ils ont un domestique, nommé François, 23 ans, que nous croyons pouvoir identifier comme étant François Brunet, déjà mentionné comme locataire de leur concession.

La parenté de ce couple commence à être nombreuse. Les deux filles de Madeleine Couteau avaient épousé, la même année, en 1649, et probablement le même jour, les deux frères Guillet. Jeanne devint l'épouse de Pierre. Catherine s'allia à Mathurin. Après la mort de ce dernier en 1652, Catherine convola avec Nicolas Rivard dit La-Vigne. Elle n'eut d'enfants que de ce dernier. En 1664, le 28 octobre, Madeleine Guillet, fille de Pierre, épousa, comme on l'a vu, Robert Rivard, frère de Nicolas. Les liens de parenté entre ces familles se resserraient encore. En 1666, Pierre Guillet avait déjà dix enfants⁵ et Nicolas Rivard en avait sept. Le couple Houssard-Couteau figure au recensement de 1666 entre ces deux familles.

5. Montarville Boucher de la Bruère dans *Les Cahiers des Dix*, Vol. 7, p. 252, écrit que c'est à l'épouse de Pierre Guillet que revient l'honneur d'avoir donné naissance au premier enfant baptisé au Cap, le 14 novembre 1652.

Tout ce noyau familial décida, en cette année 1666, d'aller coloniser les nouvelles concessions offertes par les Pères Jésuites dans leur seigneurie de Batiscan. Claude Houssard obtient sa concession le 21 mars; Robert Rivard, le 22; Nicolas Rivard, le 23. Nous n'avons pas retracé la date de la concession de Pierre Guillet, mais dans l'acte de concession de Robert Rivard, le 22 mars, Guillet est mentionné comme son voisin. Un an plus tard, jour pour jour, Claude Houssard et Madeleine Couteau donnent leur concession de Batiscan à leur petit-fils, Julien Rivard, "en considération de l'amitié qu'ils lui portent et des bons et agréables services qu'il leur a rendus" (La Tousche, not.). Vers le temps où se passaient ces événements, Madeleine Couteau avait le plaisir de saluer la naissance du premier enfant de sa quatrième génération : Claude Rivard, fils de Robert et de Madeleine Guillet. Elle en verra bien d'autres au cours du quart de siècle qui lui reste à vivre !

Les archives sont presque muettes à son sujet pendant les vingt années qui suivent. Tout ce qu'elles nous apprennent, ce sont les naissances et les mariages de ceux de sa lignée. Chaque année, les Rivard et les Guillet figurent au registre paroissial de Batiscan. En 1670, la messe paroissiale est dite par le missionnaire au logis de Nicolas Rivard, qui est aussi le premier marguillier de la nouvelle paroisse.

Au recensement de 1681, ils sont signalés voisins de leur petit-fils, Nicolas Rivard, charron. Ils ont une vache et quatre arpents en valeur. Leurs petits-enfants se sont alliés aux familles de Lafond, Rouillard, Moreau, Baril, qui, ajoutées aux Rivard et aux Guillet, forment pratiquement le quart de la population de la paroisse. Pierre Guillet est, depuis quelques années, retourné demeurer au Cap, mais quelques-uns de ses enfants se sont établis à Batiscan.

Le 30 octobre 1684 (Cusson, not.), Claude Houssard et Madeleine Couteau font donation de leurs biens à Pierre

Rivard LaNouette "pour récompenser led. Rivard des bons services qu'il a rendus depuis plusieurs années à travailler pour les dits donateurs".

Après une telle vie de labeur, le vieux couple sent venir la mort, et s'y prépare. Nous voici à l'année 1689. Claude Houssard a 73 ans; son épouse en a 83. Depuis 1684, Pierre Rivard s'est marié, de jeunes enfants sont venus, et il devient de plus en plus difficile de donner les soins voulus aux deux vieillards. Dans l'après-midi du 15 avril 1689, (Trottain, not.), Madeleine Couteau convoque le notaire Trottain pour rédiger un nouvel acte de donation. Nous y trouvons les lignes suivantes : "Reconnaissant l'impossibilité qui est en elle à l'égard des soins qu'il faut prendre pour son dit mari, dépourvu de raison et dans la dernière enfance, duquel il faut avoir bien soin de nettoyer toute ordure desquelles on puisse s'imaginer, et étant nécessaire de pourvoir au soulagement d'iceluy pour le temps qu'il plaira à Dieu le laisser vivre. . .". Madeleine Couteau donnait sa concession à son petit-fils, Nicolas Rivard, "à la charge par le Sieur donataire de nourrir, soigner et entretenir ledit Claude Houssart tant qu'il vivra, et à sa mort le faire enterrer à ses frais".

". . . Et la dite donatrice étant fort âgée et incapable de gagner sa vie, Nicolas Rivard Sr de la Vigne gendre de la dite Cousteau donatrice et Catherine Saimperre sa femme en conséquence de la dite donation ci-dessus à Nicolas Rivard leur fils, promettent nourrir et entretenir en leur maison la dite Cousteau donatrice leur mère et belle-mère sa vie durant, et la faire enterrer à sa mort avec les soins qu'un enfant doit avoir pour sa mère. . . Et attendu que la dite concession ci-dessus donnée est endettée de la somme de 228 livres à plusieurs créanciers et la susdite donation n'estant pas suffisante pour payer les susdites dettes, estant même peu suffisante pour la suffisance dudit Houssart, il a été convenu entre les parents de la dite donatrice que pour le soulagement dudit Hous-

sart, étant cy-devant à la charge d'eux tous, de se cotiser pour parfaire le restant des dettes ci-dessus déclarées. . .". La part de chacun, indiquée au contrat, était de vingt livres tournois, avec en plus la somme de 28 livres tournois "promise pour supplément de la dite somme et le soulagement des parents susnommés, et ce, par discrète et honorable personne Messire Pierre Volans, prestre, faisant les fonctions curiales audit Batiscan".

C'était, est-il besoin de le noter, un beau geste de reconnaissance pour adoucir les vieux jours de Madeleine Couteau. Et pour terminer, Marie-Magdeleine Guillet renonçait à la somme de 300 livres qui lui avait été promise lors de son mariage par sa grand'mère et qui n'avait pas été payée.

Claude Houssart ne leur fut pas longtemps à charge : il mourut le 4 août suivant. Deux ans plus tard, le 9 septembre 1691, Madeleine Couteau s'éteignait à son tour, et était inhumée dans le cimetière paroissial.

Elle pouvait avec raison être fière de l'élan qu'elle avait contribué à donner à la colonie. Elle mourut pauvre, comme tous les véritables colons de cette époque, mais elle avait enrichi la Nouvelle France, comme nous le disions au début de cet article, de 21 petits-enfants et de 65 arrière-petits-enfants. Ces familles se sont subdivisées, suivant la mode de l'époque, pour former les lignées des Lavigne, Laglanderie, Lacoursière, Lanouette, Préville, Beaucour, Dufresne, Loranger, Feuilleverte (ou Verte-feuille), Montendre, Bellefeuille, Maisonville, Saint-Marc, Cinq-Mars, Lajeunesse, etc., sans compter les familles souches des Rivard et des Guillet, et les colons qui épousèrent les filles de Nicolas Rivard et de Pierre Guillet : les Rouillard, Moreau, Macé, Baril, Deshaies, Champoux, Dutaut, Lafond et Marchand.

Madeleine Couteau n'occupe-t-elle pas, sous ce rapport, une place de choix dans nos annales des premiers temps de la colonie ?

Une branche canadienne des familles Arseneault

Dans les quelques notes qui suivent, nous voudrions rapidement démontrer qu'il existe une branche des familles Arseneault (ou Arseneau) actuelles qui n'est pas d'origine acadienne. Comme une famille Arseneault s'est établie à Saint-Grégoire de Nicolet après la dispersion des Acadiens et que la branche canadienne du même nom est originaire du Cap de la Madeleine et de Bécancour, la filiation de ces deux familles distinctes a souvent prêté à confusion, car elles se sont multipliées dans la même région.

L'auteur de la branche canadienne est François Arseneault, mentionné pour la première fois dans un acte du notaire de la Tousche au Cap de la Madeleine, le 1er novembre 1665. On pourrait se demander si François Arseneault ne partit pas de l'Acadie pour venir au Cap de la Madeleine. C'est peu probable, puisque le premier Arseneault acadien ne commence à figurer dans les archives qu'après 1670¹, et cette année-là, François Arseneault était déjà décédé.

François Arseneault arriva au pays en 1664 ou 1665, vraisemblablement avec son épouse Suzanne Lecompte. Leur mariage ne semble pas avoir été célébré ici, ce qui nous prive de connaître le lieu d'origine de ce couple. Un nommé Nicolas Lecompte apparaît dans les documents du

1. Le premier Arseneau, d'Acadie, prénommé Pierre, fut le collaborateur et l'associé de Jacob Bourgeois dans l'établissement des colons à Beau-bassin. (Cf. "L'Acadie des Ancêtres", par Bona Arseneault, Québec, 1955, p. 121).

Cap de la Madeleine à cette époque. Était-il parent de Suzanne? Aucun document ne le confirme. Et comme Nicolas Lecompte ne s'est pas marié, nous ne connaissons pas davantage ses origines.

François Arseneault servit quelque temps, au cours de 1665, Michel Peltier, Sr de la Prade, puis, le 1er novembre, lui et son épouse prirent à bail pour trois ans la ferme d'Adrien Jolliet au Cap de la Madeleine. Le 20 mars 1666, il obtenait des Pères Jésuites à Batiscan une concession entre celle de Jean Lemoyne et de Claude Houssard. Mais il continua de demeurer au Cap, comme fermier d'Adrien Jolliet. Le recensement de 1667 lui donne 40 ans. Nous ignorons l'âge de son épouse, qui mourut après avoir donné naissance à un fils, Michel, le 24 décembre 1666. Ce renseignement, ainsi que plusieurs autres, nous est fourni par un acte du notaire Cuson que nous croyons utile de publier, pour démontrer que souvent les actes notariés peuvent avantageusement suppléer aux registres paroissiaux détruits, comme c'est le cas présentement :

Procès-verbal touchant le pupile de feu François Arceneau
et le Sieur Herlin (13 juin 1669)

L'an mil six soixante et neuf le traizième de juin estant necessaire de faire un procès-verbal touchant la personne de François Arçonneau quy estant arrivé en ce pays fut fermier du sieur de Laprade peu de temps. Sa femme décéda par un mauvais accouchement dont elle mit au monde un garçon qui naquit le vingt quatriesme de descembre mil six cens soixante six, baptisé à la paroisse de ce lieu du Cap de la Madeleine, nommé Michel par Michel Lemé en ce temps habitant de ced. lieu et par Marie Pepin femme du Sr de la Rue, habitant de présent à Champlain; ledit enfant ayant esté noury jusque a l'aage de trois ans quelques mois, son père, estant fermier du Sr Adrien Jolliet, tomba malade d'un flux de sang et mourut le dixiesme de febvrier mil six cens soixante et neuf, après quoy il fallut pourvoir à l'establissement de son fils pour le nourrir et élever jusqu'à un aage raisonnable de pouvoir gagner sa vie; le Sr Claude Herlin habitant résidant en ce dit lieu a esté nommé par voye de justice du Révérend Père Balloquet, curé de ladite paroisse, dudit Michel Lemé, son parrain, et du consentement de sa marraine, et en vue de cette charge ledit Sr Herlin a esté obligé de poursuivre en justice ledit Sr Jolliet touchant la ferme que ledit défunt tenait de lui et est mort avant que le bail de cette dite ferme fut finy, il fallait donc agir à ses affaires tant envers ledit Jolliet que plusieurs autres auquel il fallu payer comme estant debtes que ledit deffunt avait créé pen-

dant qu'il vivait, dont de toutes ledit Sr Herlin a tiré acquit de chaque particulier ainsi qu'il a fait paroistre à moy notaire de présent en la juridiction du Cap et tesmoins soubsigné, dont il nous en a requis ce dit procès verbal pour luy servir en consequence d'un acte passé, enregistré et insinué par le Sr Jacques de la Tousche, si-devant nottaire greffier en ladite juridiction et recogneu en jugement par le Sr Quentin Moral Juge de la dite juridiction, ledit acte portant que ledit sieur Herlin promet audit orfelin de lui tenir compte de ce qu'il luy peut appartenir jusque au-dessus de la somme de quatre-vingt livres et si, en cas après la fin de toutes les affaires dudit Arçonneau ladite somme n'est en cette quantité, ledit Herlin n'est obligé de luy en tenir compte, nous représentant que le soin d'un enfant de sy bas aage tant à l'instruire entretenir et le nourrir est de grande peyne et que ledit orfelin en depensera bien d'avantage jusqu'à ce quil soit capable de gagner sa vie, ledit Herlin nous a fait paroistre tant en ce quil a payé a plusieurs particuliers que pour frais de justice et aussi pour ses peines pour avoir vacqué au bled dudit deffunt provenant de ladite ferme non encore battu après la mort dudit Arçonneau que pour vacquer aux actions domestiques, la somme de quatre vingt dix huit livres, de plus vingt cinq livres payé à Jean duc volontaire, pour le soin quil a eu pendant la maladie dudit Arçonneau et a autre occupation jusque a l'espace de deux mois consecutifs, dont ladite somme jointe avec la precedente fait cent vingt trois livres. Ledit Sr Herlin a reçu de Jean duc, pnt Nicolas Lecompte a une saizie pnt Noël Carpentier lesquels ont vu mesurer et enlever ledit bled par ledit Sr Herlin, la quantité de trente quatre minots de bled froment a raison de quatre livres le minot, selon l'ordonnance de la pnte année, donnée par monsieur de Bouterie Intendant de la Nouvelle France publiée au sortir de la messe paroissiale le mois de mai de la pnte année et la somme de treize livres que ledit Sr Herlin a reçu de Monsieur Boucher laquelle somme estoit deub audit deffunt pour paille et autre chose qu'il avait vendu audit Sr Boucher. Fait et passé en l'estude dudit nottaire avant midy ce dict jour et an que dessus, pnts le Sr Dufresne et le Sr Jacques Aubuchon quy ont signé comme tesmoins avec nous susdit nottaire soubssigné.

Dufresne
 jaque aubuchon
 Cusson,
 Not. Royal

C'est le petit Michel mentionné dans l'acte ci-dessus qui continua la lignée des Arseneault. C'est probablement lui qui apparaît au recensement de 1681 comme domestique d'Elie Bourbeau : Michel, 16 ans. Le 24 novembre 1689, il épousa au Cap de la Madeleine Marie-Magdeleine LeBlanc, fille de Nicolas et de Magdeleine Labrie. Le contrat de mariage ne fut toutefois passé que le 11 septembre 1695, par le notaire Normandin, parce qu'il "n'y avait pas de notaire sur les lieux lors de leur mariage".

Nous n'avons pu retracer la date de sépulture de Magdeleine LeBlanc, inhumée soit au Cap, soit à Bécancour. En secondes noces, Michel Arseneault épousa Catherine Laraire — on trouve aussi *Catherine Lepère* (reg. du Cap, 2 avril 1719) et *Lapierre* — laquelle était veuve en premières noces de Martin Aridé, mort en France, et en secondes noces de Pierre Rivière. Leur contrat de mariage fut passé par Adhémar, le 11 avril 1707. Catherine Laraire fut inhumée au Cap de la Madeleine le 16 décembre 1729. Michel Arseneault décéda à Bécancour le 12 mai 1731. "Son corps a été présenté dans l'église de la paroisse et de là transporté et inhumé dans le cimetière de l'église du Cap de la Madeleine" lit-on au registre de Bécancour.

Michel Arseneault partagea son existence entre le Cap de la Madeleine et Bécancour. Le 17 mai 1692, Pierre Robineau lui accordait, dans sa seigneurie de Bécancour, une concession de trois arpents de largeur sur le fleuve Saint-Laurent jusqu'à un arpent du lac St-Paul, entre les concessions de Nicolas LeBlanc, fils, et de René LeBlanc, ses deux beaux-frères (greffe Cusson). En 1713, il achetait de Pierre Lefebvre, au Cap, une concession "sur laquelle il y a une petite maison et une grange" (gr. Véron de Grandmesmil, 8 mars). L'année suivante, il obtenait des Pères Jésuites la permission de construire un moulin à farine sur la rivière Faverel, et se faisait octroyer, le 28 septembre de la même année, un bail pour quinze ans (gr. Grandmesnil). Toutefois, il se désista de son bail le 5 janvier 1722 (gr. Petit). Le 30 octobre 1726, il "se donna" à son fils Joseph (gr. Petit), mais ce dernier étant décédé le 13 mars 1731, Michel fit une nouvelle donation, cette fois à son gendre Jean-Baptiste Deshaies et à Marie-Josèphe Arseneault, sa fille, (gr. Petit, 27 mars), demeurant à Bécancour. C'est là qu'il décéda le 12 mai suivant.

Enfants :

I.—de MARIE-MAGDELEINE LEBLANC:

Marie-Joseph, née au Cap (C) en 1691; m. à Bécancour (B) 7 fév. 1718 à Jean-Baptiste Deshaies (Pierre et Marguerite Guillet). Décédée le 25 et inhumée le 27 mars 1744 à Bécancour : "morte subitement le jour de l'Annonciation, en allant aux Trois-Rivières. Son corps a été inhumé avec les cérémonies ordinaires par ordre de Monseigneur dans le nouveau cimetière fait sur la terre donnée pour la construction d'une église" (Reg. paroissial).

Michel, né le 5 et b C 6 avril 1693; m Montréal (M) 5 sept. 1718 à Madeleine Dionet-Lafleur; voyageur au Détroit 30 août 1724 (gr David); d M 15 mai 1729, "environ 40 ans".

François, n et b C 10 mai 1695; m (contrat Petit 4 janv 1726) à Marie-Angélique Deshayes; s C 21 oct 1754.

Louis, jumeau du précédent, n et b C 10 mai 1695; s'engage pour aller aux pays d'en haut à Charles Chesne, le 11 août 1721 (greffe David); m M 21 juill 1729 à Jeanne Lafontaine; s . . .

Alexis, n et b C 28 mai 1697; s'engage pour les pays d'en-haut en 1720, 1723, 1726, 1727 et 1731 (*Rapp. Arch. P. Q.*, 1930). Il est présent au Cap, le 31 oct. 1726, à un acte de partage avec ses frères et soeurs (greffe Petit). Le 6 sept. 1738, un nommé Alexis Arsenault est inhumé à Détroit, église Ste-Anne, (note de Mme Estelle A. McGlynn).

M.-Madeleine-Michelle, n 2 et b C 3 nov. 1699, m avant 1727 à Jacques Genest-Labarre, s . . .

Joseph, n 4 et b C le 7 fév. 1702; d 12 et s C 13 mars 1731.

Agathe, n vers 1703; m Champlain 30 déc. 1725 à Antoine Turcot (fils de Jacques et d'Anne Desrosiers); s St-Pierre-les-Becquets 8 avril 1783 "âgée d'environ 80".

II.—de CATHERINE LARAIRE:

Pierre-Paul, b . . . m 1° (contrat Delafosse, 12 janv 1739) à Marie-Anne Lupien-Belair, 19 ans, fille de Jacques et de Geneviève Bruno, de Maskinongé; 2° (contr sous seing privé 31 août 1744, déposé gr Caron 25 nov 1744) à Marie-Anne Brisard-St-Germain, fille de Jean et de Marie-Anne De Gerlais; 3° Rivière-du-Loup (Louiseville) 16 mai 1750 à Marie-Anne Guignard, fille de Pierre et de Marie Lamontagne; s Louiseville 19 janv 1785 à 78 ans.

Quelques captifs "anglais de nation" et leur destinée en Canada

Quelques chercheurs se sont intéressés à fixer le sort des milliers de captifs anglais capturés en Nouvelle-Angleterre, au hasard des guerres franco-anglaises avant 1760.

L'ouvrage le mieux documenté sur le sujet est celui de Miss Emma Lewis Coleman, *New England Captives carried to Canada*, qui complète le travail de Miss Alice Baker, publié en 1897 : *True Stories of New England Captives carried to Canada during the old French and Indians Wars*. Miss Coleman fixe le sort de nombreux captifs et captives, dont quelques romanciers anglo-canadiens et américains se sont emparés pour en faire le sujet d'excellents romans historiques. L'un des plus émouvants et des plus véridiques, pour n'en citer qu'un, est *Cold Journey*, de Grace Zaring Stone (Ethel Vance).

Pour le plus grand nombre de captifs, Miss Coleman ne peut citer que des noms, et parfois une date : lettre de naturalisation, baptême, mariage, etc. Que devinrent ces captifs en terre canadienne? La destinée de quelques-uns reste enfouie dans nos archives. En voici trois, dont on ne sait encore que peu de choses, du moins de façon précise, et qui vécurent dans la région trifluvienne.

MARIE-ANNE ANGLAISE, DITE MARIE RIBERVILLE

Au registre paroissial de Ste-Anne de la Pérade, à la date du 18 juillet 1722, est inscrit le mariage de "*Guillaume St-Cyr, fils de Guillaume St-Cyr et de Marie Léger,*

de la paroisse de Pointe-Claire dans l'Isle de Montréal, avec Marie d'Hyberville, résidante à Montréal, ses père et mère défunts. Présence de Pierre Vaillant, Joseph Grandbois et Jean Fanier. Le tout a été fait par l'ordre de Monseigneur en vertu d'une dispense de trois bans et dans la mesme dispense il m'a été accordé le pouvoir de les marier." (J. Lesclache, missionnaire de Sainte-Anne).

Mgr Tanguay, au tome premier de son dictionnaire, page 553, signale ce mariage, en ajoutant au nom du père, "*Guillaume St-Cyr, capitaine d'une compagnie de la marine*", titre qui n'est pas indiqué à l'acte de mariage.

En réalité, il n'y avait à cette époque personne portant le nom de Guillaume St-Cyr, et pas davantage de Marie d'Hyberville. Et pourtant, ce mariage a bien été enregistré sous les noms ci-dessus. De qui s'agit-il? De déductions en déductions, nous en sommes venus aux conclusions suivantes.

Le seul nom réel inscrit à l'acte est celui de Marie Léger. Or, Marie Léger était l'épouse de Claude Cécire, habitant de l'Île de Montréal, plus précisément de Lachine, et ce couple n'eut pas d'enfant du nom de Guillaume, mais en eut un du nom de Claude, baptisé à Lachine le 31 juillet 1689. Comme le célébrant a inscrit Guillaume comme nom du père, il s'est également mépris sur le nom du fils, et l'a nommé Guillaume au lieu de Claude. Il ne peut donc s'agir ici que de Claude Cécire, fils de Claude et de Marie Léger, baptisé à Lachine le 31 juillet 1689.

Quant à la supposée Marie d'Hyberville, dénommée ainsi au registre par le missionnaire Lesclache, elle ne peut être autre que Marie-Anne, anglaise, dont le premier mari avait nom Joseph Riberville, et qui sans doute avait décliné comme nom "Marie Riberville".

L'acte aurait donc dû être inscrit comme suit : Claude Cécire, fils de Claude Cécire et de Marie Léger, et Marie-

Anne, anglaise, demeurante à Montréal, veuve de Joseph Riberville.

L'ouvrage *New England Captives carried to Canada*¹ mentionne le baptême à Montréal, le 31 juillet 1708, de "Marie-Anne anglaise", et à la page 397, à la même date, le mariage à Lachine de "Marie-Anne, anglaise, et Joseph Riberville". Il semble n'y avoir aucun doute à affirmer qu'il s'agit de la même personne. L'acte de mariage, au registre de Lachine, indique "*Joseph Riberville, Panis, engagé de Monsieur Delorimier, et Marie-Anne, Anglaise, servante de Monsieur Delorimier*".

Dans tous les actes d'état civil qui la concernent, elle est appelée "Marie-Anne Anglaise" ou "Marie-Anne Langlaise". Toutefois son véritable nom de famille est signalé dans un acte du notaire Porlier, greffe de Montréal, le 3 novembre 1737. Il s'agit du contrat de mariage de Claude Boyer, habitant des Art Goulest, fils de Jacques Boyer et de défunte Anne Cécire, avec Marie-Anne Riberville, âgée de 26 ans, fille de feu Joseph Riberville et de *Marie Anne 88inder*, à présent femme de Claude Cécire, habitant de Lachine. Présence de Jacques Boyer, père du futur, Antoine Boyer, son oncle, Jacques et Pierre Boyer, ses frères; de Claude Cécire, beau-père de la future, pour luy et pour la dite *Marie-Anne Wider*, "sa femme absente et étant à Lachine indisposée".

Cet acte de Porlier est probablement le seul qui nous fournisse le nom de famille de cette Marie-Anne, nom inconnu de Tanguay (VI, 552) ainsi que de Miss Coleman, et qui n'est pas davantage indiqué dans la liste des captifs et captives naturalisés en mai 1710, où l'on trouve une "Marie-Anne, mariée", qui est sans doute celle dont nous nous occupons ici².

1. Vol. II, p. 395.

2. *Bull. Rech. Hist.*, 1924, p. 229; *New England Captives . . .*, Vol. I, p. 127.

De son mariage avec Joseph Riberville sont nés :

1.—*Joseph*, b. 1er déc. 1708, à Lachine.

2.—*Antoine*, b. 4 mars et sép. 20 août 1710 (d'après Tanguay, Vol. VI, 552).

3.—*Marie-Anne*, b. 25 fév. 1711 à Lachine; mariée :
a) — à Claude Boyer, celui-ci décédé le 12 juillet 1756;
b) — à François Lalonde, le 4 juillet 1757. A ce dernier mariage, l'épouse est dite "Marie-Anne Riberville dite Cé-cire".

4.—*François-Guillaume*, b. 10 juillet et sép. 11 août 1719, à Lachine (d'après Tanguay, *Ibid.*).

5.—*Marie-Joseph*, b. 11 mars 1721, à Lachine. Au registre, elle est dite "enfant de défunt Joseph Riberville, panis". Les registres de Lachine ne mentionnent pas la mort de ce dernier.

M. Anatole Carignan, de regrettée mémoire, et pour qui l'histoire de la ville dont il fut longtemps maire avait peu de secrets, nous a communiqué plusieurs renseignements sur les actes inscrits aux registres de Lachine, et nous a signalé que les actes de cette paroisse manquent de mai 1711 à 1717. Il est possible que d'autres enfants soient nés au cours de cette période.

Et nous voici de nouveau au mariage enregistré à Ste-Anne de la Pérade, et dont il fut question plus haut. Pourquoi ces deux habitants de Lachine ont-ils choisi Ste-Anne de la Pérade comme endroit de leurs épousailles? Il est difficile de répondre de façon précise. Emettons toutefois une conjecture, tout au plus une probabilité. Madame Delorimier, dont Marie-Anne avait été servante, avait nom Marguerite Chorel, et un de ses frères était seigneur de la seigneurie d'Orvilliers, à Ste-Anne. Peut-être aurait-elle amené avec elle à cet endroit Marie Riberville, qui était enceinte, motif suffisant pour la hâte et l'éloignement

lors de la célébration du mariage. Le mariage eut lieu le 18 juillet, et *Marie Cécire* était baptisée à Lachine le 17 septembre suivant, et inhumée le 21 du même mois. Nous supposons que Madame Delorimier s'intéressait toujours à son ancienne servante, car elle fut marraine, avec M. Delorimier, de *Marguerite*, baptisée le 3 novembre 1727, née la veille et inhumée le 6. Entretemps, un fils, *Claude*, était né le 8 mars 1724.

Nous n'avons pas retracé la date de la mort de Claude Cécire. Quant à Marie-Anne, elle est décédée le 23 mars 1769, à Lachine, et inhumée le lendemain, "âgée d'environ 85 ans", sous le nom de "Marie-Anne Anglaise".

THOMAS STILLET

Chacun des actes notariés ou paroissiaux qui le concernent fournissent des renseignements nouveaux sur Thomas Stillet.

D'abord son premier mariage avec Marie-Madeleine Provost, cette dernière veuve de Jacques Dupuy dit la Garenne³, un des pionniers de la seigneurie Moras, à Nicolet. Voici le texte du registre d'état-civil des Trois-Rivières, le 23 avril 1710 :

"Après la publication de trois bans faite à la messe paroissiale trois dimanches consécutifs, la première le onzième, deuxième dimanche après Pâque, la deuxième le troisième dimanche et la troisième le quatrième dimanche, de l'année mil sept cens dix, entre Thomas Stilet, anglais de nation, auquel furent appliquées les cérémonies baptismales auparavant, et entre Magdeleine Provost, veuve de Jacques Dupuy dit La Garenne, hab. de la seigneurie de Nicolet, et ne s'estant trouvé aucun empeschement légitime, jay prestre Récollet faisant les fonctions curiales en cette paroisse, reçu leur mutuel consentement et leur ay donné la bénédiction nuptiale en présence des tesmoins ci-dessous : les Sieurs de Godfroy de St-Paul et Poulain, qui ont signé avec moy le vingt-troisiesme may mil sept cens dix". (Fr Joseph Remy, faisant les fonctions curiales).

3. Il fut inhumé à Trois-Rivières le 31 déc. 1708 et avait épousé Madeleine Provost au même endroit le 4 fév. 1687, alors qu'il habitait la Baie du Febyre.

Ainsi Thomas Stillet fut baptisé immédiatement avant son mariage, bien qu'il ne se trouve pas d'acte officiel de baptême⁴. Résidait-il alors à Trois-Rivières ou à Nicolet? Probablement à Nicolet, mais les registres paroissiaux de cet endroit n'ouvrent qu'en mai 1718. Fait intéressant à noter, ce converti figure au premier acte paroissial, un baptême, comme ayant ondoyé "en la maison en cas de nécessité" Marie-Anne, fille d'Antoine Pinard et de Marie Jutras. Et au cinquième acte du registre, il est parrain de Marie-Antoinette Laverdière, avec comme marraine Marie-Louise Daniau, qu'il épousera en 1730.

Thomas Stillet ne semble pas avoir eu d'enfants de son mariage avec Madeleine Provost. Cette dernière mourut le 21 décembre 1729, et fut inhumée le lendemain dans le cimetière de Nicolet. Elle avait "soixante et quelques années" lit-on au registre. En réalité, elle avait cinquante-six ans et huit mois. Une de ses filles, Catherine Dupuy, était décédée le 22 novembre précédent, à l'âge de 25 ans.

Le 20 mai 1730, Thomas Stillet épousait en secondes noces Marie-Louise Daniau, fille de Jacques et de Marie-Louise LePelé. Cet acte précieux, inscrit à Nicolet par le Père Dumesnil, récollet missionnaire, spécifie : "Thomas Tillette, fils de Thomas Tilette et de Fae Neal (Nelle), ses père et mère d'Engleterre"⁵.

L'acte du premier mariage de Thomas Stillet nous apprendait qu'il avait été baptisé juste avant la cérémonie nuptiale, et son second mariage nous fait connaître les noms de ses parents et un peu de ses origines, encore qu'on ne sache pas s'il s'agit de l'Angleterre proprement dite ou de la Nouvelle-Angleterre.

4. Les lettres de naturalité de Thomas Stillet ont été enregistrées au Conseil Supérieur de la Nouvelle-France en juin 1713 (Cf. B.R.H., Vol. XXX, p. 230).

5. Lors de son premier mariage, notre colon avait passé un contrat de mariage par-devant Trotaïn, not., le 3 avril 1710. Il y est dit : "Fils de Jean Tillettes et de Caten Nevé, anglais sachant fort peu le français, de la ville de Castau" [Serait-ce Caistor?] (Communication du Père A. Godbout à l'auteur).

Quel âge avait-il? Son acte de sépulture va nous l'apprendre.

“L'an de grâce mil sept cens trente un et le douxiesme avril est décédé en cette paroisse Thomas Tilet, anglais de nation, âgé de quarante-cinq ans ou environ, après avoir été confessé, reçu le saint Viatique et le sacrement d'Extrême Onction. Son corps a été inhumé avec les cérémonies accoutumées dans le cimetièrre de cette paroisse, le treiziesme dud mois et an, en présence de Michel Jutras, Antoine Pinard, René Cottret et autres habitants”. (Fr Louis Dumesny).

Moins de cinq mois plus tard, le 3 septembre, sa jeune veuve, ou plutôt (elle avait 39 ans) sa veuve jeune convolait avec Pierre Lefebvre, maître-boucher des Trois-Rivières, âgé de 70 ans. L'acte au registre de Nicolet et le contrat de mariage (greffe Petit, 3 sept.) se complètent l'un l'autre. Le contrat notarié ne mentionne pas les noms des parents de Pierre Lefebvre, mais spécifie : “*Marie-Louise Daniau, veuve de deffunt Thomas Tillet, dem. à Nicolet*”. Le registre est muet sur ce dernier détail, mais par contre il dit que Pierre Lefebvre était fils de Pierre Lefebvre et de Jeanne Aunois, de la paroisse des Trois-Rivières.

Ce Pierre Lefebvre a été le héros d'une aventure plutôt drôlatique à l'occasion de son mariage. Il en est fait mention dans *Les Franciscains aux Trois-Rivières* (pp. 131-132) du Père Odoric Jouve. Pierre Lefebvre voulait se marier aux Trois-Rivières, mais il avait fait publier ses bans à Nicolet seulement. Le Père Quintal, alors curé de la paroisse des Trois-Rivières, ne pouvait, en vertu des règles canoniques, célébrer le mariage dans sa propre paroisse. Notre maître-boucher, peu familier évidemment avec les exigences du droit canon, s'offusqua du refus du Père Quintal, se présenta au greffier des Trois-Rivières, le notaire Petit, et déclara solennellement “qu'il part ce jourd'hui de cette ville pour se rendre en celle de Québec avec un homme en canot, pour faire sa plainte à Monseigneur l'évêque de ce que le Révérend Père Augustin Quintal, Récollet, faisant les fonctions curiales en la paroisse

des Trois-Rivières, refuse de le marier après qu'il y eut trois bans de publiés à Nicolet par le Révérend Père Louis Dumesnil, missionnaire faisant les fonctions curiales au dit Nicolet, pour quoi proteste de tous dépens, dommages et intérêts de son voyage". Copie de sa déposition lui est délivrée "pour lui servir en temps et lieu ce que de raison".

Nous ignorons si Pierre Lefebvre entreprit son voyage pour aller loger sa protestation officielle au pied de l'Évêque. Ce qui est sûr, c'est qu'il alla épouser Marie-Louise Daniau à Nicolet, et que le mariage fut béni, non par le Père Quintal, mais par le Père Dumesny. Au mariage assistaient le notaire Petit, le chirurgien Alavoine, le Sieur LeGuay, seigneur du fief Moras, le Sieur Jutras, lieutenant de Milice.

Il a été question au cours des pages précédentes de Jacques Daniau, qui fut un des pionniers de Nicolet. La petite chapelle qui servait aux exercices du culte était bâtie entre la terre de Jacques Daniau et celle de Thomas Stillet. C'est la raison pour laquelle on voit si souvent aux premiers actes de baptêmes "ondoyé en cas de nécessité par le Sieur Daniau". Ce dernier mourut le 21 avril 1732, âgé de quatre-vingts ans "ou environ".

Il ne reste pas de descendants de Thomas Stillet. Mais une des filles de Madeleine Provost, Thérèse Dupuy, épousa le 17 mai 1723 Jacques Daniau fils, frère de Marie-Louise. Si en général on se mariait jeune à cette époque, les deux seuls enfants de Jacques Daniau firent exception à l'habitude. Jacques se maria à 37 ans et Marie-Louise, à 39.

JEAN-FRANÇOIS VERTEFEUILLE

Il semble qu'on doive se résigner à ne pas connaître les origines de Jean-François Vertefeuille, qu'il est difficile de rattacher aux familles Greenleaf qui ont connu la

captivité au Canada. Un nommé Joseph Greenhill obtint ses lettres de naturalisation en juin 1713, en même temps que Thomas Stillet. On pourrait supposer que, par une traduction déformée de son nom, il s'agit de l'individu qui nous occupe ici. Mais aucun document précis ne nous donne une certitude quelconque.

Le 30 mai 1711 est baptisé aux Trois-Rivières "*Jean-François, anglais, âgé de douze à treize ans*". Son parrain est Jean-François Desrosiers, et la marraine Marie-Françoise La Force. S'agit-il du François Vertefeuille qui nous occupe ici? C'est possible, et même probable, même si on tient compte de l'âge de "72 ans environ" donné à son acte de sépulture le 16 mars 1764, ce qui lui donnerait dix-neuf ans à son baptême. Mais on remarque des écarts de mémoire aussi considérables dans les registres, à preuve seulement l'acte de sépulture de son épouse, Marie-Marguerite Dupuy, qui donne à celle-ci 86 ans, alors qu'en réalité elle en avait 80, étant née le 20 juillet 1701 et décédée le 18 juillet 1781. A son acte de mariage en 1722 et à deux ou trois reprises dans les actes de Nicolet, il est appelé "Jean-François Vertefeuille", ce qui nous porte à l'identifier au "Jean-François" baptisé le 30 mai 1711. Mais la plupart du temps, il est appelé François Vertefeuille.

Après son baptême en 1711, nous ne retrouvons sa trace qu'en 1718, le 6 novembre, au deuxième acte inscrit au registre de Nicolet. Il est alors parrain de Marie-Joseph Robert LeBreton, avec, comme marraine, celle qui sera son épouse, Marie-Marguerite Dupuy, appelée aussi "Marie La Garenne", du nom de son père, Jacques Dupuy dit La Garenne. François Vertefeuille est inscrit à l'acte "François, anglais de nation". On peut supposer qu'il était à l'emploi d'un colon de Nicolet, de Thomas Stillet sans doute, beau-père de Marguerite Dupuy, et tous deux "anglais de nation". De plus, la terre de Jacques Dupuy, devenue celle de Thomas Stillet, était, comme nous l'avons dit précédemment, voisine de la petite chapelle qui servait

aux cérémonies du culte. Ce qui expliquerait le parrainage de François Vertefeuille à l'un des premiers actes de baptême.

A son contrat de mariage passé par le notaire Petit, le 29 juin 1722, de même qu'à l'acte au registre des Trois-Rivières, François Vertefeuille est dit *"anglais de nation demeurant aud Nicolet"*. Il déclare qu'il possède *"une terre et concession en la seigneurie de Nicolet nommée Morasmouet d'environ douze arpents de front et de profondeur comme les autres habitants du côté du nord-ouest"*.

Voici donc ce jeune anglais, prisonnier de guerre, sans le sou et sans parents en 1711, devenu à peine une décade plus tard sur le même pied que les autres colons : marié et détenteur d'une concession. Le voilà prêt à élever une famille. Plus fortuné que son compatriote Thomas Stillet, il aura des enfants, plusieurs enfants même : quinze actes de baptême sont inscrits à son actif aux registres nicolétains. On l'affuble du titre "anglais de nation" jusqu'en 1729; puis sa véritable nationalité s'estompe. Il ne sera plus que "François Vertefeuille, habitant demeurant audit Nicolet". Il y passa en effet sa vie, agrandissant son domaine, et y mourut, le 16 mars 1764, "âgé d'environ soixante-et-douze ans, muni des sacrements de l'Eglise", et plusieurs fois grand'père. "Marie La Garenne" lui survécut plus de quinze ans. Elle fut inhumée le 18 juillet 1781.

Le 15 octobre 1763, quelques mois avant sa mort, François Vertefeuille et son épouse faisaient, devant le notaire Pillard, une démission de biens en faveur de leurs enfants. Ces derniers s'engageaient à leur donner chaque année : un quartier de vache, trente minots de blé convertis en farine, trente cordes de bois de corde de bois franc, cent cinquante livres argent monnayé, cent cinquante livres de lard frais, un minot de sel, dix livres de graisse saindoux, cinq livres de beurre, dix livres de suif, dix cha-

pons gras, une livre de poivre; par chaque deux ans, trois aunes de toile, et jusqu'à la mort du dernier survivant "une vache pour en avoir le lait laquelle sera hivernée par les dits enfants pour le veau de celui qui l'hivernera; de plus les faire voiturer à tour chacun à l'Eglise, entretenir de toutes réparations nécessaires la maison où ils résident, les assister en leurs maladies jusqu'à la fin de leurs jours, après leur décès les faire inhumer suivant leur état et condition au désir de la Ste Eglise Catholique. . .".

On a souvent confondu les descendants de François Vertefeuille et de Marguerite Dupuy avec les descendants de la branche Vanasse-Vertefeuille, et aussi avec une famille Bachand dit Vertefeuille établie à Nicolet après 1800. Pour faire un peu de lumière sur ce point, nous donnons ci-dessous la lignée Vertefeuille-Dupuy jusque vers 1800.

I.—VERTEFEUILLE, François, eut de Marguerite Dupuy :

1. *François-Augustin*, qui suit.
2. *Alexis*, n. 19 déc. 1724, "ondoyé par M. Daniau, père"; cérémonies le 4 mars 1725.
3. *Marie-Madeleine*, n. 25 sept. 1726, ondoyée par M. Daniau, le père, b. 20 oct.; mariée le 22 avril 1748 à François Arcouet.
4. *Marie*, b...; mariée 6 nov. 1747 à Joseph Lacharité (fils de feu Claude et défunte Charlotte Bruno, de Maskinongé).
5. *Jean-Baptiste*, né et baptisé le 5 mai 1729.
6. *Joseph-Michel*, né et baptisé le 29 sept. 1731.
7. *Marie-Joseph*, b. 5 et sép. 17 juillet 1733.
8. *Anonyme*, ondoyé et inhumé le 13 juillet 1734.
9. *Marie-Joseph*, b. 30 août; sép. 7 sept. 1735.
10. *Alexis*, b. 4 nov. 1736; sép. 11 sept. 1754.

11. *Pierre*, b. 13 août; sép. 15 déc. 1738.

12. *Marie-Geneviève*, b. 9 nov. 1739; mariée le 31 mars 1761 à Louis Arnaud (fils de Jean Arnaud et de Marguerite Lagave, de Piedmont, en Picardie); décédée en 1762.

13. *Marie-Joseph*, b. 10 janv. 1742; mariée 1° le 2 sept. 1760, à Jean-François d'Air (fils de Jean-François d'Air et de Marie-Anne Mille, "ses père et mère, français"); 2° le 10 janv. 1763, à Joseph Triganne dit Lafèche (fils de Julien Triganne et de Marie Laforme, de St-Thomas, évêché d'Angers); sép. le 18 avril 1792.

14. *Marie-Louise*, b. 28 avril et sép. 28 juillet 1743.

15. *Anonyme*, une fille, ondoyée et sép. 10 mars 1746.

II.—VERTEFEUILLE, François-Augustin, fils du précédent, naquit le 16 avril et fut baptisé le 1er mai 1723, ayant été "ondoyé en cas de nécessité par M. Daniau, le père". Il épousa, vers 1747, Suzanne Arcouet, et fut inhumé aux Trois-Rivières le 27 octobre 1779, ayant eu dix enfants :

1. *Marie*, b. 9 janv.; sép. 11 janv. 1748.

2. *Anonyme*, ondoyé et sép. 8 janv. 1749.

3. *Marie-Suzanne*, b. 9 fév.; sép. 15 juillet 1750.

4. *Marie-Joseph*, b. 24 août 1751; sép. 27 mai 1754.

5. *Marie-Ursule*, b...; sép. 4 mai 1758.

6. *Marie-Françoise*, b. 29 avril 1753; mariée (sous le nom de "Marie-Joseph" le 2 mars 1778 à Joseph Richard (veuf de Louise Poitevin); sép. 10 août 1795.

7. *François*, b. 14 mars 1755; marié le 8 janv. 1776 à Scholastique Bourgouin (fille de Joseph et de Scholastique Lemay, de Nicolet); sép. le 28 avril 1780 aux Trois-Rivières. ("Noyé hier dans les cheneaux"). Ayant eu: a) *François*, b. à T.-R., le 15 nov. 1776; sép. le 12 juin 1780;

b) *Joseph-Louis*, b. à T.-R., le 20 août 1788; c) *Marie-Claire*, b. à T.-R., le 24 avril 1780 (née quatre jours avant la noyade de son père); sép. le 30 mai 1782.

8. *Françoise*, b. 15 avril 1757; sép. 16 avril 1757.

9. *Simon*, qui suit.

10. *Suzanne*, b. 21 août 1763; mariée à T.-R., le 20 janv. 1788, à Jean Minville-Deschesnes (fils de Bernard Minville dit Deschesnes et de Marie-Louise Minville, de Yamachiche).

III.—VERTEFEUILLE, Simon, fils du précédent, fut baptisé le 21 février 1761, et se maria deux fois; 1° le 7 janvier 1783 à Marie-Euphrosine Morin, fille de Joseph et de Marie-Louise Saucier, de Kamouraska; sép. 21 mars 1797; 2° à Nicolet, le 5 février 1798 à Marguerite Sarrazin, fille de Jean-Baptiste et de feu Marguerite Charbonneau, de St-Eustache.

Du premier lit sont issus :

1. *Simon*, b. à T.-R., le 12 nov. 1784; sép. le 4 oct. 1787.

2. *Marie-Euphrosine*, b. à T.-R., le 22 mai 1786.

3. *Joseph*, b. en 1788; sép. le 10 avril 1810.

4. *Marie-Joseph*, b. à Nicolet, le 6 août 1790; mariée à Joseph Houle, de St-Grégoire; sép. le 31 déc. 1876.

5. *François*, b. à Nicolet, le 23 juillet 1792. "Cet enfant a six doigts à chaque main, égaux et bien distingués" (note au registre); sép. le 15 avril 1797.

6. *Marie-Louise*, b. à Nicolet, le 17 juillet 1794; sép. 25 juillet 1794.

7. *Marie-Elizabeth*, b. à Nicolet, le 2 nov. 1795; sép. 15 avril 1797.

Du second lit :

8. *Jean-Baptiste*, b. à Nicolet, le 1er sept. 1798.

9. *Siméon*, b. à Yamachiche, le 1er avril 1800.

La descendance directe mâle de François Vertefeuille et de Marguerite Dupuy ne s'est perpétuée que par l'aîné, François-Augustin. Nous n'avons pas retracé le décès d'Alexis, de Jean-Baptiste et de Joseph-Michel, mais il semble qu'ils soient morts en bas âge, car il n'est plus question d'eux par la suite. L'acte de démission de biens du 15 octobre 1763 et dont nous avons parlé ci-haut mentionne quatre enfants seulement vivant à cette date : François-Augustin; Marie-Joseph, épouse de Joseph Triganne; Marie-Madeleine, épouse de François Arcouet; Marie, épouse de Joseph Lacharité.

MARY-ANN SEAMAN

L'histoire de Mary-Ann Seaman, qui épousa un des personnages trifluviens les plus en vue de l'époque, est mieux connue que les précédentes. Toutefois le romanescque dont on a entouré la destinée de cette jeune captive anglaise a nui à la précision des faits historiques.

Nous ne ferons que résumer ici les principales étapes de sa vie, en apportant certains détails encore peu connus.

On l'appelle généralement Mary-Ann Seaman, nom sous lequel elle a été baptisée et s'est mariée. Toutefois, s'il faut en croire l'auteur de "New England Captives carried to Canada", son véritable nom aurait été Mary Scammon, née en 1711, et l'un des dix enfants du Capitaine Humphrey Scammon et d'Elizabeth Jordan qui eux-mêmes avaient été emmenés en captivité quelques années auparavant, puis relâchés.

Il semble que née à Saco (Maine), Mary Scammon était allée rendre visite à sa tante, Sarah Jordan, à Scarborough, lorsque toutes deux furent prises dans un rapt et emmenées en captivité par les Indiens Abénakis de

Saint-François. C'était à la fin de juin 1723. Mary avait alors douze ans et le gouverneur de Vaudreuil, ayant remarqué sa vivacité d'esprit, l'aurait envoyée chez les Ursulines des Trois-Rivières. Sa tante, toujours captive elle aussi, la suivit au couvent trifluvien. Deux ans plus tard, soit le 27 mai 1725, le Père Siméon Dupont, curé de la paroisse, recevait dans la chapelle du couvent l'abjuration des deux captives anglaises. Le récit complet de cette double conversion a été racontée en détail dans les Annales des Ursulines, et relatée maintes fois depuis. Nous n'avons pas à y revenir ici.

Sarah Jordan, plus tard elle-même appelée Mary-Ann, et sa nièce continuèrent à résider chez Mademoiselle Marguerite LeBoullanger de St-Pierre. Elles y demeuraient encore lorsqu'elles demandèrent, en 1737, leurs lettres de naturalisation. Le gouverneur de Beauharnois et Hocquart envoyèrent leur requête au ministre le 5 novembre 1737, en y joignant une lettre de recommandation personnelle : "Leur attachement à la religion catholique, leur a fait préférer de rester au Canada, quoique leurs familles les aient fort sollicitées de retourner en la Nouvelle-Angleterre. Elles ont mené une vie très religieuse et sont sur le point de s'établir". Ce n'est toutefois que le 13 août 1740 qu'arrivèrent les lettres de naturalisation.

A cette date, Mary-Ann Scammon était mariée depuis le 11 février à Louis-Joseph Godefroy de Tonnancour, fils de René Godefroy de Tonnancour, né le 27 mars 1712. Le 1er avril 1740, soit moins de deux mois après son mariage, Louis-Joseph fut nommé, en souvenir des excellents services de son père, Procureur du Roi aux Trois-Rivières.

Le jeune couple s'établit dans la vieille maison familiale, rue Notre-Dame, face à la Place d'Armes. "Pendant six années consécutives, lit-on dans les Annales des Ursulines, rien ne vint troubler la paix d'un ciel sans nuage; mais c'était le terme des joies d'ici-bas. . . ; le 13 septembre 1746, une même tombe enfermait la jeune mère et un

enfant de quelques jours. Madame de Tonnancour, alors âgée de trente ans, était passée, laissant derrière elle un rare parfum de vertu. . ." Trois autres enfants étaient nés de cette union. Seule Marie-Joseph, née le 25 novembre 1742, atteignit l'âge adulte. Elle épousa en 1770 aux Trois-Rivières Eustache-Gaspard-Michel Chartier de Lotbinière. Ce couple n'eut pas d'enfant.

D'après Miss Coleman, le père de Mary Scammon (ou Seaman) mourut la même année que sa fille. Son testament, qui avait été rédigé dix ans auparavant, accordait certains lots de ses terres à sa fille Mary, "who is in Canada". En 1830, ces terrains étaient encore appelés "the Canada lots".

Telle est, en résumé, l'étrange destinée de cette jeune anglaise qui dort son dernier sommeil en terre trifluvienne, après avoir brillé au premier rang de notre société.



Un duel aux Trois-Rivières en 1736

Ceux qui ont lu le très intéressant ouvrage d'Aegidius Fauteux, *Le Duel au Canada*¹, savent qu'aux Trois-Rivières de même qu'à Québec et à Montréal on ne regardait pas, il y a deux siècles, de risquer l'éternité pour un coup de lance ou une balle au coeur, dans l'unique but de venger un affront. Depuis l'époque de nos Joe Montferand et autres fort-à-bras, le poing rapide à la mâchoire inférieure a remplacé l'aristocratique duel avec témoins en habits. Les exploits de nos canadiens musclés ont été racontés; les duels aussi.

M. Fauteux signale en passant le duel qui eut lieu le 14 janvier 1736 aux Trois-Rivières entre Charles Renaud-du Buisson et Claude Hertel de Chambly, tous deux cadets dans les troupes, et tous deux fils de famille. Ce fut "la malheureuse affaire" de l'année. Il n'est pas sans intérêt de la connaître dans ses détails, d'abord parce qu'un des duellistes, Claude Hertel, trouva la mort et que le survivant dut s'exiler pour échapper à la justice.

Disons tout de suite que si le père de Charles Renaud-du Buisson "*mourut de chagrin le 24 décembre 1739 après avoir beaucoup dépensé de son bien à cause de son fils*"², il n'avait peut-être pas raison de se plaindre d'avoir un fils quelque peu belliqueux. Car c'est ce même officier qui, en 1706, s'était lui-même battu en duel et son fils devait en savoir quelque chose. On ne connaît pas la cause de ce duel qui avait mis aux prises Renaud du Buisson et Jean-Joseph Foucault, sieur de Mouzens, aide-major des trou-

¹ Aegidius Fauteux, *Le Duel au Canada*, Editions du Zodiaque, Montréal, 1934.

² Odoric Jouve, *Les Franciscains aux Trois-Rivières*, p. 144.

pes. Les deux antagonistes qui, apparemment, ne s'étaient même pas égratignés, durent subir leur procès, et, écrit M. Fauteux ³, "après avoir entendu une interminable série de témoignages, le conseil finit par rendre un jugement qui ressemblait assez au fameux verdict du jury américain : *"Not guilty, but don't do it again"*.

On peut conclure donc que le fils du Buisson pouvait d'une certaine façon rendre son père responsable de l'avoir doté d'une humeur brusque, sinon d'une âme fière qui ne souffrait pas la contradiction. Mais ce qui peina le père, c'est que son fils, lors de la provocation du duel, était sous l'influence de la boisson, circonstance qui, aux yeux des autorités légales et paternelles, était impardonnable.

Voici, telle que rapportée par le procès-verbal, l'origine de ce duel : . . . *"S'étant trouvés ensemble dans une maison de la ville des Trois-Rivières, ils en sortirent l'un après l'autre, à un quart d'heure environ de distance l'un de l'autre, sur les cinq heures à cinq heures et demie du soir, et qu'ayant mis l'épée à la main dehors dans une rue, ils se battirent en duel, qu'environ un autre quart d'heure après, les dits particuliers rentrèrent tous deux dans la même maison, que l'un d'eux y dit qu'il était blessé et que l'autre qui l'accompagnait lui répondit non, mon cher ami, tu n'es pas blessé; que cependant le particulier qui s'était dit blessé serait mort deux jours après d'un coup d'épée qu'il avait en effet reçu dans le bas-ventre lors du dit duel, ce qui aurait fait depuis prendre la fuite à l'autre particulier qui l'aurait ainsi tué. . ."*

Pourtant le fils du Buisson, pas plus que son camarade, ne passait pour adonné à la boisson. Mais tous deux étaient cadets, et que faire dans ces longs après-midis d'hiver, sinon s'amuser, boire un peu, jouer aux cartes et conter des histoires? Les deux jeunes militaires subissaient facilement l'influence de leur milieu, et comme ils

³ *Le Duel au Canada*, p. 31.

avaient remarqué que leurs supérieurs ne considéraient pas déroger à leurs devoirs en s'amusant de la sorte, ils ne croyaient pas mal faire, eux non plus, en les imitant. Ils étaient jeunes, sans autre souci que celui de retirer leur solde, maigre, il est vrai, ce qui pourtant n'avait pas empêché Claude Hertel de se marier.

Que se passa-t-il à l'intérieur de cette maison d'où les deux cadets sortirent, vers cinq heures du soir, pour se quereller? Histoire de femme, discussion amorcée par les assistants qui voyaient là un moyen recherché de tuer le temps, querelle enfantine envenimée par les libations successives? Les documents ne le précisent pas. Ils se contentent d'indiquer que l'un d'eux avait servi à l'autre de la boisson frelatée. Mais ce n'est pas assez, on l'admettra, pour provoquer un duel.

Hertel, le premier, sortit en titubant et en maugréant contre les témoins qui, apparemment, encourageaient de préférence du Buisson. De la porte entr'ouverte, par où s'engouffrait le froid, les quolibets s'envolaient à l'adresse de Hertel qui, criait-on, ne pouvait trouver raison que dans la fuite. Du Buisson, plus fort que les autres, élevait la voix. Hertel la reconnut. Il lui cria qu'il ne se sauvait jamais devant un homme, et que s'il voulait en avoir la preuve, il n'avait qu'à sortir. On verrait ensuite qui serait le plus brave.

Du Buisson, debout dans la chambranle de la porte, au milieu de ses compagnons, fut poussé dehors par les encouragements de ses amis à relever le défi. Dégainant à son tour, il s'avança vers Hertel qui l'attendait dans le sentier neigeux.

Bientôt, les deux adversaires se trouvèrent dans la rue.

Croyant à une provocation enfantine et ne redoutant aucune suite fatale, vu qu'à cette époque le duel était sévèrement prohibé, les autres occupants de la maison rentrèrent au chaud pour s'amuser entre eux de la dispute et

passer des commentaires. Aucun d'eux ne songeait qu'à cette minute même le fer des épées s'entrechoquait au-dessus des têtes des deux jeunes étourdis.

Ce n'était sans doute pas leur intention de verser du sang pour vider cette querelle. Le duel était défendu, comme on l'a vu, mais il n'était pas illicite de croiser le fer par fantaisie, je dirais, histoire de s'exercer un peu à un sport auquel les militaires de cette époque attachaient encore une importance.

Après un quart d'heure, Hertel et du Buisson rentrèrent, le premier pour se plaindre que son compagnon l'avait blessé. S'affaissant sur une chaise, Hertel mit la main au côté, pendant que du Buisson se penchait sur lui, entrouvrait ses habits pour constater avec effarement que la chemise était tachée de sang.

Claude Hertel de Chambly fut transporté chez lui. du Buisson, marchant à reculons, soutenait la tête.

Hertel mourut le lendemain, entouré de sa femme et de ses enfants.

Qu'allait faire du Buisson? Déjà très affecté de la mort de Hertel qui était son ami et qu'il avait bien involontairement touché, il savait qu'aucune miséricorde ne l'attendait chez les autorités. Il serait prouvé qu'il s'était battu sans motif véritable et que de plus il était sous l'influence de la boisson. Il serait accusé de meurtre, il n'avait pas à se le cacher.

Il ne lui restait donc qu'à prendre la fuite pour échapper à la justice. Et c'est ce qu'il fit.

Il eut amplement le temps de s'éloigner avant que les formalités légales eussent été remplies. "Le 23 janvier, écrit le Père Jouve, le procureur général se porta accusateur devant le Conseil Supérieur de Québec contre Dubuisson et Hertel, coupables de s'être battus en duel, étant donné que le prévôt de la maréchaussée en ce pays n'a

jusqu'ici fait aucune démarche" et que René de Tonnancour, lieutenant général aux Trois-Rivières, s'est dessaisi de l'affaire à raison de sa parenté avec Hertel de Chambly.

Le Conseil Supérieur approuva la démarche du procureur général et somma du Buisson de "se constituer prisonnier dans huit jours après avis". Mais du Buisson avait disparu. François Cugnet, premier conseiller, assisté du greffier en chef, se rendit aux Trois-Rivières et fit une enquête le 1er février. Le 12 mars le conseil supérieur exigea plus amples informations. Le 15 mars, le procureur général proposa, dans l'espoir de susciter des déclarations, de faire publier un monitoire par le curé des Trois-Rivières et par ceux du Cap de la Madeleine et d'Yamachiche.

Mais du Buisson était déjà loin. On crut, un temps, qu'il pouvait s'être caché chez des parents ou des amis des environs. Mais les recherches furent inutiles et l'on admit finalement qu'il était introuvable.

Pendant ce temps, le Conseil Supérieur avait renvoyé le procureur général et son dossier à l'intendant Hocquart. Mais il n'était pas beaucoup dans le tempérament de Hocquart de s'occuper des affaires criminelles, et il remit plusieurs fois l'étude du cas Renaud du Buisson.

Deux ans passèrent, et l'affaire était encore sur le tapis. Le procureur général s'indignait et réclamait justice, à la suite et sur la supplication des habitants des Trois-Rivières qui voulaient bien la tête du meurtrier. Le procureur s'adressa de nouveau au Conseil Supérieur. Celui-ci, pour calmer les critiques, ordonna un procès sommaire qui permit au procureur de condamner du Buisson à mort par contumace.

De loin, du Buisson suivait les péripéties de son procès. Un homme le renseignait bien: l'intendant Hocquart lui-même. Car l'intendant, en même temps que le procureur général cherchait à condamner le fugitif, s'employait, lui, on ne sait trop pour quelle raison, à obtenir

sa grâce. Le 2 octobre 1738, Hocquart, de concert avec le gouverneur M. de Beauharnois, envoie en France le dossier des procédures et plaide la cause de du Buisson. Mais le ministre, qui est un fonctionnaire de l'Etat, ne veut pas suivre l'exemple de Beauharnois et de Hocquart et réclame l'approbation du conseil supérieur. Le conseil, malheureusement, a déjà approuvé la condamnation à mort par contumace. De nouveau, le 30 octobre 1739, M. de Beauharnois écrit au ministre que le Roi peut ordonner au conseil supérieur de modifier son jugement, étant donné que du Buisson resterait à l'étranger tant que sa condamnation ne serait pas levée.

De nouveau, le 30 octobre 1739, M. de Beauharnois écrivait au ministre, et dans son rapport il mentionnait ce qui suit au sujet de l'incident:

“Nous avons eu l'honneur de vous écrire en commun Mr Hocquart et moy le 2 octobre de l'année dernière à l'occasion du Sr Du Buisson et celuy de vous envoyer la procédure qui a été faite contre luy au conseil supérieur de Québec, avec l'arrest du 29 mars de la même année, qui ordonnoit un plus amplement informé pendant un an, nous vous avons fait remarquer, Monseigneur que le Conseil avoit regardé le combat qui s'est passé entre les Srs Du Buisson et Chambly, comme un cas fortuit et non prémédité, et qu'il n'avoit paru aucune matière à conviction de crime de duel dans l'information, sur quoy nous vous avons supplié, Monseigneur, de vous intéresser auprès de Sa Majesté affin de luy obtenir sa grâce pour l'homicide qu'il a commis.

“Vous nous avez fait l'honneur de nous répondre que vous ne pouviez, Monseigneur, la luy procurer, que le conseil supérieur n'eut rendu un arrest deffinitif qui le déchargeat de l'accusation de ce crime, nous luy avons fait part de vos intentions Mr. le Procureur Général et tous les conseillers ont paru être dans le dessein de ne point juger déffinitivement, que le Sr. Du Buisson ne se

fût représenté, je leur ay fait sentir à tous, qu'il ne paroisoit pas naturel qu'il vint se constituer prisonnier à Québec pendant qu'il étoit condamné à mort aux Trois-Rivières, et que si le Conseil Supérieur le déchargeoit de l'accusation du crime de duel, celui de guerre seroit en droit de la revendiquer et de luy faire subir son jugement, ils m'ont proposé un expédient que je n'ai pas jugé à propos de suivre, qui étoit de me servir de mon autorité pour ordonner au Conseil de Guerre de suspendre l'accusation de son jugement, jusqu'à ce qu'il eût plû à Sa Majesté d'accorder des lettres de grâce, et même Mr. Hocquart étoit de cet avis, j'ay répondu que je scavois trop bien les ordonnances pour y contrevenir et que je n'étois point en droit aucun cas de les contreindre, que vous aviez, Monseigneur, par votre dépêche commune fixé au conseil Supérieur ce qu'il avoit à faire qui étoit de procurer définitivement, et qu'il n'étoit point dit que le Sr Du Buisson se représenteroit, que d'ailleurs n'étant survenu aucunes charges sur le plus amplement informé malgré les monitoires, agraves et réagraves qu'ils avoient fait publier, ils ne pouvoient se dispenser de juger, malgré toutes mes représentations, je n'ay pu, Monseigneur, rien obtenir, j'ay remarqué beaucoup de passion, et prévention par rapport au conflit de juridiction, je vois avec peine que le Sr Du Buisson sera toujours errant, à moins que Sa Majesté n'ordonne au conseil de prononcer, ou qu'elle ne se détermine à luy accorder sa grace.

“Je suis, Monseigneur, informé qu'il n'y a eû aucune aparence de duel, et j'ose vous assurer que le Sr Chambly qu'il a tiré, n'étoit point celui avec lequel il avoit eu querelle, c'étoit avec le Sr de La Fresnière, son frère”⁴.

Finalement le fugitif fut gracié. Alors on apprit ce qu'il étoit devenu. En traversant la frontière, les Anglais s'en étoient emparé et l'avaient logé à la prison d'Orange,

⁴ Correspondance générale, Canada, vol. 71; Bulletin des Recherches Historiques, Vol. 13, No 4, pp. 136-137.

espérant obtenir de lui certains renseignements sur l'état des troupes au Canada. Voyant qu'ils n'en pourraient rien obtenir, ils l'avaient fait prisonnier comme espion. Gardé à vue pendant un an dans les camps militaires, du Buisson fut ensuite relâché.

Après avoir vagabondé pendant plusieurs mois, il arriva à Saint-Domingue, dont un compatriote, le Chevalier de Vaudreuil, était gouverneur. C'est ce dernier probablement qui intercèda auprès de Hocquart en sa faveur. C'est lui également qui annonça au fugitif qu'il était gracié. Il aurait aimé le garder à son service, parce qu'il était un bon soldat. Mais du Buisson préféra revenir chez lui, et le 3 septembre 1740 il était aux Trois-Rivières. Le 19, il se constituait prisonnier à Québec, pour satisfaire aux exigences de la loi et le conseil supérieur le déchargea officiellement de l'accusation de meurtre et de duel.

★ ★ ★

L'Intendant Hocquart était bien, comme le disait Monseigneur Dosquet, un homme providentiel. Car, si incompréhensible qu'ait été son intervention en faveur du fugitif, ce dernier sut prouver par la suite qu'il était un brave, et il rendit service à la colonie.

De retour au Canada, tout d'abord il conquiert ses grades. Nommé enseigne en second en 1741, enseigne de pied en 1745, il fut promu lieutenant en 1746. Enfin en 1759, le marquis de Vaudreuil demandait pour lui une commission de capitaine. Ces grades successifs, on l'admettra, ne s'obtiennent pas sans que l'intéressé ait prouvé sa valeur.

Du Buisson servit au siège de Québec et fut grièvement blessé à la bataille de Sainte-Foye, ce qui lui valut du chevalier de Lévis la recommandation suivante à l'attention du ministre: "Une pension ou la croix de Saint-Louis pour cet ancien officier qui s'est comporté avec distinction à l'affaire du 25 avril et où il a été blessé dangereusement. Il est pauvre et a une nombreuse famille."

Renaud du Buisson fut nommé Chevalier de St-Louis le 2 février 1762.

Notre héros avait épousé, le 3 août 1741, à Montréal, Marie-Thérèse Godefroy, fille de Jean-Baptiste Godefroy de Vieux-Pont et de Marie-Jeanne Véron de Grandménil, des noms bien trifluviens. Huit enfants naquirent de ce mariage. Du Buisson suivit les troupes en France après la capitulation de Montréal. On n'a jamais su la date ni l'endroit de sa mort. Sa veuve revint à Montréal où elle mourut, à l'âge de 62 ans, le 24 mai 1778.

Avant de terminer, il n'est peut-être pas sans intérêt de dire encore un mot de M. Renaud du Buisson père.

Lorsqu'eut lieu le malheureux incident du duel qui faillit mettre fin à la brillante carrière militaire de son fils, Charles Renaud du Buisson était major du gouvernement des Trois-Rivières. Il avait été nommé à ce poste le 1er avril 1733, succédant à M. de Lignery. Le 30 mars 1734, il était nommé Chevalier de Saint-Louis, et cette dignité qui lui était conférée couronnait une belle carrière au service de la Colonie. Ses divers états de service ont été relatés en détail par P.-G. Roy dans son ouvrage "Les Officiers d'Etat-Major". Dans la liste d'officiers apostillée par M. de Vaudreuil le 26 octobre 1722, liste dont nous avons parlé précédemment lorsqu'il fut question des états de service du baron de Joannès, la carrière de Renaud du Buisson est appréciée comme suit:

"Le Sr du Buisson: il est très bon officier. Il a toujours bien servi. Il a de la valeur et de la conduite, et il commande actuellement au poste des Miamis qu'il a établi et aux Ouyatanons. Agé de 58 ans."

De son côté, dans une lettre qu'il écrivait au ministre le 28 octobre 1730, M. de Beauharnois spécifiait que M. Renaud du Buisson "a trois blessures sur le corps, deux de fusil et la troisième d'un coup de flèche; c'est un des grands guerriers qu'il y ait ici. Il n'a quitté le poste de

Michilimakinac que parce qu'il n'y a autre chose pour vivre que du poisson qui est absolument contraire aux personnes sujettes à la néphrétique. Il en a été attaqué très vivement. Il a un fils grand et bien fait, très propre pour la guerre. . ."

Il est probable que la belle conduite militaire de Renaud du Buisson père a fortement contribué à obtenir la grâce du jeune duelliste qui devait à son tour s'illustrer au service de son pays et racheter d'éclatante façon une étourderie de jeunesse.



INDEX DES NOMS

- Adhémar, Ant., notaire, 63, 65, 92, 156
Ahern, Drs, 33, 45, 48, 53, 66, 67, 71, 80, 82
Aigron dit Lamothe, Nicolas, 142
Alavoine, Charles, 35, 36-40, 76, 80, 166; Charlotte, 39; François,
41; Jacques-Marie, 41; enfants, 41n.
Albanel, Père Charles, jésuite, 18.
Allouez, Père Claude, jésuite, 135.
Ameau, Sévérin, notaire, 10, 11, 14, 56, 67, 83, 133.
Amiot, Mère Marie, 35.
Anseau, Benjamin, 13, 20, 21, 23, 29, 30.
Archambault, Jeanne, 48.
Arcouet, François, 169, 172; Suzanne, 170.
Aridé, Martin, 156.
Arnaud, Henri, 42-43; Jean, 170; Louis, 170.
Arrivé, Pierre, 23.
Arsenault, Alexis, 157; Bona, 153n; François, 153-155 ;Marie-
Joseph, 156 Michel, 153-158; familles, 153.
Aubert, Jeanne, 54.
Aubuchon, François, 96, 102n; Jacques, 20, 77, 127, 155; René, 30.
Audet, Francis-J., 92, 100, 107.
Aunois, Jeanne, 20, 165.
-
- Babie, Jacques, 95; M.-Jeanne, 95.
Bachand dit Vertefeuille, famille, 169.
Badeaux, J.-B., notaire, 40, 82.
Baillargeon, Anne, 55; Mathurin, 129, 131, 132, 146, 147.
Baker, Alice, 159, 161.
Bailloquet, Père Pierre, jésuite, 154.
Banhiac, M.-Jeanne, 88; Marguerite, 87.
Baradat dit Larieu, Jean, 43.
Baril, famille, 149, 151.
Baribeau, Madeleine, 88.
Baron, Simon, 43-45.
Baston, Simon, 45, 136.
Barthe, Théophile, 39.
Basset, Bénigne, notaire, 66.

- Batanchon, Nailla, 27, 29.
Baudry, Charlotte, 81; Guillaume, 37; Jeanne, 55; Urbain, 55.
Baune, Gillette, 24.
Bazire, Charles, 58.
Beaucour, famille, 151.
Beaudeduit, M. de, commandant, 29.
Beaudoin, J.-Bte, 45; René, 97, 102, 103.
Beauharnois, M. de, gouverneur, 37, 119, 173, 180, 183.
Beaujeu, Louis Liénard de, 120.
Bégon, Claude-Michel, 120.
Bélaïr dit Blondin, Claude, 80.
Bellecour, le Sieur, 86.
Bellermand, François, 34, 48-50, 53.
Bélisle, Henry, 45-48.
Bellefeuille, famille, 151.
Bellerive, dit Dupuys, Pierre, 132.
Bellerive, le Sieur de, 23, 29.
Benoist, Gabriel, 27, 28, 29, 70.
Bertaut, Barthélemy, 13, 34, 35, 133, 147; Jacques, 24.
Berthelot, M.-Magdeleine, 51, 98, 99.
Berthier, chirurgien, 72.
Besnard, Jacques, 50, 68.
Biaille, Daniel, 136.
Bibeau, Joseph, 80.
Bigot, intendant, 40.
Billy, Michel, 96.
Bilodeau, Jean, 72, 73.
Blainville, Céloron de, 109.
Blaise des Bergères, Raymond, 94, 96n, 97.
Bochart, intendant, 106.
Boispineau, Jean-Jard, jésuite, 72.
Boisseau, dit Laverdure, Julien, 133n.
Boissonnault, Ch.-M., 33, 46n, 47.
Boivin, François, 15, 131, 147.
Bondefons, (voir Passerieu, Pierre).
Bouchard, Etienne, 52.
Boucher de la Bruère, Montarville, 128.
Boucher, Pierre, 20, 21, 31, 34, 35, 127, 128, 130, 132, 133, 137, 146, 155.
Bouchet de Sourche, Jean, 91.
Boucoul, Nicolas-Gaspard, 42.
Boujonnier, Flour, notaire, 131, 146.
Bouquin, Claude, curé, 103.
Bourbeau, Elie, 133, 147, 155.
Bourchemin, Jacques-François, 91-109.

- Bourdon, Jean, 133n.
Bourgeois, Jacob, 153.
Bourgouin, Joseph, 170; Scholastique, 170.
Bouteroue, intendant, 24, 155.
Boyer, Claude, 161, 162; Jacques, 161; famille, 161.
Brellezeau, dit La Chapelle, Jean, 50.
Brisard dit St-Germain, Jean, 158; Marie-Anne, 158.
Brisset, Jacques, 131, 147; Jean, 47.
Brousson dit Lafleur, François, 94.
Broyeux, Jean de, 88, 96, 102, 104.
Brûlé dit Francoeur, Antoine, 97-99.
Brunet, François, 148.
Brunsard dit Langevin, Laurent, 97.
-
- Cabanac, (voir : De Jordy).
Cachelivière dit le Lièvre, Robert, 25, 26.
Cadillac, Sieur de Lamothe, 47, 104.
Calteau, Emery, 129, 146.
Cantin, Pierre, 97.
Carignan, Anatole, 162.
Carignan, Régiment de, 28.
Carpentier, Noël, 155.
Cavalier, Pierre, 66.
Cécire, Claude, 160, 161.
Chabanel, Père Noël, jésuite, 17.
Chambois, Jacqueline, 136n.
Champoux, famille, 151.
Chambre, M.-Geneviève de, 91.
Charbonneau, Marguerite, 171.
Chartier de Lotbinière, 174.
Chasse, Père de la, 87.
Châteauneuf (voir : Meneux, Jacques, et Desranlot, Jean).
Chauny, le sieur, 91.
Chaunoncy, Martain de, 105.
Chavigny de la Chevrotière, François, 105; M.-Marguerite, 42, 43.
Cheffault, Antoine, 128, 146.
Chesne, Charles, 157.
Chevalier, Anne, 51; Charles, 51.
Chorel de St-Romain, François, 29, 95, 136; Jacqueline, 95; Madeleine, 95; Marguerite, 95, 162; M.-Renée, 56, 95.
Cinq-Mars, famille, 151.
Circé dit St-Michel, François, 51-52, 98.
Coleman, Emma-Lewis, 159, 161, 174.
Collet, Jean, 52, 84; Jeanne, 94.

- Colson, Nicolas, 52.
 Comparet, François, notaire, 48.
 Contant, Pierre, 51.
 Cosset, François, 79.
 Cottret, René, 165.
 Couc dit Cognac, Pierre, 15, 34.
 Coursolle, Louis, 38.
 Coustaut, Pierre, 20, 21.
 Couteau, Jean, 145; Madeleine, 52, 132-133, 145-151.
 Cressé, Michel, 140.
 Crevier, Christophe, 127; Mme Christophe, 19, 20, 49, 58; Jean, 11, 12, 18, 20, 23; Jean-Bte, 20, 23, 29, 30; Marguerite, 57, 58, 76, 97n; Marie, 21; Nicolas, 20, 30.
 Crisafy, Marquis de, 55.
 Crosnier, André, 53.
 Cugnet, François-Etienne, 123, 179.
 Cusson, Jean, notaire, 15, 16, 23, 27, 29, 155.
-
- Dablon, Père Claude, jésuite, 17.
 D'Air, Jean-François, 170.
 Dalmas, Père Antoine, 69.
 Dandonneau, Marguerite, 47; Perrine, 46-48; Pierre, 14, 15, 17, 47, 56, 96, 127, 128.
 Daniau, Jacques, 164, 166, 169; M.-Louise, 164, 165, 167.
 Daniel, Père Antoine, 44.
 David, Claude, 127, 132, 146; Guillaume, 48, 49.
 Davost, Père Ambroise, jésuite, 44.
 DeGerlais, M.-Anne, 158.
 De Jordy, François, 99-108; Joseph, 47, 95.
 Delzène, Catherine, 80.
 Demeromont, notaire, 95.
 Demosny, Catherine, 45, 48; Jean-Baptiste, 45.
 Deschamps, Marie, 69, 70.
 Deschars, Jeanne, 52.
 DesGroseilliers, Antoinette, 63; Jean-Baptiste, 141-143; Médard-Chouart, 67, 78, 82, 83, 133, 134, 141.
 Deshaies, Angélique, 157; famille, 151, 157; Jean-Baptiste, 156, 157; Louis, 53.
 Derby, Henry, 20, 21, 29.
 Derive, Louis, 82.
 Desaulniers, Charles, 81.
 Désilets, Henri, 7.
 Desmaisons, Gabriel, 75.
 Desmarais, Elie, 54; Paul, 74n, 75.

- Desportes, Pierre, 127.
Desranlot dit Châteauneuf, Jean, 69.
Desrosiers, Anne, 157; Antoine, 86, 127, 128, 130, 134, 135; Jean, dit du Tremble, 46; Jean-François, 167.
DeVilliers de la Boissière, 116.
Dizy, dit Montplaisir, Anne-Céleste, 96; Elizabeth, 96-108; Marguerite, 88, 102-106; Michel-Ignace, 103; Pierre, 29, 46, 47, 60, 84, 85, 86, 96.
Dionet-Lafleur, Madeleine, 157.
Dodier, Sébastien, 127, 128, 147.
Dorfeuille, Pierre, 106.
Dorian, Simone, 21.
Dorvilliers, le Sieur, 85, 86.
Dosquet, Mgr, 108, 182.
Doyon, Antoine, 142.
Drouard, Mère Marie, ursuline, 35.
Druillettes, Père Gabriel, jésuite, 17-22.
Drouillet, Magdeleine, 96.
Dubois, Elizabeth, 139; Jacques, 54; René, 43.
Duc, Jean, 155.
Duchesne, Adrien, 54.
Dufresne, famille, 151.
Dugay, Jacques, 35, 37, 54, 55, 76; Maurice, dit Duplaisy, 55; Michel, 54.
Dumesnil, Père Louis, récollet, 164, 165.
Dumond, Anne, 43.
Dumontier, François, 105.
Duplessis-Kerbodot, gouverneur, 131, 132n, 147.
Duplessis, Nicolas (voir Gastineau).
Duplessis, Frère Pacifique, 56.
Dupont, Marie-Anne, 94; Marie-Josèphe, 89.
Dupont, Père Siméon, 173.
Duporteau, Julien, 56.
Dupuy, Jacques, dit la Garenne, 163, 167; Catherine, 164; Marguerite, 167, 172; Nicolas, 11, 20, 22, 29; Thérèse, 166.
Duquet, notaire, 58.
DuReau, Aimé, 56.
Dutaut, famille, 151.
Duval dit Boucher, Claude, 141, 142.
Duval, Suzanne, 136n.
DuVault, Clément, 133n.
-

Echappé dit DesLauriers, Pierre, 132.
 Egon, Jean-Henry, 57.
 Evard, Jeanne (voir : Crevier, Mme Christophe).

Fafard, famille, 111-125; Bertrand, 128, 133, 148; François, 10, 30, 77.
 Fagot, Guillaume, 19, 29.
 Faillon, 28.
 Fanier, Jean, 160.
 Fauteux, Aegidius, 92, 93, 107, 111, 175.
 Feuilleverte, famille, 151.
 Foisy, Martin, 11, 20, 23, 29.
 Foucault, Jean-Joseph, 175.
 Foucault, Nicolas, curé, 103, 104.
 Fournier, Jacques, 57.
 Fraigneau, Paul, 38.
 Fresnel, Joseph-Antoine de, 95.
 Francoeur (voir : Brûlé, Antoine).
 Frigon, François, 21, 27.
 Frontenac M. de, gouverneur, 91, 104, 106.

Gaigneur, Marguerite, 76.
 Gaillou, Nicolas, 11.
 Gallifet, François de, 116.
 Gamelain, Françoise, 76; Ignace, 123; Michel, 12, 13, 20, 23, 25, 27, 29, 30, 34, 57, 58, 76, 77, 83, 97n.
 Gareau, Père Léonard, 17.
 Garneau, F.-X., 28, 101.
 Gasnier, Anne, 133n.
 Gastineau dit Duplessis, Nicolas, 13, 14, 20, 21, 25, 26, 30.
 Genest-Labarre, Jacques, 157.
 Gibaud, Jacques, 138.
 Gilberte, Perrine, 65.
 Gillert, Michèle, 146.
 Godbout, Père Archange, o.f.m., 51, 64, 145n, 164n.
 Godefroy, famille, 39; Jacques, Sr de Vieuxpont, 116; Jean, 128; Jean-Baptiste, 39, 141; Louis, Sr de Normandville, 116; de Saint-Paul, 163; Godefroy de Tonnancour, René, 179; Marie-Thérèse, 183.
 Gordendière, M. de la, 39.
 Goron, Françoise, 94.

Gosselin, abbé, 103.
Gouin, Joseph, 71, 72; Magdeleine, 88.
Goupil, Frère René, 58.
Grandbois, Joseph, 160.
Gratiot, Jacques, 49, 138.
Grimard, Hélié, 127-143, 146; Jean, 51, 136, 138, 140n; Magdeleine, 100.
Grou, Jean, 63.
Guesdon, Anne, 70.
Guignard, M.-Anne, 158; Pierre, 158.
Guillet, Anne, 43; Madeleine, 148, 149, 151; Marguerite, 157; Maturin, 84, 130, 146; Pierre, 148.
Guitton, Magdeleine, 91.
Guyon, dit La Tremblade, Paul, 65.

Hamel, M.-Angélique, 139.
Hamelin, famille, 92; Jacques, 92.
Hayet, Marguerite, 78, 134.
Hazeur de Lorme, curé, 85.
Hébert, Jean, 20, 21.
Hégon, Veuve, 57.
Herbeck, Nicolas-François, 59-63, 76, 85.
Hérisson, sieur du (voir Leneuf, Michel).
Herlin, Claude, 154.
Hersant, Denis, 108.
Hertel, Jacques, 76, 116, 146; M.-Magdeleine, 75, 76.
Hertel de Chambly, Claude, 175-184.
Hertel de Lafrenière, 181.
Hocquart, intendant, 37, 122, 173, 179, 182.
Houde, Louis, 139.
Houle, Joseph, 171.
Houssart, Claude, 52, 131, 132, 146-150, 154.
Huet dit Laviolette, Denis, 94.

Isabel, Guillaume, 132.

Jalleau, Jeanne, 67.
Jallot, Jean, 63; Marguerite, 63.
Joannès, baron de, 106, 109-125.
Jobin, Françoise, 96.
Jolliet, Adrien, 16, 50, 154.

Jordan, Elizabeth, 172.
Jordan, Sarah, 172-174.
Jouinaux, Charles, 88.
Jouve, Père Odoric, 40, 165, 175.
Jutrat, Claude dit LaVallée, 49, 140; Josèphe, 43; Marie, 164;
Michel, 165, 166.

Labarre, (voir Marest, Marin).
Lacharité, Joseph, 169, 172.
LaCommande, dit Lalancette, 63, 64; Jean, 64.
Lacoursière, famille, 151.
Lacroix, Louis de, 64-65.
Laffilard, 93, 107.
Lafèche (voir Triganne dit Lafèche).
Lafond, Catherine, 79; Etienne, 127, 128; famille, 149, 151.
Lagave, Marguerite, 170.
Lafontaine, Jeanne, 157; le Sieur, 86.
Laforme, Marie, 170.
Laforce, M.-Françoise, 167.
Laglanderie, famille, 151.
Lahontan, le baron, 93.
Lajeunesse, famille, 151.
Lajus, le sieur, chirurgien, 75.
Lalonde, François, 162.
Lamarche, Jean, 138.
Lambert, Eustache, 133; Jeanne, 146.
Lamarre, Antoine, 45.
Lamarre dit Bélisle (voir Bélisle, Henry).
Lanaudière, Mère Marie-Louise de, 35.
Lanouguère, Thomas de, 58.
Lanouette, famille, 150, 151.
Lamontagne, Marie, 158; le nommé, 132.
Lanqueteau, Jean, 67.
Lapalice, O.-H., 92, 107.
LaPerle, Aimé de, 65.
Laplanche, Jean, 65-66; Zacharie, 65.
Larairé, Catherine, 156.
Larieu, Claire, 43.
Lariou, Catherine, 43.
Larivière, soldat, 30.
Laroque, le sieur, 86.
Laterrière, 80, 81.
La Tousche, Jacques de, notaire, 14, 50.
Lau, famille, 93.

- Lauzon, M. de, gouverneur, 79, 131, 132.
Laurent du Portail, notaire, 65.
Laverdière, Antoinette, 164.
Laverdure, tailleur, 30.
Lavigne, famille, 151; soldat, 29.
Laviolette, le sieur de, 127.
LeBlanc, Magdeleine, 155, 156; Nicolas, 155, 156; René, 156.
LeBlond, Dr Sylvio, 33.
LeBoullanger, Joseph, 64; Marie-Josèphe, 64; Pierre, 20, 22, 26, 30.
LeBoullanger de St-Pierre, Marguerite, 173.
Lebret, Catherine, 54.
Lecompte, Nicolas, 137, 153, 154, 155; Suzanne, 153-155.
L'Ecuyer, Antoine, 59; Catherine, 88; Charlotte, 59.
Lefebvre, Clément, récollet, 122; Elizabeth, 84; Gabriel-Nicolas, 104; Laurent, 63; Louis, dit La Grois, 64, 65.
Lefebvre-Duplessis, François, 95, 96n.
Lefebvre-Lassiseraie, Marie-Anne, 36.
LeGardeur de Pepentigny, Marguerite, 13, 14, 20, 79, 80.
Léger, Marie, 159, 160.
Léger de la Grange, Jean, 66.
LeGuay, Alexis, 107, 108, 166.
Lejeune, Père, jésuite, 22.
Lemaistre, François, 53, 79, 137.
Lemaistre-Lalongé, Maurice, 82.
Lemay, Michel, 151; Scholastique, 170.
LeMoyne, Charles, 133; Jean, 12, 25, 30, 154.
LeNeuf, sieur de la Potherie, Jacques, 13, 77, 79, 140; Michel, sieur du Hérisson, 10, 12, 13, 14, 23, 128, 147.
Lencougnier dit Lacroix, Pierre, 63.
Lepailleur, notaire, 48.
Lepellé dit LaHaie, Claude, 60; M.-Louis, 164.
LeProust, notaire, 64, 67.
LeRoy, Benoît, 70.
Lesclache, J., curé, 160.
LeSourd, Chrétien, 87.
Lepinay, Jacques, 133, 146.
Levasseur, Marguerite, 45.
Lévêque, Pierre, 88.
Lévis, le chevalier de, 182.
Leveau (ou L'Heureux), Marie, 71.
Linière, Raoul de, 93n, 108n.
Lonval, Magdeleine, 88.
Loranger, famille, 151.
Lorimier, Guillaume de, 95, 161, 162.
Loubia, Commandant, 26; Dominique de, 68.

- Loyseau, Père J., jésuite, 140.
Loyseau dit Grandinière, Jacques, 136.
Lozeault, Pierre, 138.
Luneau, Henri, 37.
Lusignan, Paul-Louis de, 95.
Lupien-Bélair, Marie-Anne, 158; Jacques, 158
-
- Macé, famille, 151.
Machard, Thérèse, 36.
Maderan, Jean, 66-67.
Madry, Jean, 34, 52, 67-68, 77.
Maillou, Louis, 88.
Malchelosse, Gérard, 28, 33, 66.
Marchand, Alexis, 116; famille, 151; Françoise, 111, 116, 122.
Marest dit Labarre, Marin, 69, 70.
Marguerie, Marie, 76, 128.
Marion, Nicolas, 75.
Maséré, François, 68.
Massicotte, E.-Z., 33, 34, 36, 45, 53, 57, 63, 66, 92.
Maudou, Aubin, 97-100.
Maudoux, curé, 87.
Mauran, Jean-Baptiste, 139; Pierre, 98-100, 139.
Mauran-Douville, Alexis, 140.
Mauvide, Jean, 72.
Maville, Julien, 20.
McBean, John, 82.
Meneux dit Châteauneuf, Jacques, 68-69.
Meslée, Mme de la (voir Crevier, Mme Christophe).
Mesnard dit Lafontaine, Jacques, 24, 49, 68.
Mestayer, Marie, 147.
Meusnier, Catherine, 59, 60.
Michilimakinac, 184.
Mille, Marie-Anne, 170.
Minville dit Deschênes, Bernard, 171; Jean, 171; M.-Louise, 171.
Mongrain, Pierre, 62.
Montendre, famille, 151.
Montour, veuve, 81.
Montplaisir, sieur de, (voir Dizy).
Moral dit St-Quentin, Quentin, 13, 140, 155.
Morand, Jeanne, 145.
Moreau, famille, 149, 151; Jean, 43; Marie-Anne, 43; Michel, 49.
Moriche dit St-Maurice, Louis, 69.
Morin, Germain, curé, 63.
Morin, soldat, 29.

Morin, M.-Euphrosine, 171; Joseph, 171.
Mortier, Catherine, 111.
Mouet, Elizabeth, 64.
Mouet sieur de Moras, Michel, 116.
Musset, André, 146.

Nolan, Marie-Anne, 106.
Naurois, M. de, (commandant), 29.
Nicolet, Jean, 53.
Nicolas, Père Louis, 17, 19, 31.
Noray sieur DuMesnil, Jacques, 56, 95.
Normand, Louis, sulpicien, 108.
Normandin, Daniel, notaire, 36, 46, 59, 84, 97, 98, 118, 155.
Noyon, Suzanne de, 49, 50.
Nute, Grace Lee, 133n, 142.

Ognel, Julien, 87.
Ouin dit St-Ouin, Michel, 49.
Ouy dit St-Laurent, Robert, 94.

Pacaud, Jean, 113, 147.
Parenteau, Pierre, 11.
Pariseau, Dr Léo, 33.
Passard de la Bretonnière, Jacques, 66.
Passerieu dit Bonnefons, Pierre, 69-71.
Pelfresne, Père Hyacinthe, 36.
Pélissier, Charles, 80.
Pelletier, Frère Didace, 55, 122.
Peltier sieur de la Prade, Michel, 16, 19, 20, 35, 67, 83, 84, 136n, 154.
Pépin, Guillaume, 127; Marie, 154; Marie-Ursule, 76.
Pérade, seigneur de la, 71, 72.
Péré, Jean, 13, 133n.
Pérot, Jean, 27, 29.
Perrault, Henri, 42.
Perrot, gouverneur, 52.
Perrin, Anne, 134, 135, 139, 140.
Perrot, Nicolas, 103.
Pervine, Marguerite, 71.
Petit, notaire, 55, 70, 165, 166.
Petit dit Bruno, Charlotte, 169; Geneviève, 158; Joseph, 140, 141.
Phlem, Guillaume, 71; Yves, 71-75.

Pillard, notaire, 168.
Pillet, François, 50.
Pinard, Antoine, 164, 165; Claude, 75; Jean, 76; Marie-Anne, 164;
Louis, 34, 54, 57, 58, 75, 76-79, 83.
Pinguet, Pierre, 51.
Plassey, Pierre, 79, 131.
Plassy, Jean, 27.
Poisson, Mathurine, 77.
Poitevin, Louise, 170.
Potherie, sieur de la, (voir LeNeuf, Jacques).
Pollet, A.-B., notaire, 42, 62, 72, 74, 75, 88.
Pontbriand, Mgr de, 38.
Porlier, notaire, 161.
Pottier, J.-B., notaire, 75.
Poulain, Jean, 23; Maurice, 67, 136; Pierre, notaire, 116, 118, 163.
Poupaure dit SansQuartier, Etienne, 105.
Pradel, Marguerite, 64.
Préville, famille, 151.
Prévost, Magdeleine, 89.
Provencher, Sébastien, 100.
Provost, M.-Magdeleine, 163, 164, 166.

Quatresous, Damien, 60.
Quintal, Père Augustin, récollet, 165.
Quintaud, François, 24.

Rabady, Anne, 59, 88.
Raclos, Françoise, 87; Marie, 102.
Radisson, Pierre-Esprit, 82, 133, 141.
Rageot, Gilles, notaire, 45.
Ragotterie, sieur de la, 91.
Rainville, Pierre, 34.
Ramezay, M. de, gouverneur, 95.
Rau, Louise, 47.
Raux, le sieur, 85.
Repentigny, Marguerite, (voir LeGardeur).
Rechauvette, Claude de, 14.
Rémus, Pierre, dit Romieux, 82-83.
Rémy, Père Joseph, 163.
Renaud du Buisson, 175-184.
Renou dit Lachapelle, François, 97.
Reynier, Christine, 135, 139.
Riberville, Joseph, 160-162; Marie, 159-163.

- Ricard, Jean, 29.
 Richard, Joseph, 170.
 Richer, Christophe, 138.
 Rigaud, Judith, 65, 66, 79, 80.
 Rimbaud, François, 35, 40, 64, 80-82.
 Rivard, Anne, 105; Catherine, 62; Julien, 149; Nicolas, 133, 146, 148;
 Robert, 148-151.
 Rivard-Lanouette, Pierre, 150.
 Rivière, Pierre, 156.
 Robert dit le Breton, Marie-Joseph, 167.
 Robineau de Bécancour, 105, 156.
 Rochereau, F.-X., 64.
 Rochereau-Laperche, Joseph, 88.
 Rouillard, famille, 149, 151.
 Rouillé dit St-Onge, Jean, 55.
 Roussel, le sieur, 91; Timothée, 45.
 Roy, Léon, 69; J.-Edmond, 33, 67.
-
- Sabrevois, sieur de, 109.
 Sagard, Gabriel, historien, 56.
 Saint-André, Bernard de, 78.
 Saint-Cyr, Guillaume, 159, 160.
 Saint-Jean, M. de, commandant, 94.
 Saint-Marc, famille, 151.
 Saint-Père, Catherine, 145, 148, 150; Etienne, 145; Jeanne, 145, 148.
 Saint-Vallier, Mgr de, 35, 103, 104, 105, 106.
 Saint-Vincent, sieur de, 110.
 Saint-Ours, M. de, 29.
 Sanguinet, Simon, notaire, 48.
 Sarrazin, Jean-Baptiste, 171; Marguerite, 171; Michel, 37.
 Saucier, M.-Louise, 171.
 Sauvages—Barbe, Antoine, 22; Barillet, 16; Caron de Milan, 16;
 Christine, 17; Damien, 18, 20; Gabriel, 16, 19; Garaot, 23;
 Marie-Magdeleine, 16; Mangouché, 30; Sotroquils (tribu), 15.
 Sauvaget, Jean, 34, 127, 128, 131, 147.
 Scammon, Humphrey, 172.
 Seaman, Mary-Ann, 119, 172-174.
 Sédillot, Marie, 133.
 Seigneuret, Etienne, 50, 127, 132, 146.
 Sicard dit Marseille, Barthélemy, 80.
 Sicard, Madeleine, 80, 82.
 Sol dit Desmarais, Claude, 24.
 Sourche, marquis de, 91, 93.
 Stillet, Thomas, 163-166, 167, 168.

Stone, Grace Zaring, 159.
Suève, Esmon de, 58.
Sulte, Benjamin, 28, 33, 66, 107.

Terrier de Repentigny, Marin, 67, 127, 128.
Tessier, Marie-Jeanne, 88.
Teuleron, notaire, 127, 146.
Thunaye sieur DuFresne, Félix, 34, 35, 52, 83-84, 155.
Tonnancourt, M. de, 70, 119, 122, 173.
Touche, seigneur de Champlain, 95, 96, 133n; Joseph, 43; Madeleine, 95.
Tousche, Jacques de la, notaire, 10, 52, 65, 83.
Tracy, M. de, 22.
Triganne dit Lafêche, Joseph, 170, 172; Julien, 170.
Trotain, François, notaire, 43, 71, 72.
Trottier, Catherine, 62; Gilles, 128; Marie, 43, 88.
Trottier-Bellecour, Marie-Anne, 42.
Trottier-Valcour, Pierre, 70.
Truilly dit la Combe, Jean, 39.
Tuffet, Jean, 127.
Turcot, le sieur, 86; Antoine, 157; Jacques, 157.
Turgeon, Marie, 73.

Ursulines de Québec, 35.
Ursulines des Trois-Rivières, 35, 40, 55, 80, 121, 125, 173, 174.

Vaillant, Pierre, 160.
Vallée, Dr Arthur, 33.
Vanasse-Précourt, Magdeleine, 87.
Vanasse-Vertefeuille, famille, 169.
Vance, Ethel, 159.
Vaudreuil, M. de gouverneur, 40, 93, 103, 106, 108, 109, 113, 119, 123.
Veillette, Jean, 43.
Verchères, Madeleine de, 71.
Verignonneau, Denis, 136.
Veron de GrandMesnil, Etienne, 118; Jean, 127, 132n.; Marie-Jeanne, 183.
Vertefeuille, Jean-François, 166-172.
Vimont, Père, 22.
Vincelot, Urbain, 84-87.
Volant, Claude, 51; Pierre, 151.
Voyer, J., curé, 72, 73, 88.

INDEX DES NOMS DE LIEUX

(Comme la plupart des articles concernent Trois-Rivières et le Cap de la Madeleine, il ne sera pas tenu compte de ces deux endroits dans l'index qui suit.)

Acadie, 107, 153.
Angers (France), 45.
Anglet (Béarn), 43.
Aulnets, fief des, 106.
Auvergne, 139.

Baie-du-Febvre, 163n.
Baie d'Hudson, 69, 79, 83, 141, 142, 143.
Batiscan, 19, 27, 42, 43, 51, 52, 59, 61, 62, 67, 69, 79, 84, 88, 94-108, 136, 138, 139, 140, 149, 154.
Beaubassin, 153.
Bécancour, 20, 25, 52, 87, 156, 157.
Béziers (Languedoc), 83.
Boucherville, 31.

Cambrai (Flandres), 59.
Cap Breton, 43, 127, 128.
ChAMPLAIN, 24, 27, 28, 29, 36, 46, 47, 56, 57, 60, 63, 66, 75, 76, 79, 84, 94-108, 133n, 135, 157.
Chaudière, rivière, 106.
Compiègne (Oise), 139.
Contrecoeur, 52, 100, 101.
Cressé, seigneurie, 140.

Dautray, seigneurie, 138.
Deschailons, 62.
Détroit, 46, 47, 157.
Dorvilliers, seigneurie, 162.
Du Pas, (île), 47, 52, 97n.

Faverel, rivière, 147.
Forges Saint-Maurice, 75.

Gentilly, 61, 84.

Inverness (Ecosse), 81.

Kamouraska, 171.

Lachine, 160, 161, 162, 163.
La Flèche (Anjou), 65.
Laprairie, 36.
La Rochelle (Saintonge), 45, 76, 114, 127, 136, 139, 145, 146.
Lescar (Béarn), 64.
Lévis, 67.
Louiseville, (voir Rivière-du-Loup).
Louisiane, 47, 75.
Lotbinière, 43.
Louze (Maine), 91.

Manereuille, rivière, 65.
Maskinongé, 158, 169.
Montréal, 33, 34, 36, 39, 41, 47, 52, 54, 63, 66, 123, 160, 161, 175.
Moras, seigneurie, 163, 166, 168.

Nicolet, 89, 140, 163-172.
Niort (Poitou), 38.
Nouvelle-Angleterre, 159, 164.

Paris, 51, 108, 111, 132n.
Plaisance, 111.
Plessis (Anjou), 146.
Pointe-Claire, 160.
Pointe-du-Lac, 70.

Pointe-aux-Trembles (Montréal), 48, 63.
Pontoise (France), 51.

Québec, 27, 33, 34, 35, 37, 38, 41, 42, 43, 51, 52, 54, 56, 57, 59, 67, 68,
72, 78, 123, 135, 165, 175.

René, commune du Maine, 108.
Richelieu, région du, 100, 106.
Rivière-du-Loup (Louiseville), 65, 66, 69, 70, 80, 81, 158.

Saint-Charles, lac, 27.
Saint-Domingue, 182.
Saint-Eustache, 171.
Saint-François-du-Lac, 69, 75, 76, 97n, 101, 173.
Saint-François (Ile d'Orléans), 72.
Saint-Grégoire-de-Nicolet, 171.
Saint-Jean d'Angély (Saintonge), 145.
Saint-Jean-de-Morlais (Bretagne), 71.
Saint-Jean (Ile d'Orléans), 72.
Saint-Ours, seigneurie, 101.
Saint-Paul, lac, 156.
Saint-Pierre, lac, 70, 104.
Saint-Pierre-les-Becquets, 42, 59, 61, 62, 157.
Saco (Maine), 172.
Scarborough (Maine), 172.
Semur-en-Auxois (France), 54.
Sillery, 9, 17.
Sorel, 103, 104, 138.
Sainte-Anne-de-La-Pérade, 25, 28, 42, 58, 71-75, 88, 159, 162.
Sainte-Famille (Ile d'Orléans), 69, 71.
Sainte-Geneviève-de-Batiscan, 61.

Tadoussac, 18.
Toulon (France), 81.
Tourouvre, 136.

Verchères, 75.

COLLECTION "L'HISTOIRE REGIONALE"

Publiée sous la direction de Mgr Albert Tessier, P.D.

- 1: *Les premiers seigneurs et colons de Ste-Anne de la Pérade*, par Raymond Douville. — 180 pages; illustré. Cartes et plans. — \$1.50.
- 2: *Grandeurs et misères de l'Eglise trifluvienne*, par Hervé Biron. — 246 pages. — Illustré. (Epuisé).
- 3: *La Mauricie*, par Raoul Blanchard. — 176 pages; 16 hors-textes et plusieurs plans et figures. — \$2.00.
- 4: *Routes Canadiennes '49*, par J. Houyoux. 152 pages, illustré. Hors-textes. (Epuisé).
- 5: *Ecoles de bonheur*, par J. Houyoux. 140 pages, illustré. Hors-textes. (Epuisé).
- 6: *Le Miracle du Curé Chamberland*, par Mgr Albert Tessier. 140 pages, illustré. Hors-textes. (Epuisé).
- 7: *L'Apostolat missionnaire en Mauricie*, par Yvon Thériault. 148 pages, illustré. Préface de Mgr. A. Tessier. (Epuisé).
- 8: *Le Régime militaire dans le gouvernement des Trois-Rivières (1760-1764)*, par Marcel Trudel. 272 pp. avec cartes. — \$2.00.
- 9: *Pour ou Contre les Ecoles de Bonheur?*, par J. Houyoux. 160 pages. — \$1.50.
- 10: *Les Forges Saint-Maurice (1729-1883)*, par Mgr Albert Tessier. 208 pages, illustré. — \$2.00.
- 11: *Mauricie d'autrefois*, par Thomas Boucher. 208 pages, illustré. — \$2.00.
- 12: *Le vrai visage des Ecoles de Bonheur*, par Joseph Houyoux, 176 pages. — \$1.50.
- 13: *Portages et routes d'eau en Haute-Mauricie*, par Harry Bernard. 260 pages, hors-texte. — \$2.00.
- 14: *Anciens chantiers du Saint-Maurice*, par Pierre Dupin. 224 pages, illustré. — \$2.00.
- 15: *Trois-Rivières, ville de reflet*, par Yvon Thériault, Illustré. — \$2.00.
- 16: *Contes et Légendes des Vieilles Forges*, 140 pages, illustré. — \$2.00.
- 17: *Chronique mariale trifluvienne*, par le chanoine Georges Panneton. 120 pages, illustré. — \$1.50.
- 18: *Visages du vieux Trois-Rivières*, par Raymond Douville, 208 pages. — \$2.00.

— EDITIONS DU BIEN PUBLIC —

Imprimé au Canada

\$2.00 l'ex